

# CONCOURS PLURIDISCIPLINAIRE EN PROCEDURE SELECTIVE

## PAVILLON D'ACCUEIL POUR LES MUSEES, SECTEUR DU PENITENCIER A SION

RAPPORT DU JURY – JUIN 2024





## CONCOURS PLURIDISCIPLINAIRE EN PROCEDURE SELECTIVE PAVILLON D'ACCUEIL POUR LES MUSEES, SECTEUR DU PENITENCIER A SION

### MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par le Service Immobilier et Patrimoine (SIP) du Canton du Valais, (mandant et Maître de l'ouvrage) en collaboration avec le Service cantonal de la culture (SC).

### INTRODUCTION

Les Musées cantonaux du Valais sont une institution culturelle, ouverte au public, au service de la société et de son développement. Le Musée d'art du Valais, le Musée d'histoire du Valais et le Musée de la nature du Valais forment ensemble un élément essentiel du patrimoine commun des Valaisannes et Valaisans. Les musées cantonaux ont connu différentes configurations depuis l'apparition des premières collections privées au début du 19e siècle jusqu'à leur organisation actuelle. Après avoir compté jusqu'à six musées distincts réunis sous une direction générale dès la fin des années 1970, une restructuration du paysage muséal est initiée au début du 21e siècle afin notamment de promouvoir une vision synthétique du patrimoine culturel en Valais. Ce processus a conduit peu à peu à la configuration actuelle qui, dès 2013, présente trois entités distinctes toujours réunies sous une administration commune et rassemblées sur un même site afin de créer un véritable pôle muséal et culturel, et de favoriser les collaborations transversales entre les musées.

L'institution des musées cantonaux souhaite aujourd'hui poursuivre son développement en renforçant le concept mis en place de pôle muséal et culturel, et étendre la visite en y intégrant les multiples composantes culturelles et naturelles du site avec l'ambition d'en faire un véritable cœur culturel attractif et vivant. A cette fin, il est prévu de diversifier les activités proposées. La visite des musées veut s'inscrire dans un cadre élargi qui permet d'appréhender plus globalement le patrimoine du Valais, englobant le tissu bâti médiéval avec ses ruelles caractéristiques et ses espaces publics, les bâtiments notables majeurs investis par les diverses activités muséales et culturelles (arts vivants, arts de la scène, patrimoine religieux, etc.) ainsi que les richesses naturelles du site des collines. Tous ces éléments se veulent partie intégrante de la visite et participent ainsi à offrir une expérience inédite et multidimensionnelle.

### SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Actuellement, l'enceinte du Pénitencier se compose du bâtiment de l'Ancienne chancellerie qui accueillera l'exposition permanente du musée d'Archéologie et du bâtiment de l'Ancien pénitencier qui accueillera l'exposition permanente du Musée de la nature. Jusqu'à présent, l'accès à ces deux bâtiments se fait de manière indépendante. Le pavillon d'accueil aura ainsi pour vocation, d'une part, de mutualiser l'accueil de ces deux musées et, d'autre part, de présenter une première partie d'exposition commune aux deux musées avant de permettre l'accès à l'un ou l'autre des bâtiments pour la suite de la visite. Finalement, il s'intégrera dans un réaménagement des espaces extérieurs délimités par l'enceinte historique.

#### Accueil des publics

En guise de fonction d'accueil pour les deux musées de la nature et de l'archéologie, il est question de mutualiser l'accès à la billetterie, les casiers et autres services, en prenant en compte à la fois des publics divers, dont des groupes, classes, familles, ainsi que les publics empêchés. Un espace modulable permettant à la fois d'assurer l'attente des groupes ou d'organiser des vernissages est également nécessaire dans cet espace.

Le pavillon doit en outre permettre un accès aisé aux deux musées et proposer une circulation claire à travers la totalité des espaces desservis. Les connexions aux deux autres bâtiments doivent se faire dans le respect de ceux-ci et veiller à la préservation de leurs façades protégées.

#### Espace d'exposition

Le nouveau pavillon est également destiné à présenter un espace d'exposition qui marquera le début de la visite des deux musées. Il est prévu d'exposer une collection exceptionnelle de stèles néolithiques faisant référence au niveau international. Les conditions d'exposition spécifiques (tailles, poids, conditions de conservation, etc.) de ces pièces doivent donc être prises en compte dans la proposition du présent concours tant pour la présentation muséographique que pour leur installation. Parallèlement, il est également prévu de présenter une première thématique du

Musée de la nature autour du thème de l'anthropisation, faisant ainsi le lien entre les collections archéologiques et celles du Musée de la nature. Un espace modulable et adaptable aux besoins muséographiques est donc souhaité pour cette partie du pavillon.

### **Aménagements extérieurs**

Les espaces muséaux se rassemblent au sein d'un espace extérieur qui correspond à l'enceinte carcérale historique et pouvant s'étendre hors mur au sud-ouest. Cet espace restera ouvert au public en tout temps et accessible de manière aisée et claire. Le pavillon d'accueil doit par ailleurs permettre d'identifier l'ensemble comme faisant partie intégrante du dispositif des musées cantonaux. Par conséquent, son affectation doit être clairement lisible à travers son expression architecturale, et sa visibilité depuis la rue des Châteaux doit être assurée. De plus, les différents bâtiments du site doivent être accessibles par un véhicule utilitaire afin d'acheminer les différentes collections pour les expositions.

L'enceinte du Pénitencier correspond à l'un des quatre secteurs principaux du futur pôle muséal et culturel. L'aménagement extérieur du pavillon a pour objectif de créer un lieu de vie, en encourageant autant les publics de proximité à s'approprier l'espace que les touristes de passage à profiter de l'offre culturelle proposée au Pénitencier lors d'une visite ponctuelle sur les Collines de Sion. Un espace accueillant pour les classes, les familles, les publics de proximité et touristiques.

Le nouveau pavillon doit donc s'efforcer de signifier le caractère public et la fonction muséale de l'ensemble que le pavillon est appelé à former avec l'Ancien pénitencier et l'Ancienne chancellerie.

### **GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE**

Le présent concours est un concours de projet d'architecture à un degré en procédure sélective selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 7 du règlement SIA 142, éditions 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure sélective selon l'art. 12 alinéa b de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 10 de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

La phase de concours est anonyme, le Maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours, jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite des opérations. La SIA 142, art.10, décrit les tâches et responsabilités des membres du jury du concours.

### **LANGUE**

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations, est le français exclusivement.

### **PRESCRIPTIONS OFFICIELLES**

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 adapté le 1<sup>er</sup> juillet 2010 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics
- Loi cantonale sur les constructions (LConstr) du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ordonnance cantonale sur les constructions (OConstr.) du 1<sup>er</sup> juin 2018.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les architectes (ou groupe d'architectes, limité à 2 bureaux maximum), responsables du groupe, d'un ingénieur civil spécialisé en structure et d'un architecte-paysagiste, qui ne peuvent participer qu'à un seul groupement.

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un État signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses et ne peuvent participer qu'à un seul groupe le cas échéant, sous peine d'exclusion, pour autant qu'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire, à la date de l'inscription, du diplôme d'architecte, d'ingénieur civil et d'architecte-paysagiste, délivré soit par l'une des Écoles Polytechniques Fédérales (EPF), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IUAG ou EAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES ou ETS), soit par l'Hepia (haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), par la HSR de Papperswil ou être titulaire d'un diplôme étranger jugé équivalent'.
- Etre inscrit, à la date de l'inscription, au Registre suisse des ingénieurs, des architectes, architectes-paysagistes et des techniciens au niveau A ou B du REG, le niveau C étant exclu, ou à un registre étranger jugé équivalent'.

Les architectes, ingénieurs civils et architectes paysagistes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger doivent apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses lors de l'inscription. Cette preuve doit être apportée impérativement par la fondation des Registres suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement – REG, Hirschengraben 10, 3011 Berne, tél. +41 31 382 00 32, [www.reg.ch](http://www.reg.ch), [info@reg.ch](mailto:info@reg.ch), qui en cas de conformité, transmettra aux candidats une attestation qui sera à joindre avec le diplôme lors de l'inscription.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure. Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus de la procédure. Une copie du diplôme ou d'un justificatif témoignant de l'inscription au REG est à joindre à l'inscription.

Les bureaux portant la même raison sociale, même issus de cantons, régions ou

pays différents, ne peuvent déposer qu'un seul dossier/projet. Les bureaux ne portant pas la même raison sociale, mais faisant partie d'une même holding, peuvent participer séparément, sous réserve que ces bureaux soient inscrits distinctement au registre du commerce et que la participation de la maison-mère dans ces bureaux ne dépasse pas 20%.

Dans le cas d'un groupement d'architectes et/ou d'ingénieurs civils spécialistes en structure et/ou d'architectes-paysagistes, associé permanent, c'est-à-dire installé depuis au moins un an à la date de l'inscription au présent concours, il suffit que l'un des associés remplisse les conditions de participation.

Dans le cas d'un groupement d'architectes et/ou d'ingénieurs civils spécialistes en structure et/ou d'architectes-paysagistes associés temporaire (partenaire), c'est-à-dire installé depuis moins d'un an à la date de l'inscription au présent concours, tous les membres du groupe doivent remplir les conditions de participation.

Un(e) employé(e) architecte ou ingénieur civil spécialiste en structure et/ou d'architectes-paysagistes, qui remplit les conditions de participation, peut participer à la procédure, pour autant que son employeur n'y participe pas lui-même au titre d'organisateur, de membres du jury, d'experts ou de concurrents. Il doit joindre une attestation signée de son employeur lors de l'inscription au présent concours.

## JURY

### Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz                      Architecte cantonal

### Membres non professionnels

M. Mathias Reynard                      Chef de département, Santé, sociales et Culture

M. Alain Dubois                          Chef du service de la culture

M. Philippe Varone                      Président, Ville de Sion

M<sup>me</sup> Marie Rochel                        Directrice des musées cantonaux

### Membres professionnels

M. Marco Bakker                        Architecte Zürich

M. Patrick Aeby                         Architecte, Lausanne

M. Jean-Paul Chabbey                    Architecte de ville, Sion

M. Miguel Fernández Ruiz              Ingénieur civil, Ecublens

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud                Architecte-paysagiste, Nyon

### Suppléants non-professionnels

M<sup>me</sup> Anne Bourban                        Cheffe publics et médiation, Musées cantonaux

M. Gaël Bourgeois                        Responsable communication au DSSC

### Suppléant professionnel

M<sup>me</sup> Zoé Bonomi                         Architecte, SIP

M<sup>me</sup> Catia Neto                            Architecte-paysagiste, SIP

### Expert

M. Eric Bonerfält                        Architecte patrimoine, SIP

## DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

La procédure s'est déroulée selon les deux étapes suivantes :

### 1. Sélection.

Cette première étape de la procédure a permis de sélectionner, sur la base des dossiers de candidature remis, 9 équipes pluridisciplinaires.

### 2. Concours de projet.

Cette seconde étape a permis au jury de choisir le projet lauréat sur la base des propositions élaborées par les équipes retenues à l'issue de l'étape de sélection.

## PHASE DE SELECTION

La procédure de sélection n'est pas anonyme. L'étude préliminaire, soit la conformité des pièces demandées pour la sélection des candidats par le jury, la liste des pièces demandées et la validation de la date de dépôt, est faite par le secrétariat du concours.

### Critères de sélection

Les dossiers de candidatures sont examinés selon les critères suivants :

Organisation 30%

Démarche et motivation du candidat 20%

Références de l'architecte 30%

– 1 projets de programme muséal d'un budget supérieur à 3 mio.

– 2 projets implantés dans un contexte bâti à valeur historique de plus de 3 mio. de budget

Références de l'ingénieur civil 10%

– 1 projet d'intervention dans un bâtiment historique de plus de 3 mio. de budget.

Références de l'architecte-paysagiste 10%

– 1 projet d'intervention dans un contexte bâti à valeur historique.

Une même référence peut être utilisée par l'architecte, l'ingénieur civil spécialisé en structure et l'architecte-paysagiste.

Les jeunes équipes, composées de bureaux d'architectes, dont les conditions de participation sont remplies, sont encouragées à participer au concours, même s'ils ne peuvent apporter les références en matière de réalisations demandées. Au maximum 2 jeunes équipes peuvent être sélectionnées, pour autant que suffisamment de dossiers parvenaient au Maître de l'ouvrage, et répondaient aux critères demandés. Seuls les bureaux d'architectes dont le(s) directeur(s) a(ont) moins de 40 ans peuvent prétendre à la place de jeune bureau dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire.

#### **Contrôle de conformité**

Le secrétariat effectue le contrôle de conformité des dossiers de candidature. Le jury ne prend en compte que les dossiers de candidature qui :

- Arrivent dans les délais imposés et à l'adresse indiquée.
- Respectent la forme demandée.
- Remplissent les conditions de participation.
- Sont complets.

## ANALYSE DES DOSSIERS DE SELECTION

Le jury s'est réuni le vendredi 2 février 2024.

44 dossiers ont été envoyés au secrétariat du concours dans les délais prévus par le règlement du concours. Il n'y a pas eu d'ouverture publique et tous les dossiers ont été admis à la sélection.

Les candidatures suivantes ont été classées par ordre d'ouverture et séparées en 2 catégories (bureaux et jeunes bureaux).

### Bureaux

- N°01 BAUKUNST
- N°02 ATELIER ARCHIPLEIN SARL
- N°03 BUCHNER BRUNDLER
- N°04 ATELIER DIMANCHE //  
OCAM ARCA
- N°05 CW ARCHITECTES
- N°06 GIORLA ET TRAUTMANN  
ARCHITECTES SA
- N°07 GAYMENZEL SARL
- N°08 GAME-VS //  
SCAPE ARCHITECTURE
- N°09 SAVIOZ FABRIZZI  
ARCHITECTES SARL
- N°10 MAX DUDLER //  
DISERENS MAUREL
- N°11 MICHEL CARLANA
- N°12 BOLTAS BIANCHI
- N°13 NUVOLAB ARCHITETTI  
ASSOCIATI
- N°14 PONT 12 ARCHITECTURE  
SA
- N°15 VAILLO IRIGARAY
- N°16 IN-OUT ARCHITECTURE
- N°17 AFF ARCHITECTES
- N°18 BRAUEN WÄCHLI
- N°19 LVPH ARCHITECTES SARL
- N°20 BFN
- N°21 PIERRE-ALAIN DUPRAZ //  
GONÇALO BYRNE
- N°22 EGA ERIK GUIDICE  
ARCHITECTURE
- N°23 MEYER ARCHITECTES
- N°24 LOCAL ARCHITECTURE
- N°25 ATELIER TRACES  
ARCHITECTES
- N°26 PERRAULT ARCHITECTURE  
SASU // GROUP H
- N°27 N. GRABER & C. STEIGER  
ARCHITEKTEN
- N°28 CLR ARCHITECTES SA
- N°29 AMSLER DOM //  
VERMEIL ARCHITECTES
- N°30 PATRIARCHE  
ARCHITECTURE SA
- N°31 MEIER & ASSOCIÉS  
ARCHITECTES SA
- N°32 PAUL VINCENT //  
ANTHONY BENARROCHEN
- N°33 ESTAR
- N°34 MOREAU KUSUNOKI

### Jeunes bureaux

- N°35 STUDIO BERARDI // AOR ARCHITECTS
- N°36 PRACTICE ARCHITECTURE
- N°37 PIERRE MÉTRAILLER // BENJAMIN PANNATIER
- N°38 NICOLAS DE COURTEN // FALA ATELIER
- N°39 DARE ARCHITECTES
- N°40 MATTEO CLERICI // MATTEO BROGGINI
- N°41 DARIO WOHLER //
- N°42 KOOPERATIVE E45
- N°43 HENRDI MARDI // ASSOCIATI SARL
- N°44 STUDIOPEZ SARL

Après avoir pris connaissance et analysé les dossiers remis par les équipes pluridisciplinaires, le jury a procédé à l'évaluation en tenant compte des éléments mis à sa disposition. L'évaluation s'est déroulée en 2 tours, un premier permettant de noter tous les critères pour tous les concurrents et un deuxième qui a permis de confirmer les notations attribuées.

Le jury propose, à l'unanimité, de sélectionner les 8 équipes pluridisciplinaires qui ont obtenu les meilleures notes selon la grille d'évaluation ainsi qu'une jeune équipe.

- N°03 BUCHNER BRUNDLER
- N°07 GAYMENZEL SARL
- N°10 MAX DUDLER // DISERENS MAUREL
- N°14 PONT 12 ARCHITECTURE SA
- N°17 AFF ARCHITECTES
- N°19 LVPH ARCHITECTES SARL
- N°21 PIERRE-ALAIN DUPRAZ // GONÇALO BYRNE
- N°31 MEIER & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA

### Jeune bureau

- N°36 PRACTICE ARCHITECTURE

Tous les participants ont été informés par écrit du résultat de la phase de sélection.

### PHASE DE CONCOURS

Critères de jugements

Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils ont exprimées dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- L'intégration dans un site historique
- La valeur architecturale
- La qualité des espaces extérieurs
- Les valeurs d'usage
- Le développement durable
- L'économie des moyens, le respect de l'enveloppe budgétaire

### REPNSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 108 questions anonymes ont été transmises directement à tous les concurrents retenus pour la seconde phase du concours, le 22 mars 2024.

### EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service immobilier et patrimoine. Il a porté sur les points suivants :

#### Délai du rendu

Tous les projets reçus sont parvenus au SIP pour le vendredi 24 mai 2024, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Toutes les maquettes ont été transmises pour le vendredi 7 juin 2024, soit dans les délais.

#### Respect du périmètre du concours

L'ensemble des projets respectent le périmètre mis à disposition. Les projets N°04 et 05 présentent des toitures qui dépassent légèrement du périmètre.

Le projet N°08 n'a pas été vérifié car son plan de situation n'est pas présenté au 1/500 (1/750)

### **Respect des prescriptions**

Certains projets doivent être vérifiés au regard des prescriptions de protection incendie.

Certains projets doivent être vérifiés au regard des prescriptions en conformité avec les normes SIA 260 et parasismiques : tous les projets semblent répondre aux prescriptions.

### **Programme des locaux**

Aucun projet n'apporte d'interprétation ou de modifications au programme des locaux.

### **Valeurs statistiques**

Les calculs du cube SIA, des surfaces de façade enterrées et hors sol, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés, si ces valeurs devaient être un élément déterminant de décision, elles pourraient faire l'objet d'une vérification lors du jugement. Toutefois, il semble que certains projets, les N°04 et 07, présentent des informations incomplètes. Par volonté d'équité de comparaison entre les différents concurrents, les données ont été corrigées.

### **Remarque**

Les projets N°02 et 09 portent la même devise «Papillon». Selon l'ordre d'ouverture des projets, il ont été nommé «Papillon I» pour le projet N°02 et «Papillon II» pour le projet N°09.

## **JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS**

Le jury s'est réuni le vendredi 21 juin 2024.

## **ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS**

Préalablement au jugement, il a passé en revue les 9 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 9 projets au jugement.

### **1<sup>er</sup> tour d'élimination**

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, mais aussi dans leur organisation structurelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°03 PASSAGE
- N°04 LA GRANDE EVASION
- N°05 IN SITU
- N°07 LA TENTE ARCHEOLOGIQUE
- N°09 PAPILLON II

### **2<sup>ème</sup> tour d'élimination**

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité. Il a étudié en particulier le rapport de l'extension proposée avec le site ainsi qu'avec les bâtiments existants, la qualité des relations entre les parties de programme et les espaces extérieurs. Les projets suivants sont éliminés :

- N°02 PAPILLON I
- N°08 JOSEPH-SAMUEL

### **Repêchage**

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il a finalement, après concertation, décidé de repêcher le projet suivant :

- N°04 LA GRANDE EVASION

### 3<sup>ème</sup> tour d'élimination

Au troisième tour, le jury a apprécié la visibilité des projets notamment du point de vue de l'orientation des publics. Il s'est également penché sur la mise en œuvre des projets et les difficultés inhérentes. Finalement, il s'est interrogé sur l'intégration des projets dans le site et leur impact sur les qualités patrimoniales du lieu. Les projets suivants sont éliminés :

- N°04 LA GRANDE EVASION
- N°01 FAIRE LE MUR

### CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 116'000.- HT pour attribuer l'indemnité, les prix et les mentions. Il décide de décerner un premier prix d'attribuer le montant suivant au projet lauréat :

1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix

|             |               |             |
|-------------|---------------|-------------|
| Projet N°06 | TOUR DE RONDE | 20'000.- HT |
|-------------|---------------|-------------|

---

Les 8 autres concurrents retenus pour la phase de concours de projet sont indemnisés d'un montant de Fr. 12'000.- HT.

### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à remercier les participants pour la recherche de réponse aux problèmes posés. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions. Il relève que les 9 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution des problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de structure et de relations aux aménagements existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°06 «TOUR DE RONDE» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation et sa volumétrie, s'intègre avec finesse dans l'enceinte historique. La structuration et la mise en forme du programme répondent globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

### EXPOSITION

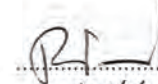
Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le jeudi 22 août 2024 à 18h** à la manufacture des îles, route des îles 32 à Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 30 août 2024, weekend non compris, entrée libre de 16h00 à 18h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, .....A L'UNANIMITE.....  
décide d'attribuer le .....PREMIER PRIX..... au projet :  
n° .....6....., devise " .....TOUR DE MONDE....."  
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 21 juin 2024

Philippe Venetz



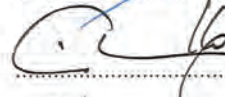
Marco Bakker



Patrick Aeby



Jean-Paul Chabbey



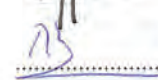
Miguel Fernández Ruiz



Marie-Hélène Giraud



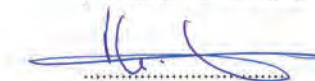
Mathias Reynard



Alain Dubois



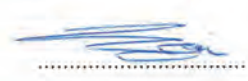
Philippe Varone



Marie Rochel



Zoé Bonomi



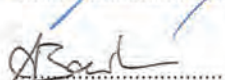
Catia Neto



Gaël Bourgeois



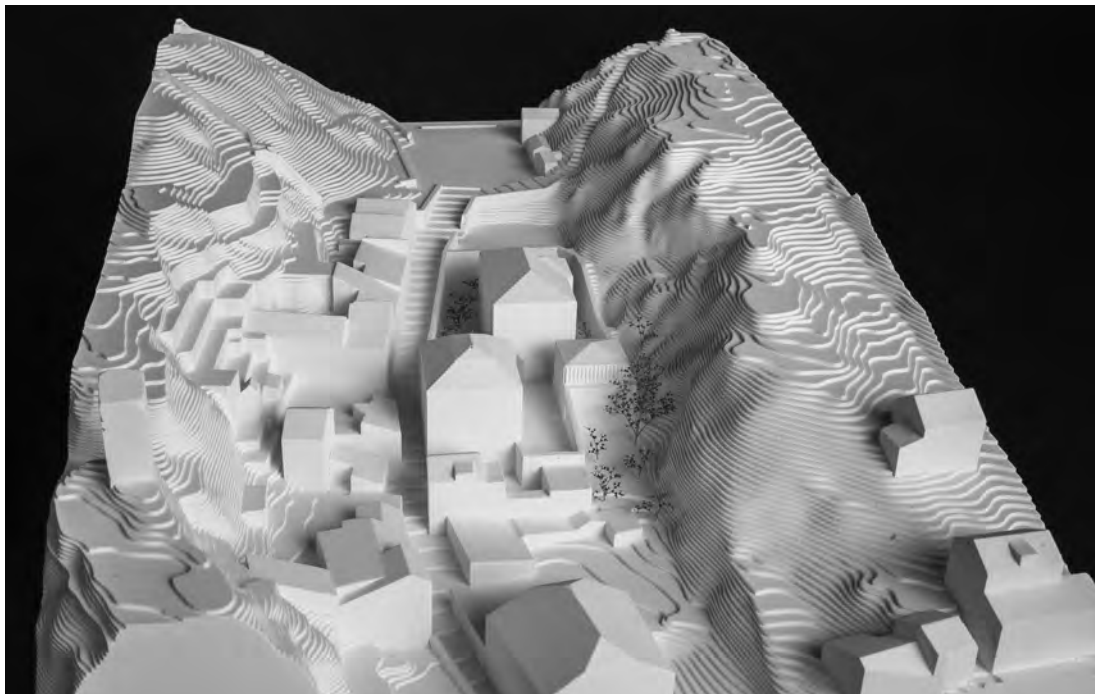
Anne Bourban



Erik Bonafant







## N°06 TOUR DE RONDE

1<sup>ER</sup> PRIX

MAX DUDLER AG

**Collaborateurs :**

Max Dudler, Daniel Pescia, Caroline Framont,  
Clément Bacquet, Florentine Seidler, Dominik Schendel,  
Sara Czerwinska

DISERENS MAUREL ARCHITECTES EPF SIA

**Collaborateurs :**

Ludovic Maurel, Diego Diserens, Rodrigo Del Canto,  
Louise Carpentier, Frank Pernoux

LBI LATTION BRUCHEZ INGENIEURS SA

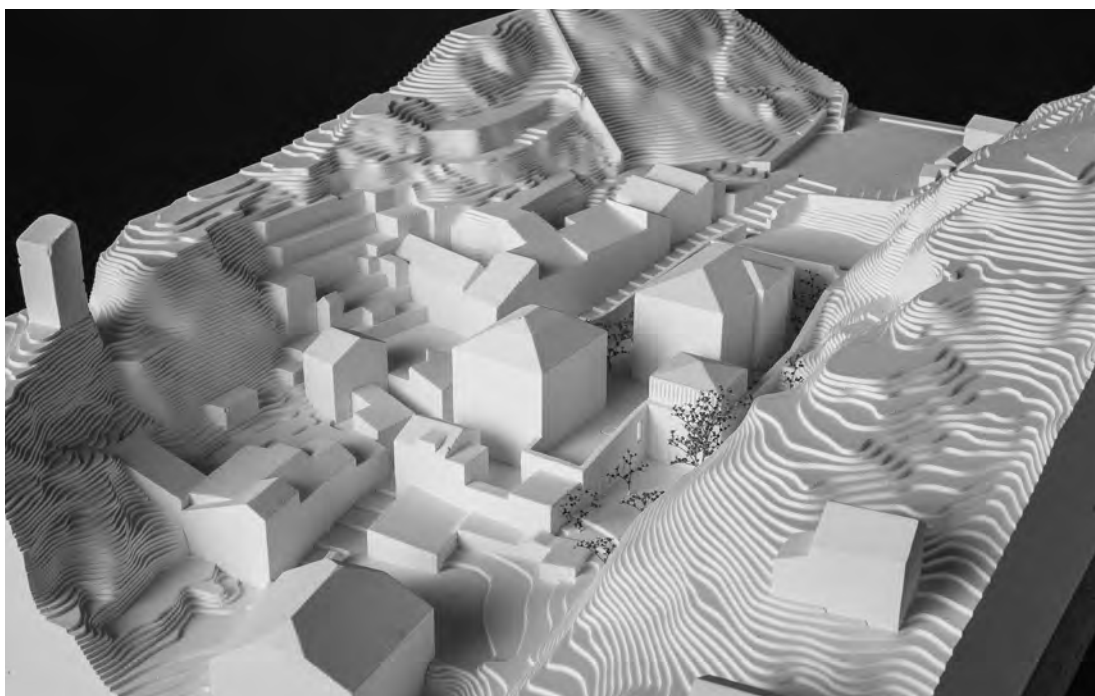
**Collaborateurs :**

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey,  
Vincent Fischer, Jérémie Theubet, Damien Kaltenrieder,  
Loïc Mariaux

FORSTER-PAYSAGE SARL

**Collaborateurs :**

Jan Forster, Michele Falco, Mehdi Delporte,  
Simon Cerf-Carpentier



Comme une tour de garde, le nouveau pavillon d'accueil est un quadrilatère emboîté dans un angle du mur d'enceinte. Cette position l'ancre dans l'ensemble architectural et lui offre une visibilité de choix face à l'entrée de la rue des Châteaux. Le pavillon devient un nouvel interlocuteur, en dialogue avec le Pénitencier et l'Ancienne Chancellerie.

L'allée rectiligne longeant l'Ancienne Chancellerie mène sans ambiguïté vers le pavillon, sculpture en bois dans laquelle on est invité à entrer par la haute porte à pivot, seule ouverture visible de la rue. Un élément simple qui ne se positionne ni en réplique, ni en adversaire, mais en partenaire courtois et serein. Le projet s'inspire du style médiéval et son apparence évoque un langage architectural hors du temps.

La façade en bois a été choisie pour se différencier des deux édifices patrimoniaux minéraux et signale ainsi sa fonction d'entrée.

Les espaces vides générés par la nouvelle constellation des trois volumes sont précis, variés et révèlent des zones publiques et d'autres plus intimes. L'implantation compacte laisse libre la déambulation circulaire autour du Pénitencier. A la fin du parcours extérieur, un escalier sur le côté du pavillon mène vers une plateforme couverte qui offre une vue d'ensemble sur le site.

Une fois passé par la porte d'entrée à pivot au niveau du rez-de-chaussée, un escalier sculptural en forme de U, face au mur d'enceinte laissé nu, mène vers un étage inférieur. Cette articulation vers le bas est riche et intrigante grâce à la lumière naturelle provenant des fenêtres de l'accueil en lien évident avec un jardin déjà existant.

A partir de l'accueil, l'organisation de l'exposition souterraine est ordonnée dans une figure de croix, desservant soit l'espace des groupes, soit les vestiaires ; les services et l'espace des groupes profitant d'une lumière naturelle. La salle d'exposition pour le thème de l'anthropisation est en plan libre et tisse le lien inférieur avec l'exposition dans l'Ancienne Chancellerie.

La salle principale d'exposition quant à elle s'insère sous le volume du Pénitencier. Ici la typologie structurelle de l'édifice au-dessus est reprise en sous-œuvre avec des murs épais. Le vide créé offre des niches et alcôves intéressantes pour l'exposition des stèles

et s'articule facilement avec l'entrée du musée de la Nature. Le choix ambitieux, d'investir le vide sous le volume de la prison, a l'avantage que les surfaces entre le mur d'enceinte et la prison ne seront pas creuses, mais de la véritable plein-terre plantable, ce qui rend le projet «TOUR DE RONDE» robuste et sincère.

### **Concept structurel**

Le projet comporte la construction d'un nouveau pavillon ainsi qu'un sous-sol pour héberger le programme. Le pavillon est une structure légère en bois, fondée sur un nouveau mur en béton armé, solution qui permet de reprendre aisément les actions du poids propre ainsi que d'assurer son comportement parasismique. Le sous-sol est conçu en béton armé, ce qui est un choix pertinent et judicieux pour assurer les qualités d'étanchéité et de durabilité de la construction. L'emploi de la préfabrication pour une partie de la toiture est salué, permettant de minimiser les temps de construction sur site et minimisant la quantité du matériel employée dans la construction. Une partie du programme est enfin disposée sous le Pénitencier, nécessitant une reprise en sous-œuvre complète du bâtiment. Une solution adaptée pour cela est proposée, au moyen de la reprise des éléments porteurs par un système de sommiers.

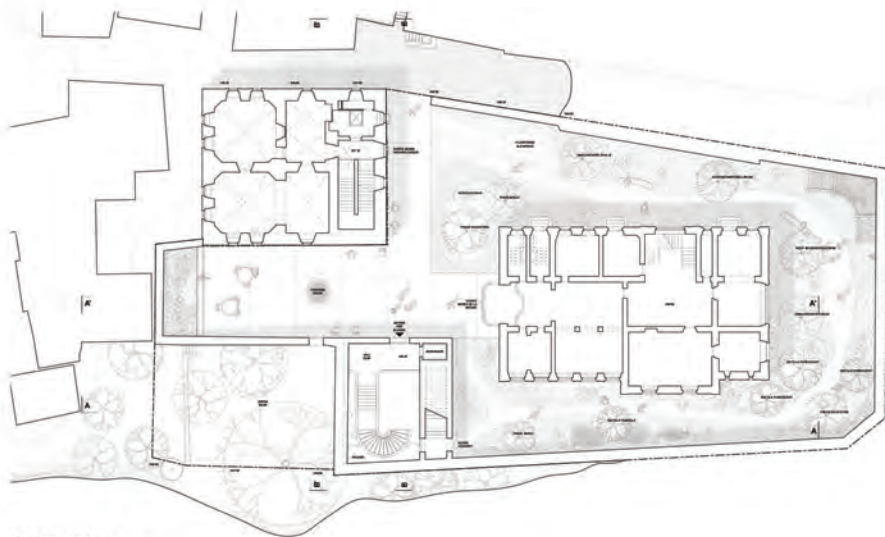
### **Aménagements extérieurs**

Les espaces ouverts sont structurés par le choix de deux revêtements de sol distincts, qui soulignent la vocation des espaces intérieurs et orientent les visiteurs. Depuis la rue, un grand dallage relie les trois volumes entre eux et mène naturellement à l'entrée des musées. Autour du Pénitencier, le maintien de la pleine terre permet l'apport généreux de végétation, dans un dispositif inspiré des milieux naturels et demandant peu d'entretien. Ce choix s'accorde avec la vocation du Musée de la Nature et offre des occasions d'aménager des espaces ludiques sans débauche de moyens. Par ailleurs, le projet se distingue par le maintien de la partie déjà richement arborée du site au sud-ouest et sa mise en valeur comme pièce à part entière de la scénographie muséale, ménageant des vues et des accès variés sur cet espace végétalisé. Le jury apprécie la justesse d'une proposition respectueuse des qualités du site et tirant parti des ressources existantes en sol et en végétation.

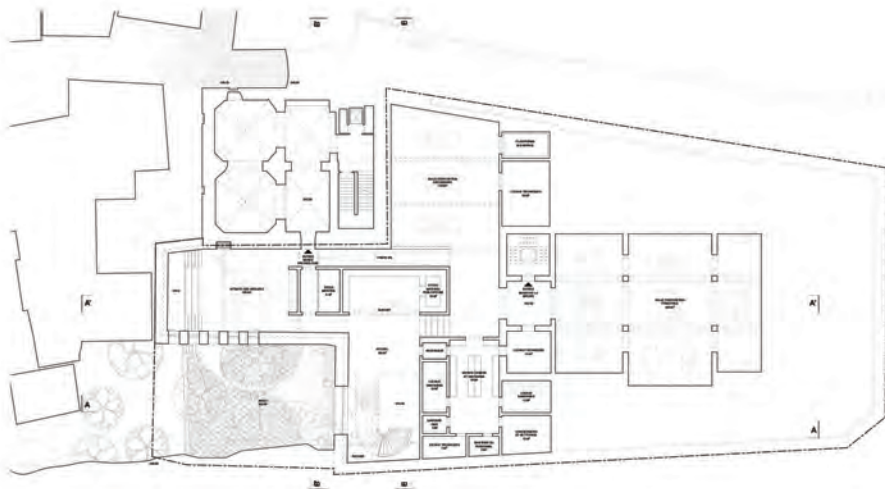




CONCOURS PAVILLON D'ACCUEIL POUR LES MUSEES



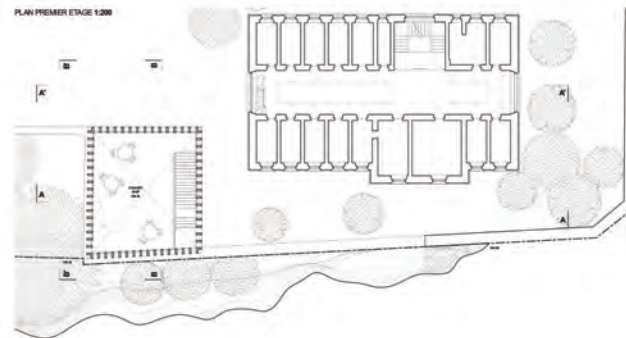
PLAN DU REZ SUPERIEUR 1:200



PLAN DU REZ INFÉRIEUR 1:200

TOUR DE RONDE

PLAN PREMIER ETAGE 1:200

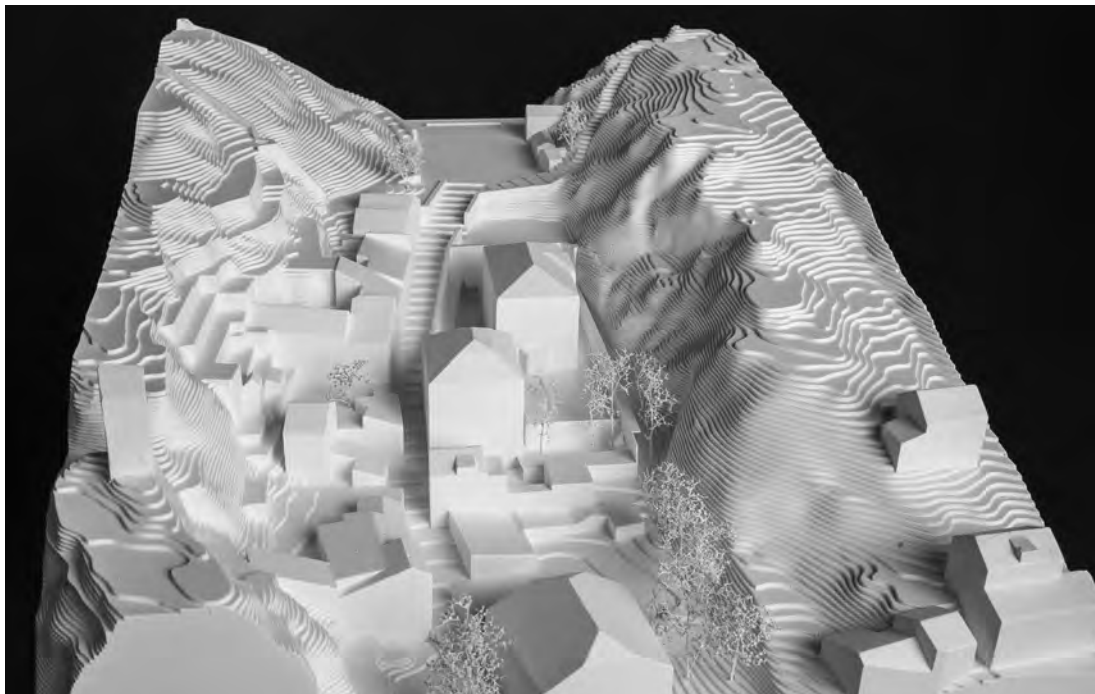


COUPE BB 1:200



COUPE BB 1:200





## N°01 FAIRE LE MUR

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES

**Collaborateurs :**

Pierre-Alain Dupraz, Nicola Chong, Baris Kansu,  
Chloé Masse, Giorgio Braga, David Rodriguez Amor

GONÇALO BYRNE ARQUITECTOS

**Collaborateurs :**

Gonçalo Byrne, Margarida Machado, Hugo Monica,  
Angela Baldo

GEX & DORTHE INGÉNIEURS

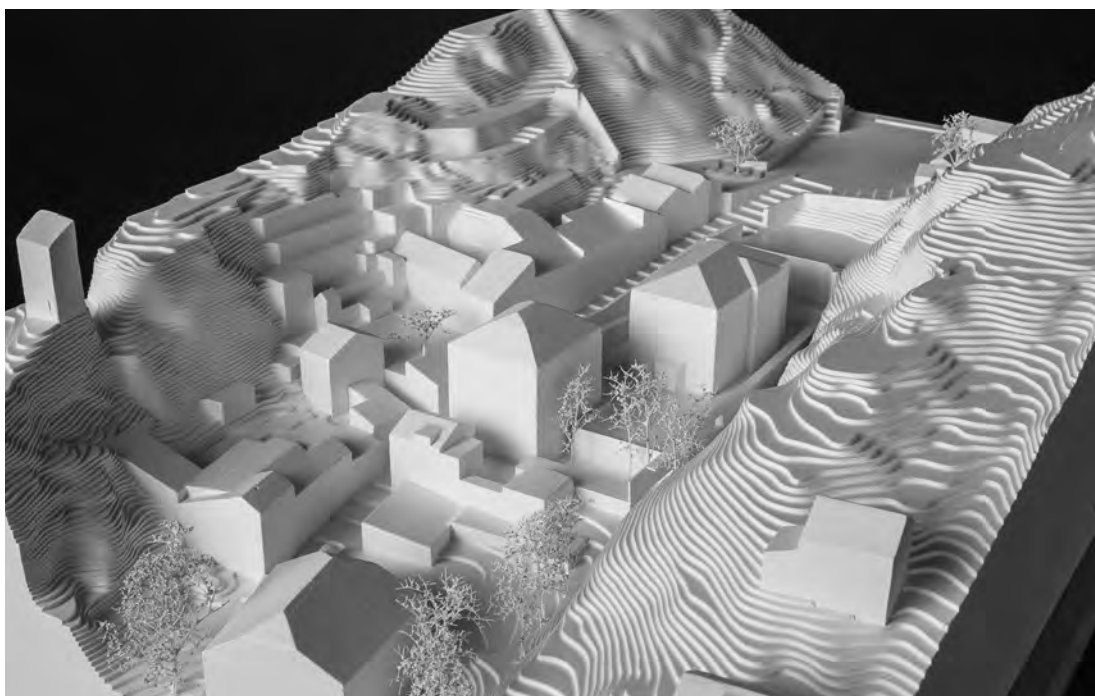
**Collaborateurs :**

Jacques Dorthe, Arnaud Dorthe, Grégoire Rime,  
Albion Zogaj

APPROCHES SA

**Collaborateurs :**

Pauline Jochebin, Jonathan Musy, Rémi Michelon



Ici, point de pavillon d'accueil qui viendrait dialoguer avec la présence hiératique du Pénitencier et de l'Ancienne Chancellerie. L'accès aux expositions s'exprime par un passage au-delà du mur d'enceinte, clairement exprimé en face de l'entrée de site, qui offre à la fois un appel visuel et un cadrage du rocher de Valère en fond de perspective. Passé ce premier seuil, un escalier mène le visiteur à l'étage inférieur où s'organisent l'accueil et le départ du parcours d'exposition.

Au-delà de «l'espace d'exposition» énoncé dans le programme, le projet propose un vaste parcours muséal, aux ambiances différenciées, qui se développe tout autour des fondations du Pénitencier. Jouant avec les différents niveaux, un système de rampes articule les différents espaces d'exposition depuis la salle des stèles éclairée zénithalement jusqu'à la galerie ouverte sur le rocher de Valère, plus linéaire. L'espace d'accueil, que le visiteur découvre dès le début du parcours, s'ouvre quant à lui sur un patio arboré qui contraste avec bonheur avec la minéralité de la cour pénitentiaire originelle.

La cour entièrement pavée répond à la fois à l'histoire du lieu et à la contrainte d'un sol entièrement excavé pour la création des espaces souterrains ; ceux-ci prennent possession de l'ensemble du sous-sol de la cour et rendent difficile une végétalisation conséquente de la cour, qui peut susciter dès lors un îlot de chaleur peu favorable à son occupation publique. Les murs d'enceinte sont également retravaillés : au nord par la création d'un éclairage zénithal, à l'est par les besoins techniques et de monte-charge, au sud pour la mise en valeur du rocher de Valère en tant que séquence du parcours muséal. Ce travail sur la périphérie offre une nouvelle échelle à cette enceinte, avec des murs de béton armé d'une hauteur d'un niveau apparaissant en premier plan vis-à-vis du mur historique existant.

Le jury relève la qualité et la cohérence de la proposition ; il s'interroge cependant sur la pertinence d'une telle radicalité : l'absence d'un réel pavillon d'entrée pour les deux musées péjore la qualité d'accueil du public telle qu'attendu au niveau de la cour, tandis que la dimension patrimoniale des murs d'enceinte s'estompe au gré des nombreuses interventions. Enfin, le jury craint que l'importance des volumes d'excavation inhérents au concept développé ne péjore également la faisabilité économique du projet.

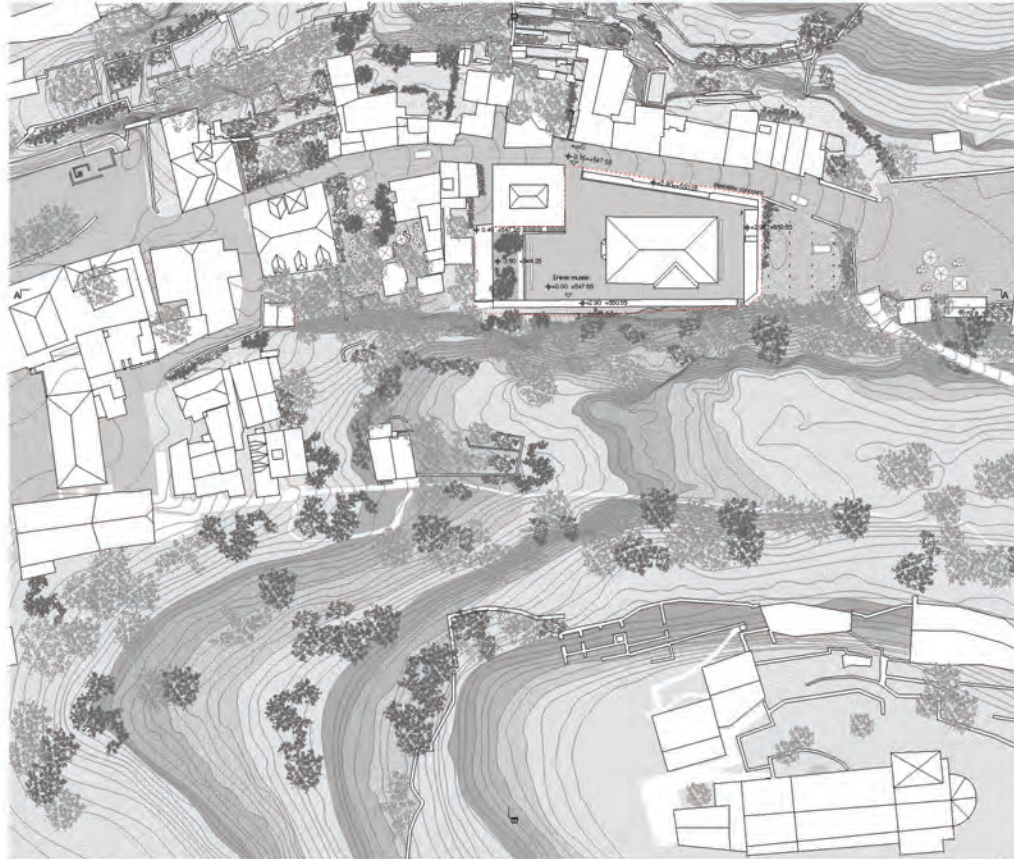
### **Concept structurel**

Le projet développe la nouvelle construction de manière enterrée, en choisissant une matérialité en béton armé. Cette dernière est considérée comme pertinente et adaptée afin de satisfaire les critères d'étanchéité et de résistance. Pour les portées les plus importantes de la dalle de toiture, des sommiers en béton sont proposés, montrant un engagement dans la réduction de la quantité de matériel utilisé et une rationalité de la construction. Cette construction enterrée nécessite une reprise en sous-œuvre des murs périmétriques de l'enceinte ainsi que du Pénitencier, pour laquelle des solutions adaptées sont proposées

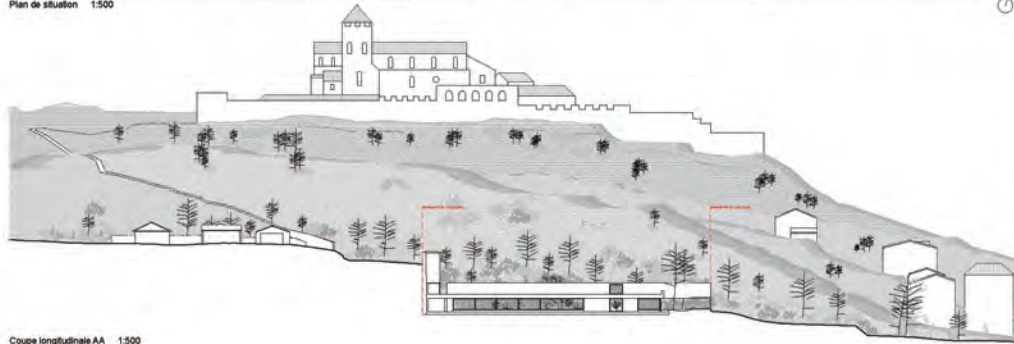
### **Aménagements extérieurs**

Le parti paysager repose sur l'établissement d'un contraste fort entre un espace ouvert totalement minéral en surface et la création d'un patio richement végétalisé en contrebas. La cour pavée prolonge ainsi le sol de la ville autour des bâtiments historiques, dans une sobriété qui confine au dénuement. Si le jury admet les qualités plastiques de l'espace, il s'interroge sur sa valeur d'usage comme prolongement extérieur des musées (absence de mobilier, inconfort climatique, manque de hiérarchie entre les différentes parties). Le patio convainc davantage par son effet de surprise et l'agrément qu'il offre aux visiteurs depuis la partie enterrée des musées. Le jury émet toutefois des doutes sur le réalisme et la pertinence du projet végétal et déplore la vocation purement ornementale de la proposition.

PAVILLON D'ACCUEIL POUR LES MUSÉES - SECTEUR DU PÉNITENCIER À SION



Plan de situation 1:500



Coupe longitudinale AA 1:500



Vue sur la cour d'entrée du musée

PROJET ARCHITECTURAL

**Le projet évoque par son titre « FAIRE LE MUR » l'acte de s'élever, de franchir une limite pour retrouver la liberté. Le nouveau pavillon d'accueil pour les musées est constitué d'un nouveau mur apportant un changement de paradigme, non plus concentrationnaire et isolé, mais ouvert et poreux, intégrant les multiples composantes culturelles et naturelles du site.**

La Surface du projet est organisée sur un seul niveau, sous la cour délimitée par les grands murs de l'enceinte pénitentiaire. Ces murs, conservés tels quels, révèlent la substance historique du site et délimitent l'emprise excavée du projet ainsi que la surface aménagée de la cour, véritable cœur culturel, attractif et vivant.

**La cour du pénitencier comme seul**  
La cour se présente comme le premier espace d'entrée, public, dans l'univers muséal. Un seul immersif, encourageant tout visiteur, sans que les mureaux, à l'appropriation et à la découverte. L'enceinte sert de cadre à ce lieu regardant la fonction médiatrice centrale. En doublant ses parois verticales par des nouveaux murs d'épaisseur d'une hauteur de 2,70m, le projet architectural apporte une échelle plus domestique. Ces nouvelles « façades » en béton apparent, dépourvues, lisses, abstraites, contrastent avec les grands murs d'origine en pierres appareillées.

**Un autre monde derrière le mur**  
Le parcours en parcs depuis la rue des Châteaux, se poursuit jusqu'à la cour du pénitencier, avec un point de vue encadré sur les bâtiments et les châteaux environnants.

En face du portail de la rue, le public voit également la seule porte dans le nouveau mur d'enceinte, cadrée par les façades du pénitencier et de la chapelle. En se dirigeant vers cette ouverture, il peut admirer la vue dégagée sur la ville de Sion perchée sur le mur au sud-ouest et délimitant le jardin planté en contreforts. Le parcours à travers le mur se vit comme un passage vers un autre monde. C'est un appel à la curiosité, à la découverte de ce qui se cache derrière le « décor ». Les façades proches du site de la Vallée, son univers naturel, mais également l'anthropologie qui s'y est opérée. L'ancien mur démolit au sud est remplacé par un nouveau, légèrement écarté de la façade. Le vide sans ciel rend visible tout un écosystème autrefois caché. Il met en valeur toute la richesse géologique et botanique de la base du rocher jusqu'au sommet du Château de Vallée.

**Un parcours muséal initié**  
En contreforts, délimité par les fondations des murs d'enceintes et des deux bâtiments historiques, le programme du pavillon d'accueil occupe tout l'espace sous la cour pénitentiaire. La zone d'accueil est mise en relation visuelle avec le jardin formé, point de départ de l'expérience visituelle. La lumière ambiante provenant des vitres laissées entre les murs de la cour vient ponctuer les surfaces d'exposition et leurs circulations. Depuis la zone d'accueil, la visite muséale s'effectue en périphérie du pénitencier, avec des accès directs et indépendants aux musées de la nature et de l'archéologie. Le parcours muséal intègre la révélation de la galerie verte de la Vallée, ou la vision frontale permet la contemplation de sa nature sublime.

«FAIRE LE MUR»

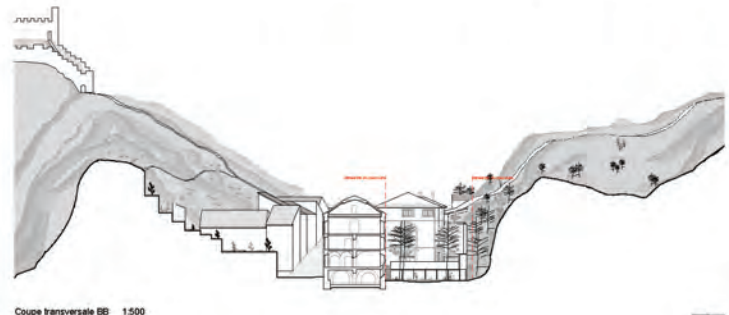


Concept architectural



Organisation interne

● zone  
— circulation et liaison  
— mur extérieur



Coupe transversale BB 1:500



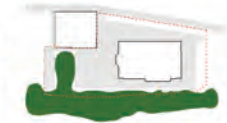
Vue sur le jardin humide

**PAYSAGE**

**La situation existante avec ses deux espaces distincts (à cœur du pénitencier et le jardin au pied de la falaise) nourrit le projet paysager. Renforcée par le projet architectural, ces deux espaces offrent des ambiances complémentaires.**  
 La cour muette de pavés, peignée généralement par le public, alors que le jardin interprète la végétalisation des falaises et leurs bosquets. Cette mise en scène propose un concept fort et identitaire sur le plan scénographique. Les musées de la Nature et de l'archéologie se voient ainsi dotés d'une admission en plein air, mettant en valeur les caractéristiques du lieu.

**La cour**  
 Premier espace visible et accessible en tout temps, la cour assume la fonction d'accueil de ce nouveau pôle muséal. Ses sols urbains et muets, garantissent les différents usages (accueil public, manifestations, place de jeux) et les accès nécessaires (péniche muette, place PMR, logement). Les pavés disposés sur un lit de sable et de substrat minéral, peut accueillir progressivement une végétation de steppe (herbe, lichen, mousse), compatible avec cette configuration sur dalle.

**Le jardin**  
 Visible depuis la cour, le jardin humide sert de prolongement à l'espace d'accueil. La végétation est plantée en pleine terre. Des plantes aux feuillages épais recouvrent le sol et les falaises nouvellement dégagées (rougiers, adoncode, myrtille, diennetie, lierre). Le dallage définit un espace de détachement couvert, accessible également en tout temps. Le jardin est planté d'arbres majestueux, à l'image de chênes et de pins. Les fûts blancs de ces derniers permettent de maintenir le décalage visuel vers la vallée verte et les collines, tout en faisant découvrir le jardin, mais aussi la cour en amont, de l'ombrière des couloirs.



■ espace extérieur  
 ■ espace paysager

● entrées publiques  
 ● accès PMR  
 ● sortie de secours

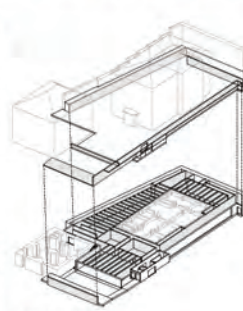
■ place loggia  
 ■ place PMR  
 ■ bassin cour - jardin  
 ■ jardin - accès

**STRUCTURE**

**Le projet propose d'organiser les surfaces du programme sur un seul niveau sous la coup, induisant une reprise en sous-œuvre du pénitencier et des deux murs de contention.**

**Travaux spéciaux, terrassements**  
 Les données géologiques deviennent une contrainte entre deux versants rocheux, remplis de matériaux meubles et d'ébouis. Les terrasses semblent dotées d'une cohésion certaine et d'une bonne portance, à ne pas négliger et avoir d'eau souterraine. À la base des murs existants des ancrages armés reproduisent les efforts de butée induits par la pression des terres. Une paroi carnelée en béton avec ancrages temporaires sera enrobée à l'avancement de l'excavation qui se fera par étapes dont l'angle sera dicté par la qualité des matériaux rencontrés. Cette une très faible partie de l'excavation côté falaise se fera en rocher, le reste des terrassements aura lieu en terrains régulés.

**Système statique**  
 La structure du projet est constituée de radiers, murs, dalles et voiles en béton armé précontraint pour les grands voiles inversés. Les dalles sont nervurées avec une dalle de compression minimale pour limiter les quantités de béton et d'armature à mettre en œuvre afin d'optimiser le rapport coût sur la falaise et le jardin et créer des prises de jour structurelles le long des murs d'enceinte, les dalles sont suspendues à des voiles de hautes flèches. La stabilité de ces éléments au déplacement est assurée par des lames horizontales qui les chapeotent, et par des bannes ponctuelles le long du mur côté rue. Cette lame de stabilisation côté falaise, sert en outre de protection de la grande baie vitrée contre les chutes de pierres. La stabilité aux séismes de la nouvelle construction est garantie par son implantation souterraine et par l'effet d'anneau ceinturant le socle du pénitencier.



Concept structurel



Vue depuis la galerie de la falaise

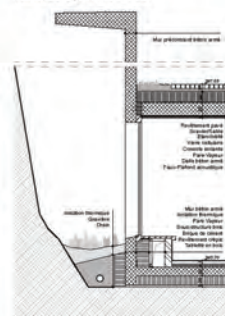


Schéma constructif contre falaise 1:50

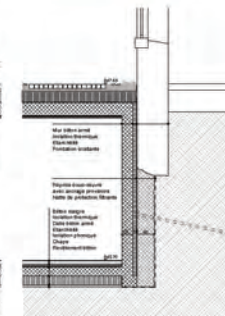


Schéma constructif reprise sous-œuvre 1:50

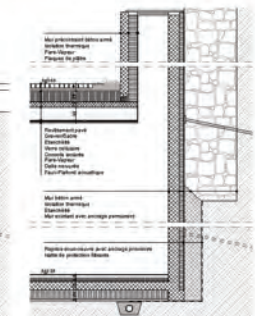
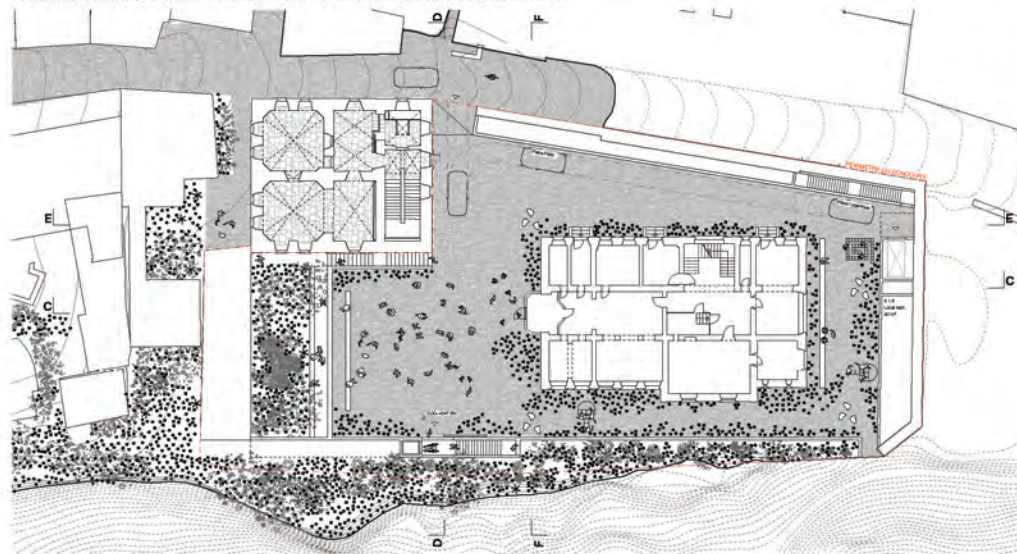


Schéma constructif mur contre rue 1:50

PAVILLON D'ACCUEIL POUR LES MUSÉES - SECTEUR DU PÉNITENCIER À SION



Plan du rez-de-chaussée 1:200

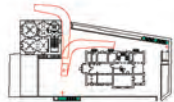


Schéma d'évacuation du rez-de-chaussée

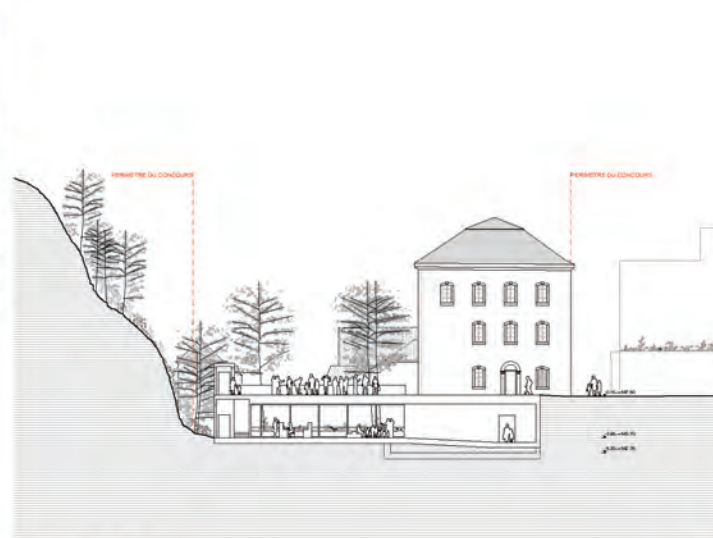


Coupe longitudinale CC 1:200

«FAIRE LE MUR»



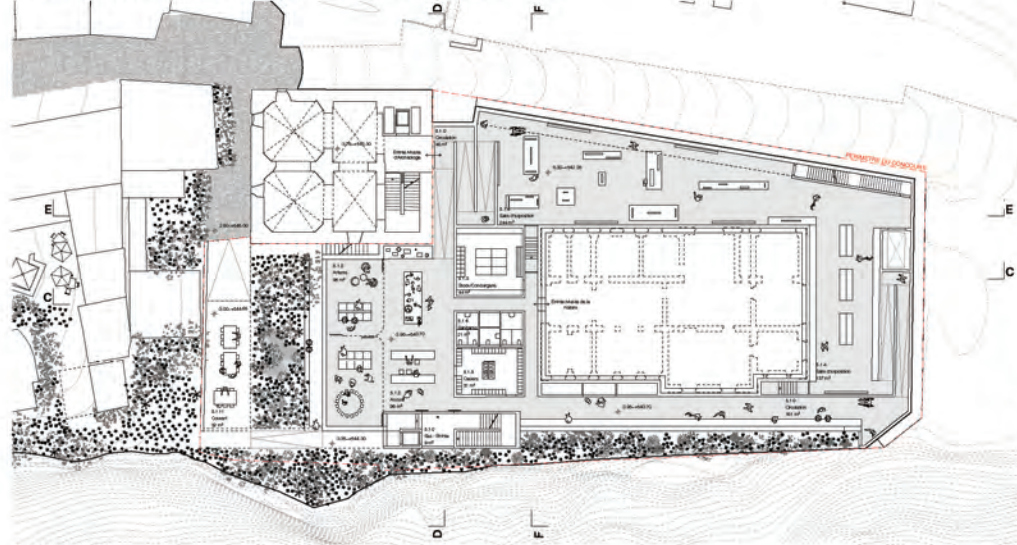
Vue sur l'arrière-cour



Coupe transversale DD 1:200



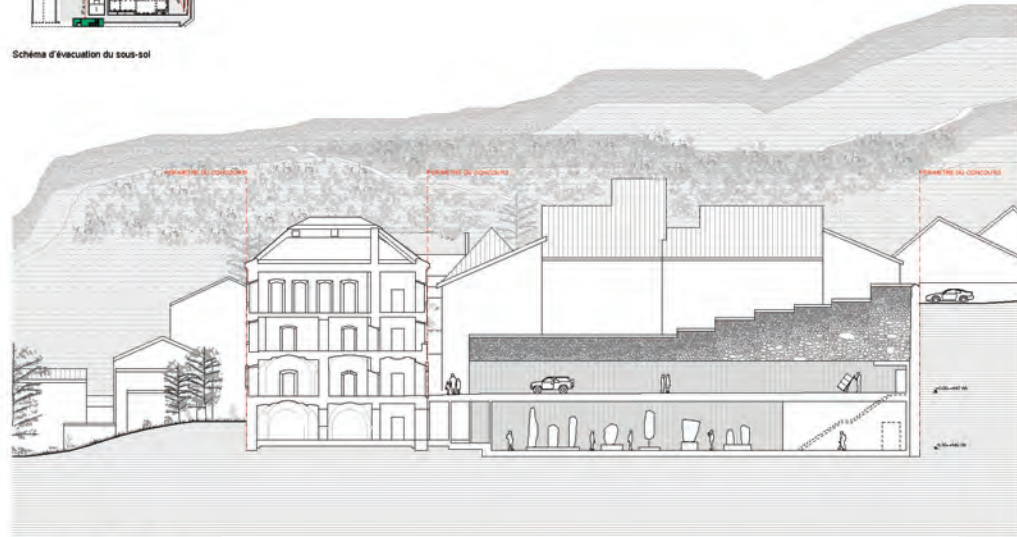
PAVILLON D'ACCUEIL POUR LES MUSÉES - SECTEUR DU PÉNITENCIER À SION



Plan du sous-sol 1:200



Schéma d'évacuation du sous-sol

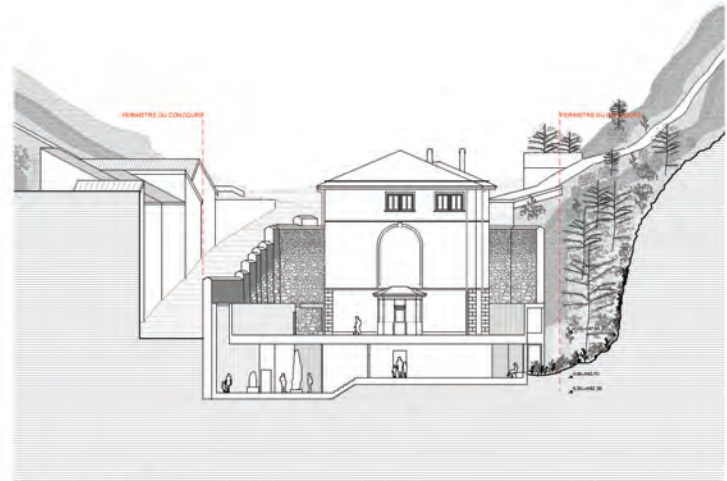


Coupe longitudinale EE 1:200

«FAIRE LE MUR»

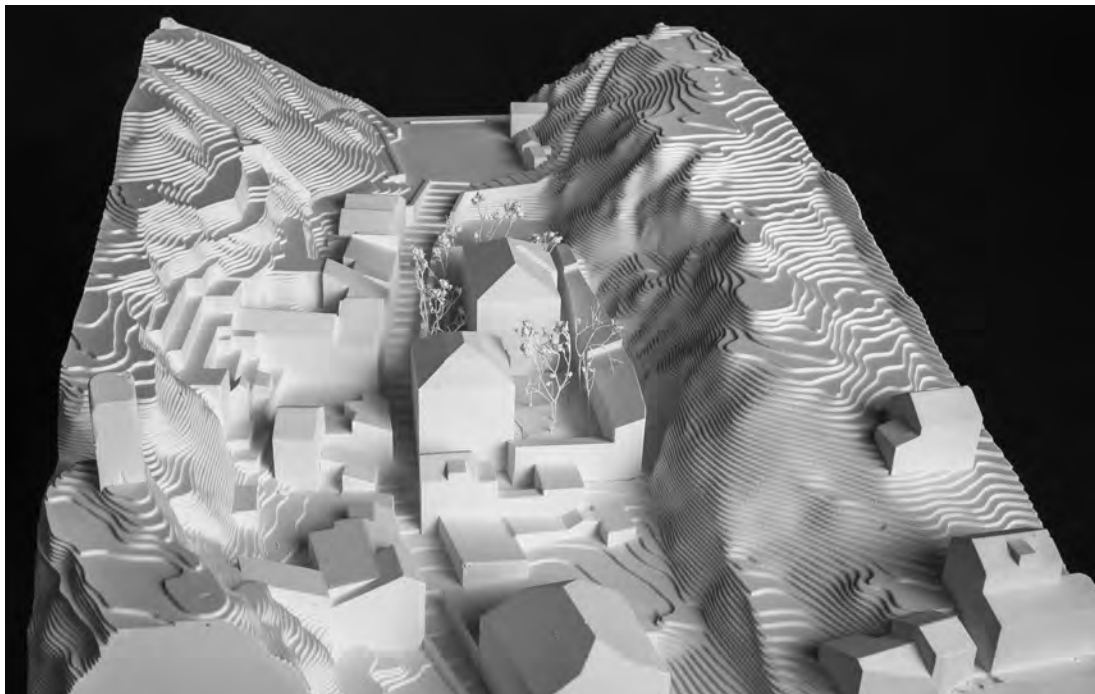


Vue de la salle d'exposition



Coupe transversale FF 1:200





## N°02 PAPILLON I

LVPH ARCHITECTES SARL

**Collaborateurs :**

Paul Humbert, Delphine Serio, Thibaut Judalet, Zoé Cabau,  
Théo Gauthier

DMA INGÉNIEURS SA

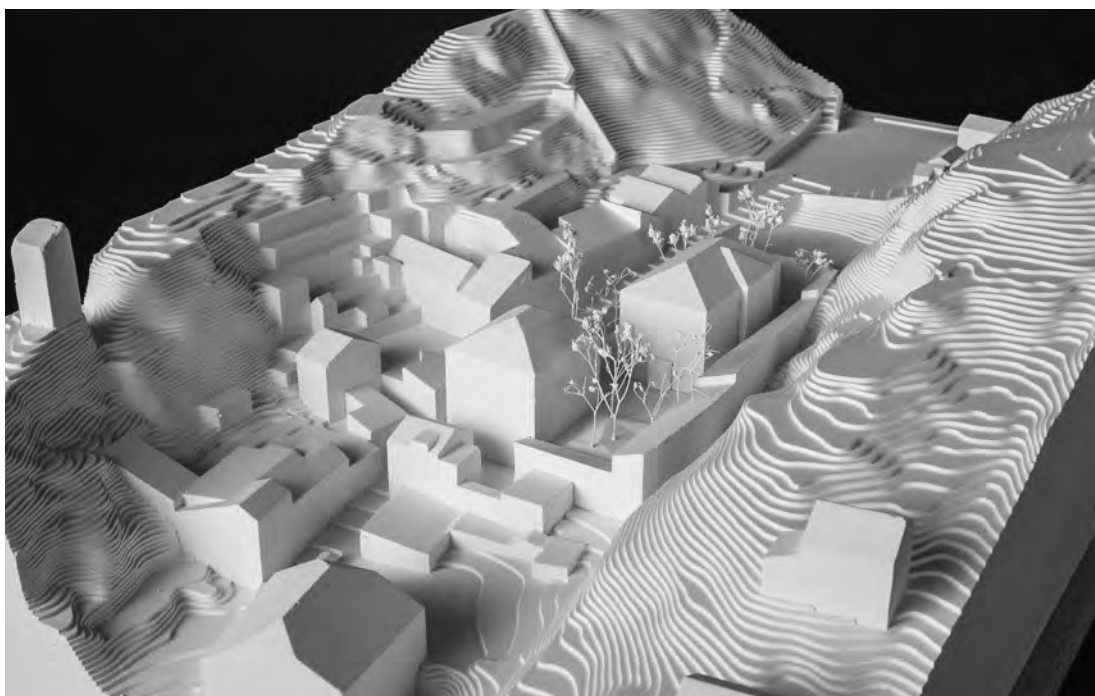
**Collaborateurs :**

Hasan Yagicibulut

B EGLINGER BRYAN LANDSCHAFTSARCHITEKTUR GMBH

**Collaborateurs :**

Jonas Beglinger



Le projet thématise le mur d'enceinte du site et son passé pénitentiaire. Dans une recherche de clarté conceptuelle, il réduit le nombre d'éléments structurants à 3 : l'Ancienne Chancellerie, le Pénitencier et le mur d'enceinte. Il propose de compléter ce dernier par un mur habité sur le flanc sud du site, au pied de la colline de Valère. Ce mur habité intègre au rez-de-chaussée, les espaces d'entrée ainsi que l'accès au futur Musée de la nature et, à l'étage, des locaux annexes, stock, sanitaires et casiers. Au sous-sol le projet investit l'espace compris entre l'Ancienne Chancellerie et le Pénitencier pour y loger l'espace d'exposition temporaire autour duquel sont présentées les stèles. Un parcours muséal autour de l'espace d'exposition temporaire mène à la connexion avec le futur musée d'archéologie.

Le jury salue la clarté des intentions et l'économie de moyens recherchée. Il doit malheureusement constater que le projet présente des problèmes fonctionnels rédhibitoires directement induits par son parti. En effet, la faible largeur à disposition entre le Pénitencier et le flanc de la colline ne permet pas d'offrir des espaces d'entrée d'une générosité suffisante pour l'accueil de groupes de visiteurs. Le parcours vers les espaces d'exposition en sous-sol est peu réaliste en raison de la faible largeur du couloir et de l'escalier. Par ailleurs, la disposition à l'étage des services destinés au public alors que la visite se déploie vers le sous-sol ne parvient pas à convaincre le jury. L'accès au futur Musée de la nature, directement depuis le rez-de-chaussée, par un tunnel enfoui sous une butte, est intéressant en termes d'économie de moyen, mais complexifie le parcours des visiteurs au sein du futur pôle muséal. Par ailleurs, difficilement franchissable, ce tunnel pénalise la qualité des parcours piétonniers en surface.

#### **Concept structurel**

Le projet conçoit une barre en béton armé accolée au sud de la parcelle et connectée avec le sous-sol. La structure est proposée en béton armé, ce qui est considéré comme pertinent en termes de durabilité, isolation, comportement parasismique et robustesse de la construction. L'empreinte réduite du projet au sous-sol permet en outre de minimiser les travaux de terrassement et, surtout, les possibles besoins de reprise en sous-œuvre.

#### **Aménagements extérieurs**

Un cordon arboré s'installe sur l'ensemble du site, accompagné d'un modelage de terrain. Sur la place d'accueil, une butte permet une composition arborée sur la partie sur dalle. Le modelé du terrain se prolonge en s'adossant le long des murs autour du bâtiment du Pénitencier. Ceci semble permettre d'absorber l'évènement d'une butte créée pour le passage souterrain qui relie le bâtiment central et le mur devenu bâtiment, mais aussi pour rehausser les massifs arborés créant une canopée tout au long de la promenade.



SITUATION 1:500

1 Musée d'Art 2 le Spot - Place des Théâtres 3 Pavillon des Musées de l'Archéologie et de la Nature 4 Entrées secondaires de l'ancienne Chancellerie et de l'ancien Pénitencier 5 Accès au Bourg et à la Basilique de Valères 6 Accès au Château de Tourbillon 7 Chapelle de Tous-les-Saints



# N°02 PAPIILLON I



ENTREE



Le projet se développe autour de 2 ambiances distinctes :

- 1 redonner un nouveau visage et une nouvelle énergie au lieu sans pour autant effacer son caractère carcéral
- 2 mettre en valeur les bâtiments existants.

Le thème du mur d'enceinte sert de fil conducteur pour répondre à ces 2 enjeux : le projet épaisse le mur d'enceinte sud du Pénitencier pour intégrer le nouveau pavillon d'accueil des Musées de l'archéologie et de la nature. Ce dispositif permet de libérer une cour extérieure généreuse, dans le prolongement de l'espace public de la rue. L'extension culturelle devient ainsi une ponctuation du parcours de la rue des musées comportant un lieu public emblématique. Cette cour centrale ouverte donne accès à l'entrée principale de la nouvelle infrastructure et aux entrées existantes secondaires de l'ancien Pénitencier et de l'ancienne Charcoalère. Le reste du périmètre est aménagé en jardin, avec une présence importante de la végétation. Arbres, arbustes, plantes grimpantes et fontaines permettent d'assurer la fraîcheur du lieu, pendant les périodes de forte chaleur, tout en créant un lieu luxuriant, attractif et reposant.

#### ACCÈS

Le rez-de-chaussée de la nouvelle construction est un espace polyvalent qui s'étire sur toute la longueur du périmètre au sud de la parcelle, le long de la colline. L'espace est marqué par un guichet central et est éclairé par de grandes baies vitrées qui intègrent des bancs sur leurs parties inférieures. L'espace relie directement le futur Musée de la nature, installé dans l'ancien Pénitencier, grâce à un accès positionné en face de l'escalier monumental de l'édifice. L'accès aux nouveaux espaces d'exposition et à l'ancienne Charcoalère se fait par un escalier rampé, qui descend doucement vers le niveau inférieur. Les vestiaires, les sanitaires et les espaces techniques et de stockage sont disposés dans l'épaisseur du mur, au niveau supérieur.

#### PROJET PAYSAGER

Le projet passe par la volonté de poursuivre l'espace public à l'intérieur de l'enceinte du pénitencier et d'offrir un lieu végétal de calme et de fraîcheur contrastant avec l'univers minéral de la ville de Sion. L'ambon est ici d'offrir une expérience sensorielle entre l'espace de la ville et celui des Musées. Une fontaine accueille les visiteurs à l'entrée avant qu'ils ne soient dirigés vers l'entrée monumentale des musées, à travers une place remplie de pavés. À l'est de cet espace extérieur s'étend un jardin luxuriant qui se développe le long du mur existant sur un « coussin » végétal dupliqué d'une végétation riche et variée. À l'ouest, le jardin s'ouvre sur un espace couvert qui offre un lieu de repos et de consommation protégé.

#### CONSTRUCTION & DURABILITE

La partie émergente de la nouvelle extension est conçue avec un mur en béton hydroscopique qui forme une continuité de texture et de couleur avec le mur d'enceinte existant. Au rez-de-chaussée, le mur est isolé par l'intérieur et doublé. En dessous, le béton structurel est laissé apparent à l'extérieur. Il dialogue avec la pierre des citelles et la roche visible par la baie vitrée. Le projet prévoit de réaliser l'ensemble du matériel d'équipement pour la construction. Choix du bois, le rocher peut être utilisé pour la fabrication d'un béton local et pour le façonnage des pavés de la cour. Les terres d'excavation servent à créer les différentes topographies végétales des aménagements extérieurs.



JARDIN OUEST

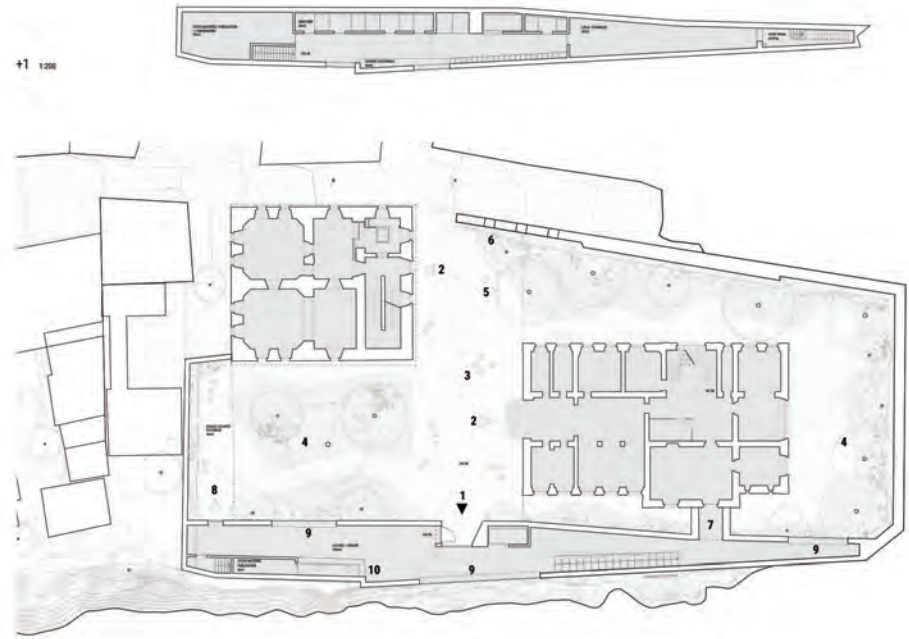
**SOL DRAINANT**

Tout le feu de surface est filtré et drainé pour alimenter les aires végétales du jardin. Les surfaces en dur sont aménagées avec des pavés drainants permettant de canaliser toutes les eaux de pluie vers le jardin ou vers une citerne enterrée (batterie d'eau pour les périodes de sécheresse).

**PLANTATIONS**

Pour répondre aux conditions particulières du lieu, le projet prévoit des plantations très riches et très variées, en privilégiant les espèces propres aux espaces ombragés et d'autres pour les espaces ensoleillés. Répondant au climat local, elles sont plantées selon 3 couches distinctes (schéma).

1. Couche d'herbe sur mouton de terre - plantation continue sur toute la couverture du sol, plantes vivaces et feuillues pour améliorer le microclimat de la cour.
2. Plantation du mur historique et du nouveau mur habillé - différentes espèces de plantes grimpantes pour garantir le refroidissement de la cour et du bâtiment.
3. Cour végétale: diversité d'arbres à hautes tiges permettant de créer une atmosphère très particulière. Ombrage dans la cour.



RDC 1:200

- 1 Accès pavillon 2 Accès secondaire Pénelancier et Chancellerie 3 Cour 4 Jardin 5 Mobiliers extérieurs 6 Fontaine 7 Entrée Musée de la nature 8 Accès au jardin 9 Assises pour groupe 10 Shop

30



COUPE A 1:200



FACADE RUE DES CHATEAUX 1:200

Concours Pavillon d'accueil pour les musées - Papillon

**PARCOURS MUSÉAL.**

Au niveau inférieur, l'exposition est conçue sous la forme d'un parcours. La « galerie des stèles » est éclairée naturellement par une lumière zénithale et une grande fenêtre qui met en relation les stèles et le rocher de la colline. Cette distribution s'inscrit autour d'un mur délimitant un second espace pouvant accueillir les expositions temporaires ou d'autres manifestations. Le parcours se poursuit par le nouveau Musée d'archéologie, situé dans le bâtiment de l'ancienne Charbonnière. Les différentes possibilités d'accès à l'espace d'exposition temporaire et au musée d'archéologie permettent une grande flexibilité d'usage et plusieurs scénarios de parcours. Elles garantiront également le maintien de la visite de l'exposition des stèles et du Musée pendant le montage d'exposition temporaire.



**CONCEPT STRUCTUREL.**

Les structures porteuses du nouveau bâtiment sont entièrement en béton armé. Elles sont composées de dalles, murs, piliers, sommiers, poutres-croisées (murs voiles) et radier. Afin de respecter les exigences phoniques et de résister au feu, le choix d'une structure en béton armé s'impose. Ce choix est également dicté par son côté économique et par sa facilité de réalisation. Malgré un poids propre relativement important, les structures en béton armé ont l'avantage de pouvoir résister dans les trois directions (X/Y/Z) tout en ayant des épaisseurs relativement faibles.

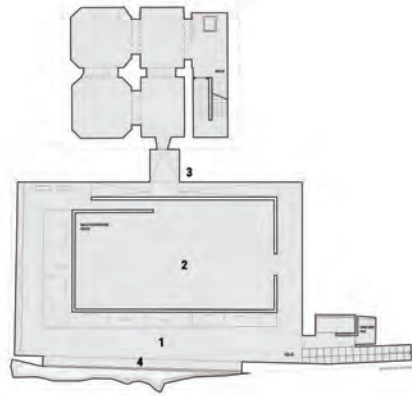
Radier et fondations : le radier est monolithique en béton armé d'une épaisseur minimale de 25-30cm, afin de garantir une étanchéité avec localement des surprofondeurs. En principe, le radier sera fondé sur un bon terrain selon le gachet cartographique de la Confédération.

Murs et parois porteuses : les murs porteurs sont en béton armé coulé sur place de 25-30 cm d'épaisseur pour leurs aspects phoniques et stabilisateurs.

Piliers : Pour transmettre les charges verticales, des piliers en béton armé sont mis en place ponctuellement, ils sont sollicités principalement par des efforts normaux centrés. Ils sont prévus en béton préfabriqué.

Dalles : les planchers sont composés de dalles à nervures en béton armé. Pour des portées assez grandes, ce système devient économique et léger. Ces éléments peuvent être préfabriqués en atelier. Dans ce cas, ils seront posés à la grue entre les murs et sommiers porteurs. Un surbiton est nécessaire pour régler le tout et de créer un effet diaphragme (plaqué).

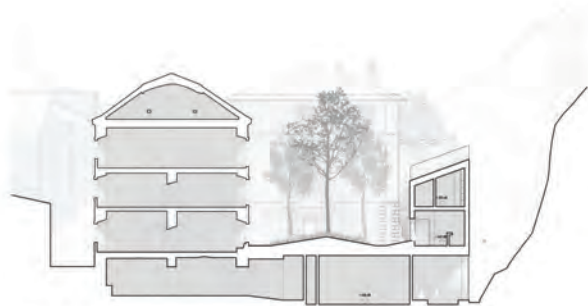
Système et vent : Pour assurer la stabilité globale du bâtiment et un comportement parasismique adéquat, plusieurs murs stabilisateurs en béton armé sont mis en place par axes (selon X + Y et au minimum 2 refends par axe). Le niveau -1 correspond à l'itage d'encastrement des refends. Selon le gachet cartographique de la Confédération, le projet se situe sur un sol de classe de fondation « A ». Cette catégorie de sol est très favorable sismiquement.



-1 1:200 1 Galerie des stèles 2 Exposition temporaire 3 Entrée Musée d'archéologie 4 Assises



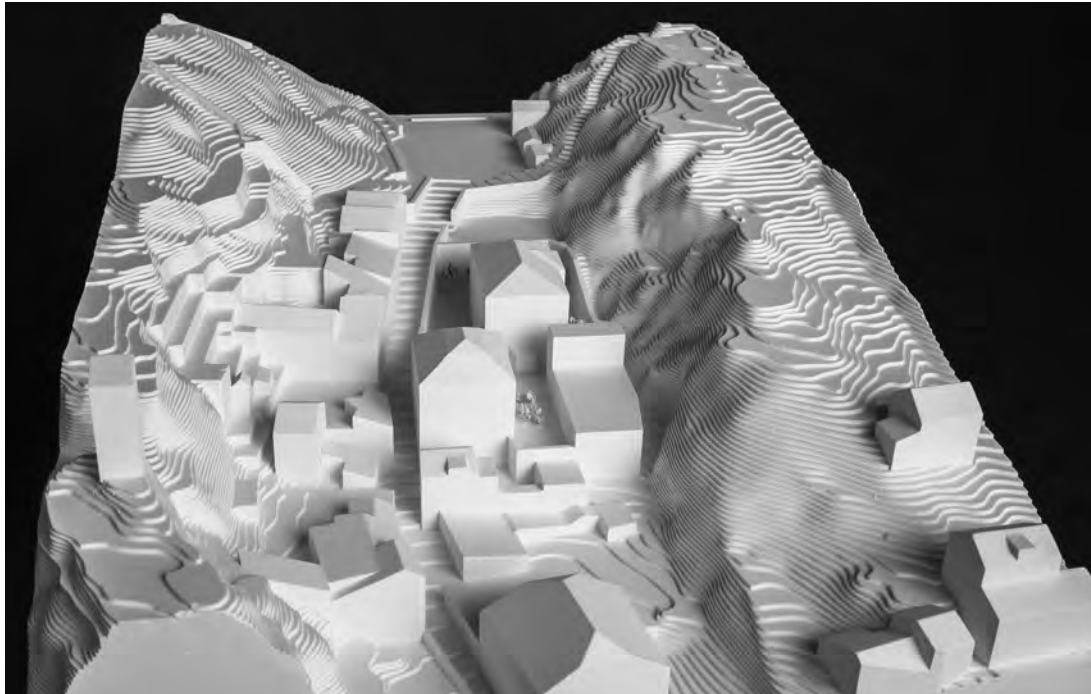
GALERIE DES STELES



COUPE B 1:200



FACADE PAVILLON DES MUSEES 1:200



## N°03 **PASSAGE**

BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG

**Collaborateurs :**

Daniel Buchner, Andreas Bründler, David Formaz,  
Cosima Kammel, Signe Veinberga

SCHNETZER PUSKAS INTERNATIONAL AG

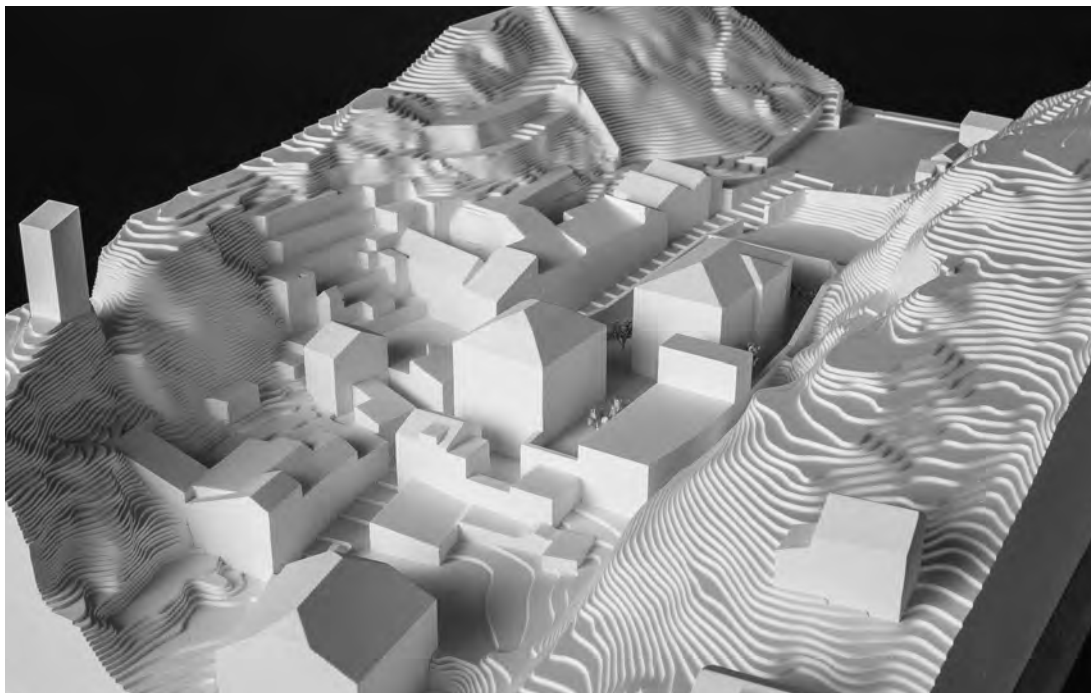
**Collaborateurs :**

Dr. Kevin Rahner

MAURUS SCHIFFERLI LANDSCHAFTSARCHITEKT

**Collaborateurs :**

Maurus Schifferli, Jens Müller



Le projet reprend l'expression du pavillon en venant s'insérer de part et d'autre du mur d'enceinte. Un volume minéral majestueux permet de signaler l'entrée avec clarté dans la continuité des bâtiments de l'Ancienne Chancellerie et du Pénitencier. Les surfaces hors-sols restantes sont disposées à l'arrière du mur, au sud-ouest, dans une construction légère et transparente qui se met en relation avec le rocher caractéristique des collines. Au sous-sol, le programme principal d'exposition s'insère autour de l'Ancienne Chancellerie et à l'ouest du Pénitencier.

Dès son entrée, le visiteur est accueilli dans des espaces généreux et aérés regroupant les fonctions d'accueil, de boutique et les attentes de groupes. Le volume «signal» dessert rapidement l'étage inférieur du projet qui se développe en deux parties principales : une galerie de dimensions généreuses accueillant des locaux de service et des surfaces polyvalentes permettant de rallier les expositions des bâtiments existants et une salle d'exposition en contrebas qui laisse apparaître une grande flexibilité d'aménagement.

Le jury apprécie l'intervention réduite sur le mur d'enceinte et la clarté du parti pris dans l'expression d'un signal. La volonté de travailler avec une structure légère et d'intervenir par de simples percements note une prise en considération du patrimoine historique du site. Cependant, les membres du jury regrettent que l'élément majeur du projet, geste fort, n'ait que la simple fonction de desserte et ne propose pas de fonction publique. De plus, la galerie généreuse du sous-sol semble disproportionnée par rapport aux parties de programme desservies.

#### **Concept structurel**

Le projet architectural est accompagné par une structure porteuse qui emploie tant le béton que le bois structurel. Le béton est réservé pour les parties contre terre et les sommiers principaux, tandis que des sommiers en bois portent la dalle entre les cadres principaux. Le concept permet des adaptations dimensionnelles et la taille du sous-sol est relativement réduite de manière à limiter les potentielles reprises en sous-œuvre.

#### **Aménagements extérieurs**

Un revêtement minéral naturel se déroule en guidant clairement le visiteur jusqu'à l'entrée du nouveau pavillon. De part et d'autre de ce seuil, les aménagements restent sobres. Sur la place en face du nouveau bâtiment, une poche arbustive accueille les visiteurs, pendant que du côté est du Pénitencier, un dispositif arboré crée un espace ombragé avec un long banc et une fontaine.



**Prologue**

La topographie naturelle qui s'est inscrite dans la vieille ville de Sion a engendré une morphologie architecturale singulière, où la finesse et la texture de la pierre semblent fusionner avec le paysage environnant. Une symbiose harmonieuse entre l'architecture et la nature émerge, créant un lieu d'une unité saisissante.

La Rue des Châteaux trace son chemin depuis le centre dense de la ville jusqu'à la Place Maurice-Zermatten, s'élevant progressivement à mesure qu'elle avance. Soudain, la rue étroite débouche sur une cour soigneusement délimitée. L'horizontalité rigide de cet espace creusé dans la roche crée une impression de pure artificialité au sein d'un environnement forgé par les forces naturelles.

Au sein de cette cour, l'espace s'ouvre sur tous les côtés, générant des instants de tension captivants. Un imposant mur d'enceinte masque les édifices urbains, laissant émerger un espace de pure minimalité et de simplicité. La surface plane accentue la présence des bâtiments qui s'y dressent, incitant le regard à s'élever vers le ciel, les montagnes et les édifices qui s'élèvent majestueusement.

C'est ici que se dessine le génus loci, cette âme propre au lieu, qui façonne en grande partie la conception de la transformation de cet espace en un complexe muséal.

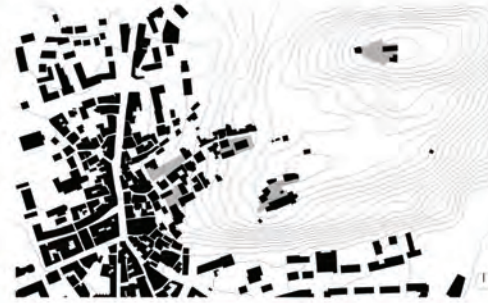
**Aménagements paysagers**

L'entrée dans le nouveau complexe muséal est marquée par une succession de dalles de granit soigneusement taillées, longeant les bâtiments existants jusqu'à l'entrée du pavillon, unifiant ainsi l'ensemble dans un geste accueillant. Deux cours spacieuses prennent forme de part et d'autre de cet axe. Un pavage continu célèbre le vide puissant de ces deux espaces minéraux en creux.

Le long de l'ancienne prison, une disposition géométrique d'amandiers métamorphose l'ancien locus ténelibit en un havre de paix, un locus amoenus. Une fine rigole guide les visiteurs de chaque côté du bâtiment vers une place ombragée sous les arbres, nichée au fond de la cour. Elle assure le drainage tout en servant de système d'irrigation pour les amandiers. Un banc de pierre, adossé au mur d'enceinte, encadre une fontaine centrale, offrant des alcôves intimes pour les pauses et les pique-niques.

Dans la cour opposée, en face du pavillon, se trouve le jardin des senteurs, où rosiers et jasmin s'élevèrent formant le cœur sensoriel de cet hortus conclusus. Ce jardin de fleurs, intégré dans le pavage, est conçu pour offrir un espace de détente en plein air à l'extrémité arrière.

Cette symbiose végétale, façonnée par les conditions climatiques et géologiques arides du paysage rocheux environnant, s'étend jusqu'au toit du pavillon, se révélant sous la forme d'un fin ourlet sur les bords du toit et les sommets des murs.



Rue des Châteaux



Chemin menant à Tourbillon



Château de Tourbillon



Basilique de Valère



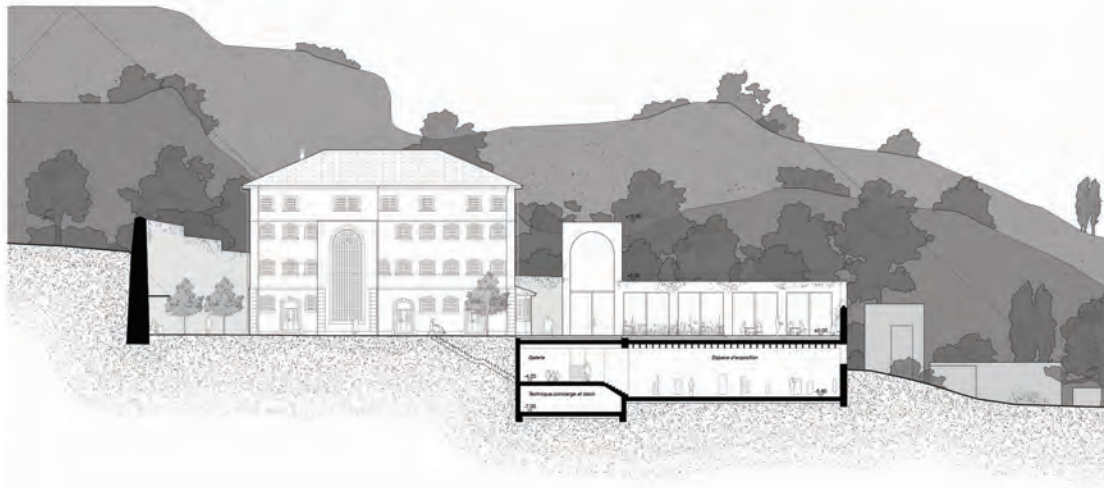
Plan de situation  
1:500



Pavillon d'accueil pour les musées

## PASSAGE

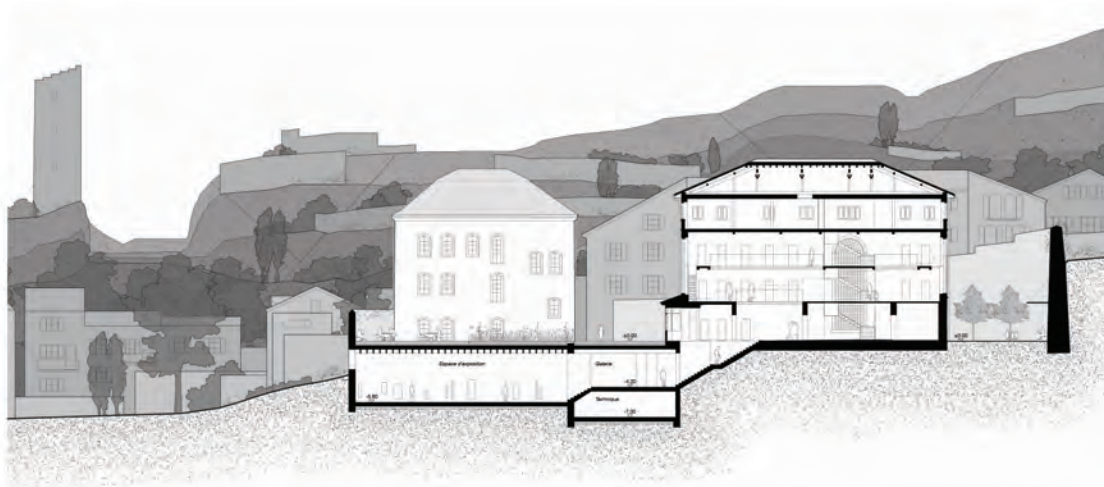
Secteur du pénitencier à Sion 



Façade principale  
1:200



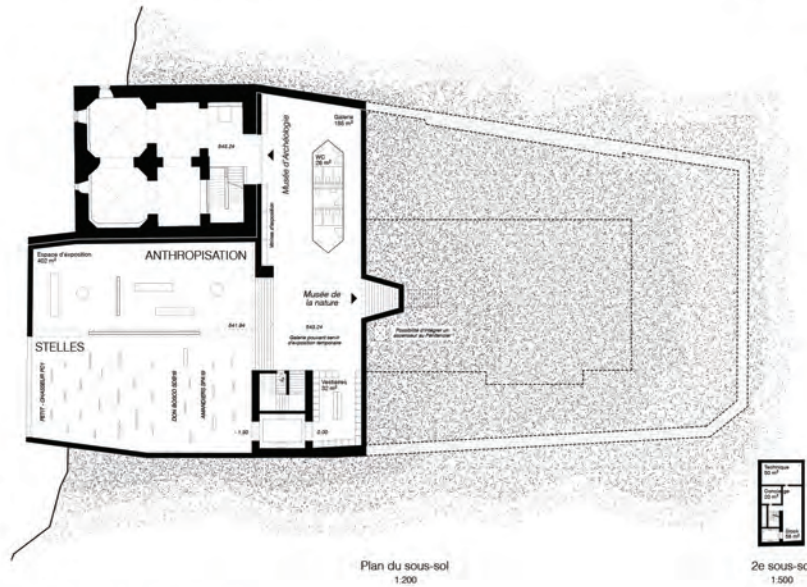
Coupe transversale  
1:200



Coupe longitudinale avec relation au Pénitencier  
1:200

1 2 3 4

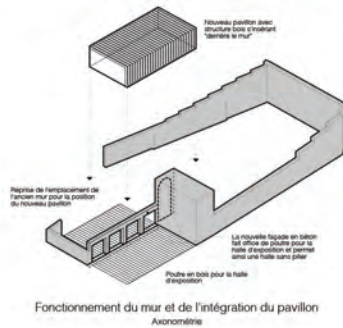




**Structure et construction**

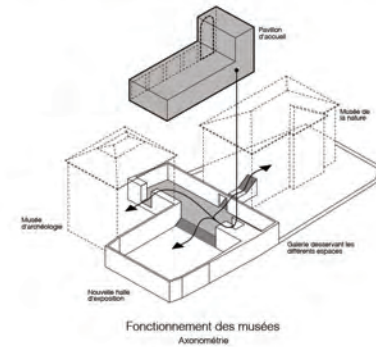
Le bâtiment est conçu comme une construction hybride. Le mur extérieur porteur du rez-de-chaussée est réalisé en béton armé et précontraint. Au centre, au-dessus de la salle d'exposition du sous-sol, un mur longitudinal supporte les planchers en bois et en béton.

Le plafond de la nouvelle salle d'exposition est suspendu en deux parties : la première de 6.1m et la seconde de 10.8m. Il est constitué de poutres en bois lamellé-collé de 10 cm d'épaisseur et de 30 cm de hauteur, livrées sur le chantier en éléments préfabriqués. Au-dessus des poutres, une dalle en béton armé de 14 cm d'épaisseur est liée et coulée sur place de manière monolithique avec la poutre du mur longitudinal. Cette poutre longitudinale faisant office de façade principale du pavillon, a une hauteur de 1m sous les ouvertures et de 1m au-dessus. Sa hauteur structurelle est de 6.1m de hauteur, permettant ainsi une grande flexibilité dans la salle d'exposition.



Dans l'autre direction, une poutre en béton armé précontraint de 35 cm repose sur les murs extérieurs et le nouveau noyau de l'escalier, supportant la structure du plafond de la galerie.

Les murs extérieurs en béton armé ont une épaisseur maximale de 30 cm. Par endroits, le sous-bassement de la construction existante est utilisé comme mur extérieur. Le toit du pavillon du rez-de-chaussée est conçu de manière similaire aux plafonds intérieurs, avec des poutres en bois lamellé collé d'une section de 10cm par 36cm. Les fondations sont prévues à plat sur une dalle en béton coulé sur place d'une épaisseur variable mais maximale de 60 cm. Le contreventement est assuré par le nouveau mur d'encadrement en liaison avec la construction hybride bois-béton, sans nécessiter de mesures supplémentaires.



**Concept**

La conception du pavillon d'accueil met en avant la préservation intégrale des bâtiments existants et l'impressionnante disposition de la cour. Le caractère unique de la cour, créé par l'encadrement mural surélevé, devient le motif central du projet. Conscient que les bâtiments intacts au cœur de cette cour protectrice offrent un moment exceptionnel, l'intervention visible est réduite au minimum. Les deux futurs musées sont ainsi reliés par un bâtiment souterrain, formant ainsi une installation globale.

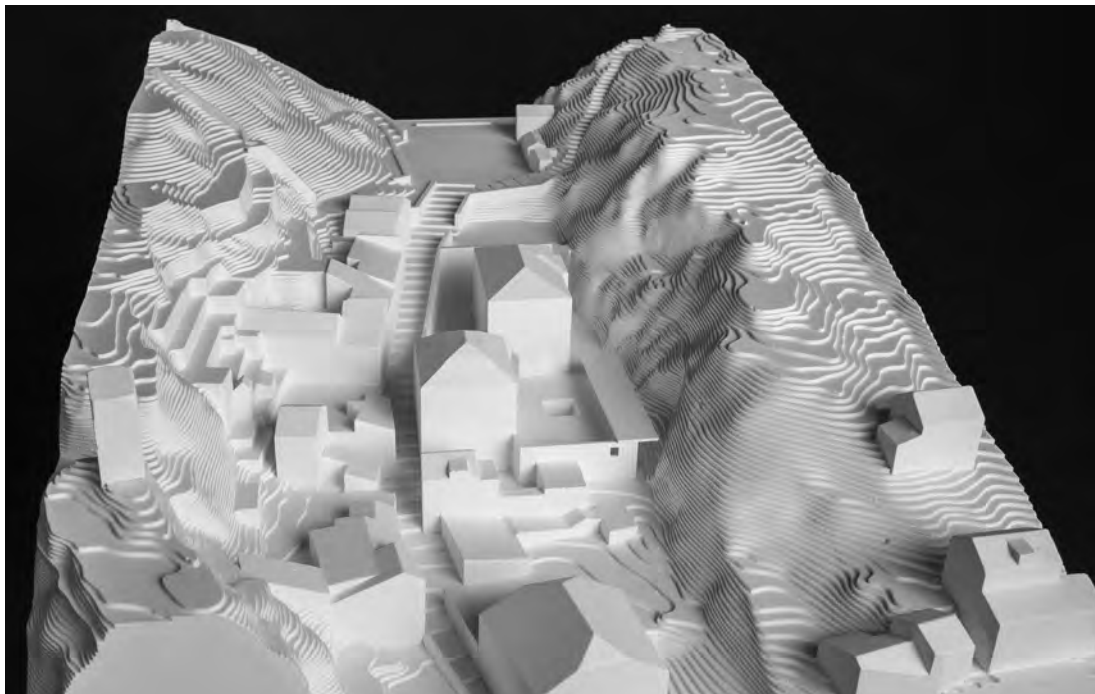
Un seul volume en forme de tour, de petite empreinte, est placé dans la cour pour agir comme un nouveau portique du complexe muséal. Ce volume est complété par une structure plate en bois située à l'intérieur du mur historique. L'ancien fragment de mur est remplacé par un nouveau mur porteur en béton coulé sur place, qui suit le tracé du mur historique.

L'intérieur du pavillon d'accueil s'ouvre sur deux côtés, offrant une vue sur l'espace naturel intense de la colline du château et sur la nouvelle zone de patio dans la cour. Le portique se distingue par une ouverture en arc surélevée, en harmonie avec les motifs des deux maisons-musées et les multiples arcs de passage du contexte environnant. Sa hauteur est proportionnée aux pièces situées en dessous.

L'accès vertical mène à un espace de galerie allongé. Cet espace longitudinal, de la même dimension que la place d'arrivée située au-dessus, relie les bâtiments d'exposition et offre une vue sur la nouvelle salle d'exposition ouverte. Celle-ci, libre de piliers grâce au mur porteur encadrant le patio, est structurée par de fines poutres en bois. Cette structure ouverte confère à l'espace une grande flexibilité, permettant d'adapter l'aménagement aux besoins changeants des utilisateurs.

La galerie et la salle d'exposition constituent les nouveaux espaces d'accueil des deux circuits d'exposition du musée d'archéologie et d'histoire naturelle, qui se déploient progressivement vers les niveaux supérieurs des deux bâtiments historiques. En montant depuis les profondeurs, des espaces, des perspectives et des relations visuelles s'ouvrent progressivement vers la cour, puis au-delà, vers la ville et le paysage.





## N°04 LA GRANDE EVASION

PONT 12 ARCHITECTES SA

**Collaborateurs :**

Christiane Von Roten, Antoine Hahne, François Jolliet,  
Lara Baumgartner, Yoann Sébastien, Aurélie Harlin,  
Rosa Climent

LÜCHINGER + MEYER INGÉNIEURS CIVILS SA

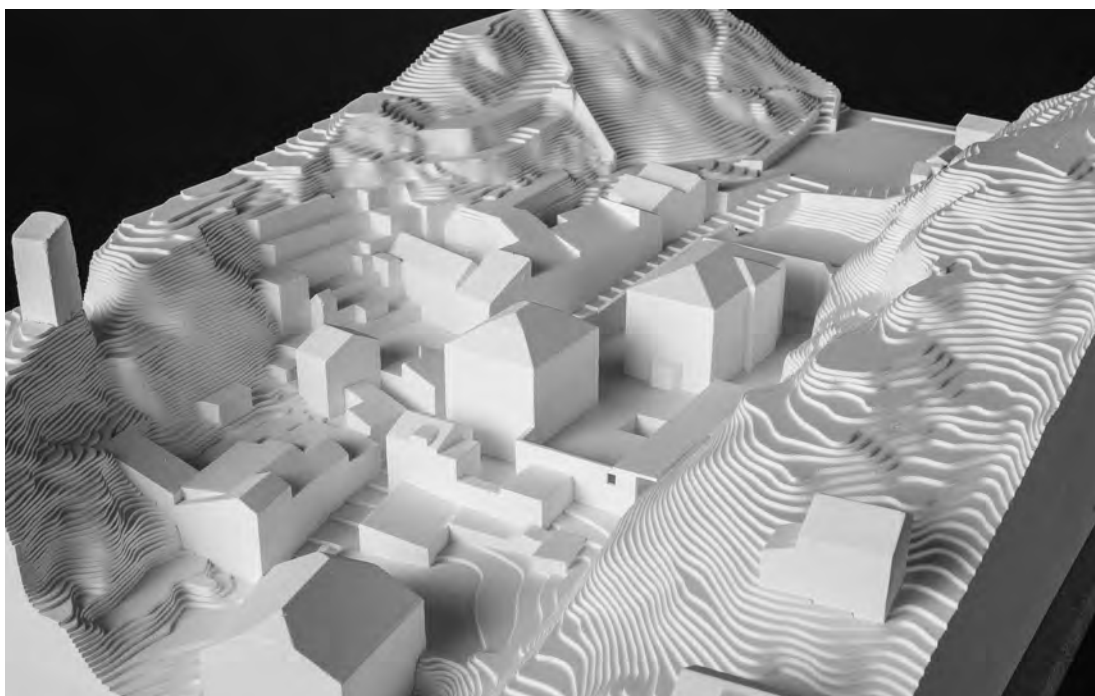
**Collaborateurs :**

Etienne Bouleau, Dr. Andrea Bassetti, Cécile Martinier

L'ATELIER DU PAYSAGE SARL

**Collaborateurs :**

Laia Sole Raventos, Vanessa Rechautier-Zingg,  
Jean-Yves Le Baron, Raphaël Udriot, Julien Corminboeuf



Ce projet requalifie l'entier de la cour du Pénitencier en lui redonnant un caractère public d'esplanade. En surface, les interventions apparaissent minimales avec la mise en place d'un patio et la construction d'une couverture élancée au sud. Ces interventions confèrent une marque contemporaine au site historique. L'intervention sur le mur d'enceinte offre une perméabilité visuelle et physique, permettant une mise en relation directe avec la topographie caractéristique du site. Ainsi, l'ensemble du programme muséal se développe en souterrain.

À la suite de la descente en relation avec le rocher, le public pénètre dans les zones d'accueil principales. Le patio central permet d'apporter de la lumière naturelle au centre du système et agit comme point d'ancrage à toutes les fonctions demandées. Au sud et à l'est, les locaux de service se déroulent sur la périphérie du périmètre avec un espace de circulation qui complète la couronne. Le tout offre la possibilité de desservir l'espace d'exposition qui débute dans le prolongement ouest du Pénitencier et vient se poursuivre sous celui-ci jusqu'à une bande de service se raccordant au rez-de-chaussée du Pénitencier.

La volonté du concurrent d'intervenir de manière discrète sur le niveau de la cour, offrant une esplanade généreuse est appréciée. Le projet s'articule avec simplicité, ce qui permet une compréhension rapide et claire de l'organisation des fonctions. Néanmoins cette volonté péjore la visibilité de l'entrée principale des musées du site malgré le jalonnement et les appels successifs du patio, du couvert et des escaliers. L'implantation du bâti contraint également l'aménagement de l'esplanade, restreignant les possibilités de végétalisation et d'ombrage naturel de cet espace public. L'espace d'exposition qui se développe sous le Pénitencier pose de nombreuses questions quant aux moyens nécessaires et la faisabilité de sa mise en œuvre. Les portées conséquentes et l'intervention sur le rocher semblent disproportionnées.

#### **Concept structurel**

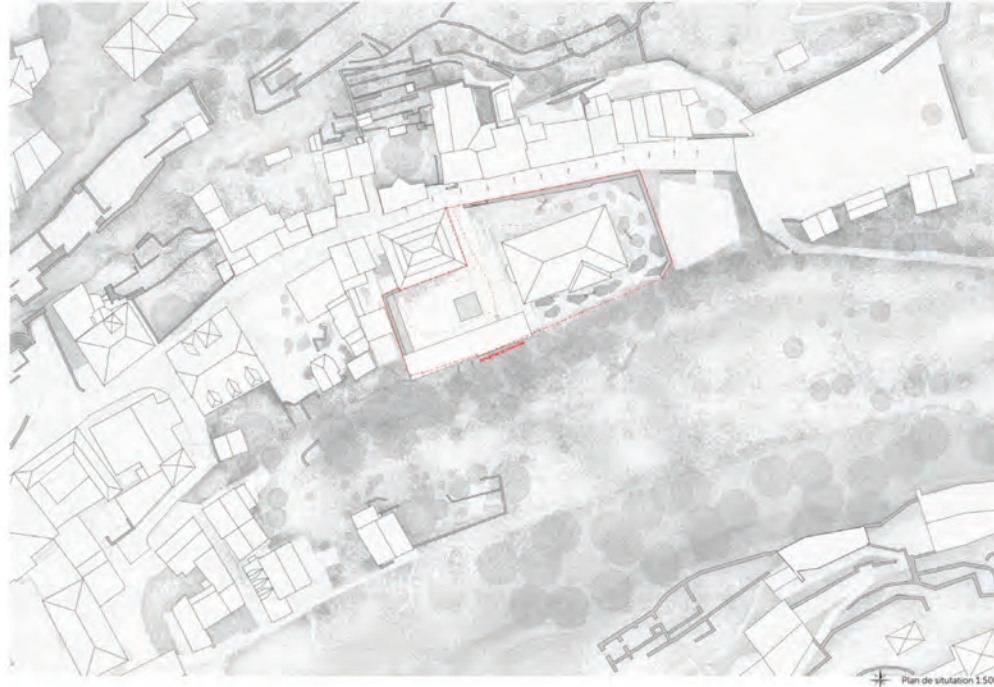
Le projet se développe principalement au sous-sol, avec une matérialité en béton armé. Ce choix est judicieux afin de respecter les aspects d'étanchéité, durabilité et robustesse. Dans cette proposition, le Pénitencier est repris dans sa totalité en sous-œuvre afin de s'écarter du mur nord. Cela a pour but de minimiser le risque potentiel de disposition

d'ancrages permanents de ce mur, hébergeant en outre une partie importante du programme. Ce choix, combiné à la volonté d'avoir des portées généreuses, nécessite une reprise en sous-œuvre du Pénitencier et de la disposition des sommiers de rigidité accrue sous le bâtiment.

#### **Aménagements extérieurs**

Un seuil d'entrée guide le visiteur jusqu'à l'entrée du pavillon débouchant sur une grande place minérale. Au centre de cet espace, un puits de lumière dessert le sous-sol, avec une fonction de gestion des eaux. Côté bâtiment du Pénitencier, un aménagement simple avec des poches plantées semble se dérouler en faisant le tour du bâtiment, et en accompagne le mur d'enceinte.

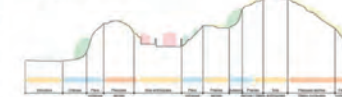
# La Grande Evasion



### Composantes historiques

Le projet met en valeur les composantes historiques de l'enceinte du pénitencier ainsi que la topographie vallonnée entre Tourbillon et Valère. La falaise est donnée à voir et entre dans la composition, au même titre que les éléments bâtis (édifices, esplanade, enceinte...). C'est encore la falaise qui sert de toile de fond au projet et emmène le visiteur vers l'entrée.

Les niveaux stratifiés des colonnes marquent le tracé distinctif de la promenade du pénitencier



Tourbillon à Valère



Vue de Sion de côté du levant, Lory, Mathias Gabriet, 1811



### Parcours muséal

Au long de la rue des Châteaux, le nouveau pavillon d'accueil vient enrichir la visite du pôle muséal et culturel qui propose, aujourd'hui déjà, une grande diversité de contenus et de perceptions spatiales. La stimulation du visiteur tient beaucoup à l'effet intrinsèquement « cinématographique » des séquences qui rythment son parcours dans ce site exceptionnel.

La même logique de richesse préside, à moindre échelle, aux découvertes successives proposées par le projet. Au premier coup d'œil, cadré par la Chancelerie et le Pénitencier, le regard découvre aussi bien le « mur naturel » de la falaise que l'esplanade d'entrée, percée par le patio pour annoncer le pavillon souterrain.

Le couvert, aussi élancé que possible, intervient comme une horizontale supplémentaire soulignant la masse imposante de l'ubac et endiguant le parcours d'entrée. Celui-ci se déroule ensuite en suivant le rocher, débarrassé des différents remblais qui encombraient son assise, évitant ainsi l'esplanade pour révéler l'accès. La rectitude des volumes et des plans (notamment celui du couvert) contraste volontairement avec la morphologie accidentée du site pour mieux le mettre en valeur.

### Usages

Dégagée, l'esplanade d'entrée se prête à une multiplicité d'appropriations et d'usages. Au pied du Pénitencier et de la falaise, elle propose un parcours entre des espaces clairement délimités, adaptés aux expositions extérieures, aux projections ou à d'autres manifestations.

A l'intérieur, la séquence d'accueil (desk, attente des groupes...) est largement éclairée par le patio et par l'entrée ouverte au sud sur le rocher. Ce niveau d'accueil se prolonge de plain-pied dans la Chancelerie pour donner directement accès au Musée d'archéologie. Descendant quelques marches, le visiteur arrive ensuite dans la salle d'exposition, volume simple dont la hauteur libre, l'absence de colonnes et la rectangulaire facilitent l'aménagement muséographique. Offrant de longues cimaises et rails entre nervures, ce volume se conclut par un escalier central menant de manière évidente au Musée de la nature, éclairé par la fenêtre de la façade sud du Pénitencier. Le parcours du public est complété par un monte-charge desservant chaque niveau à l'intention des PMR et de la logistique.



Usages



Points de vue remarquables



Stratégie végétale

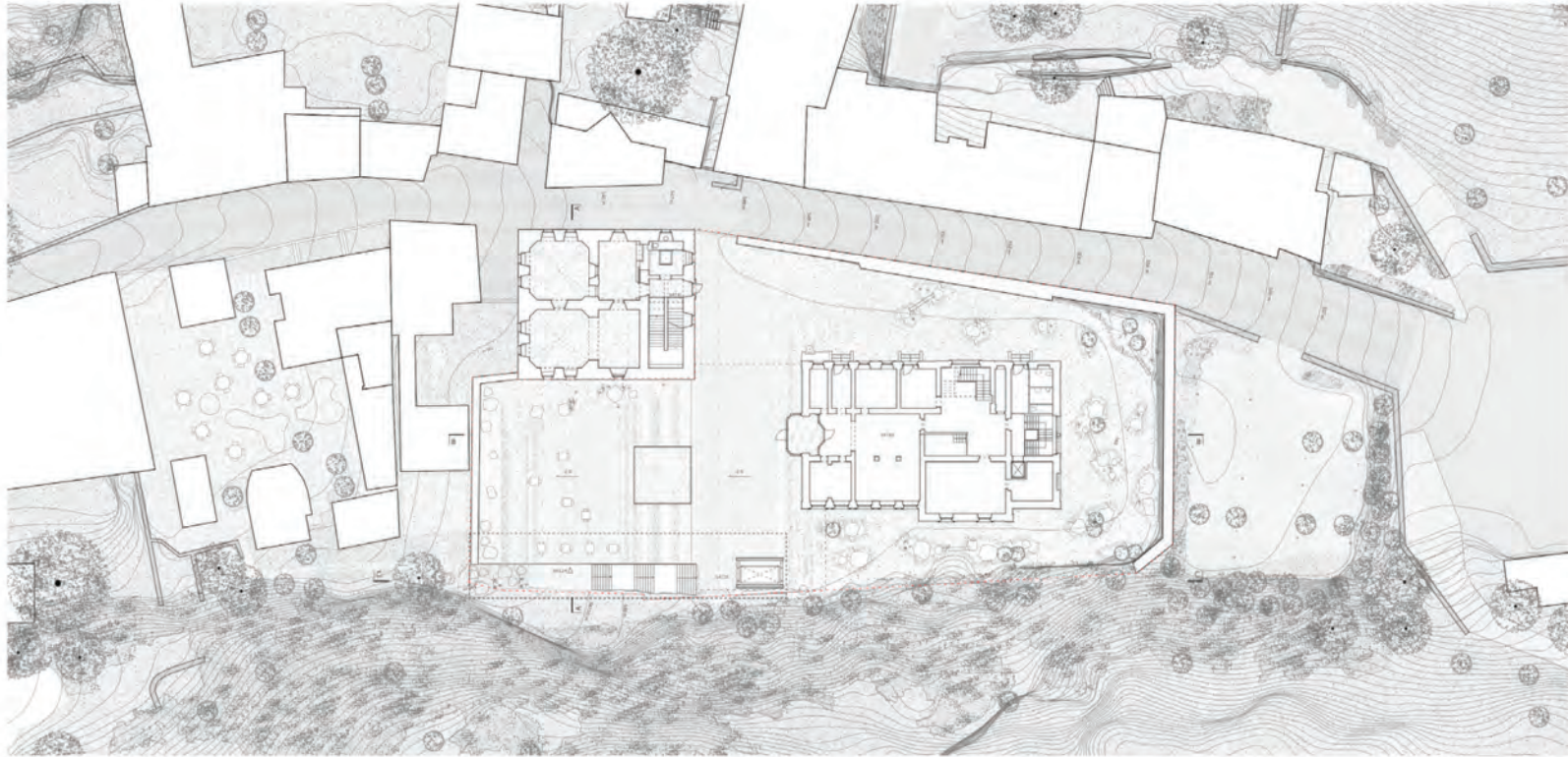


Gestion des eaux de pluies



Gestion des eaux de pluies

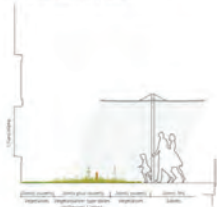
## La Grande Evasion



### L'Esplanade des Musées

Le premier tableau qui s'offre au promeneur est une composition entre murs d'enceinte, volumes bâtis, la falaise brute de Valère et la ligne horizontale que forme le couvert d'accueil des Musées. Un dallage en pierre, dont les lignes s'étirent vers l'accès principal, accueille et guide le visiteur.

En avançant, une large esplanade s'ouvre au regard. Elle est marquée par la présence forte mais discrète de l'impluvium créé en son centre, élément clé du projet. Celui-ci agit comme marqueur, attise la curiosité et répond notamment au besoin fonctionnel de retenir et infiltrer les eaux météoriques.



A chaque pluie, cet impluvium devient un événement, captant une grande partie des eaux de ruissellement de l'esplanade. Au fil des saisons, des années, des mousses prendront place au milieu d'un tapis minéral suggérant la nature brute et escarpée du lieu. Les eaux échappant à ce dispositif seront récupérées en aval par une bande de rétention lui faisant écho, surplombée par le mur de l'enceinte carcérale définissant les limites de l'esplanade. Ce mur est prolongé et vient servir d'appui à la structure du couvert qui protège l'accès principal aux Musées et procure de l'ombre.

L'esplanade accueille les visiteurs, les événements divers tels que vernissages, expositions temporaires, spectacles. Au sol, un pavage aux joints irréguliers, se dilatant parfois pour laisser place aux mousses et graminées. Le langage mis en place reprend les milieux floristiques des lacs des Collines de Valère et de Tourbillon où les prairies s'épanouissent entre la roche et les fissures.

Le confort des usagers est renforcé par la mise en place de mobilier libre sur l'esplanade et éléments plus informels qui oscillent entre jeu et confort, au fil de la promenade. Ils prennent la forme de blocs rocheux disposés de manière irrégulière, au contact de poches plantées, parfois surmontées d'une assise en bois. La fraîcheur offerte par le couvert, l'ombre portée de la falaise et celle des bâtiments est complétée par quelques parasols minutieusement placés, à l'aide de douilles encastrées. La présence de l'eau le long du mur ouest, les joints ouverts au sol et les poches plantées permettent de contrer les effets de chaleur. L'intervention architecturale, discrète, permet de mettre en avant la richesse biologique du site en la complétant d'une force didactique et ludique, tout en respectant la substance patrimoniale bâtie de la Chancellerie et du Pénitencier.



### La promenade du pénitencier : un jardin évolutif et didactique

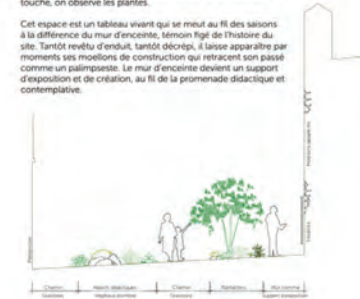
Les Collines de Valère et Tourbillon, reconnues d'importance paysagère nationale, surplombent l'esplanade des Musées. Collines-ci se singularisent par leur topographie escarpée et leur microclimat qui favorisent l'émergence de divers milieux, donnant lieu à un cortège faunistique et floristique typique de milieux saxiques sur les versants sud (strate basse, pelouses steppiques) et de milieux plus frais sur les versants nord (végétation ligneeuse, chênaie à saponaire). Plusieurs espèces emblématiques et rares des cotéaux trouvent leur place sur ce site comme l'Éphédre de Suisse et l'Armoise du Valais. Le Musée de la nature profite de ce cadre pour créer des espaces reflétant les milieux naturels du site et permettant l'apparition d'espaces didactiques en écho avec la thématique de l'anthropisation.

Parcourant la promenade du Pénitencier, des poches plantées aux géométries diverses et aux limites floues sont mises en place tels des éboulis tombants de la falaise et accueillant une flore spontanée une fois arrivés au sol. On y observe des milieux maîtrisés et plantés ou certains végétaux sont sélectionnés, positionnés, mis en scène autour de blocs de pierre extraits in situ lors des travaux spéciaux de creuse dans la roche.

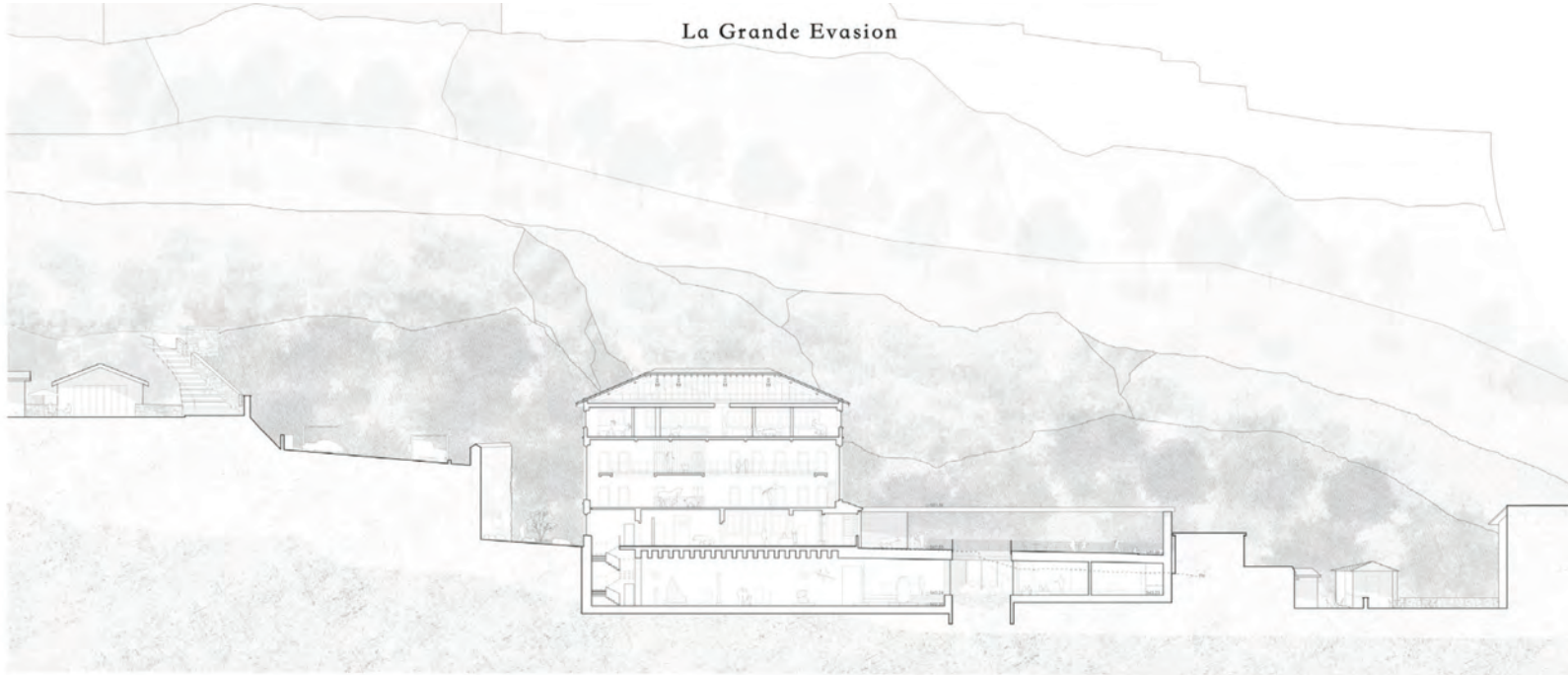


D'autres poches sont laissées à la colonisation de manière libre et spontanée. À flanc de falaise, on trouve des milieux où la nature se fait, évolue, dessine des chemins. On scrute la roche, on la touche, on observe les plantes.

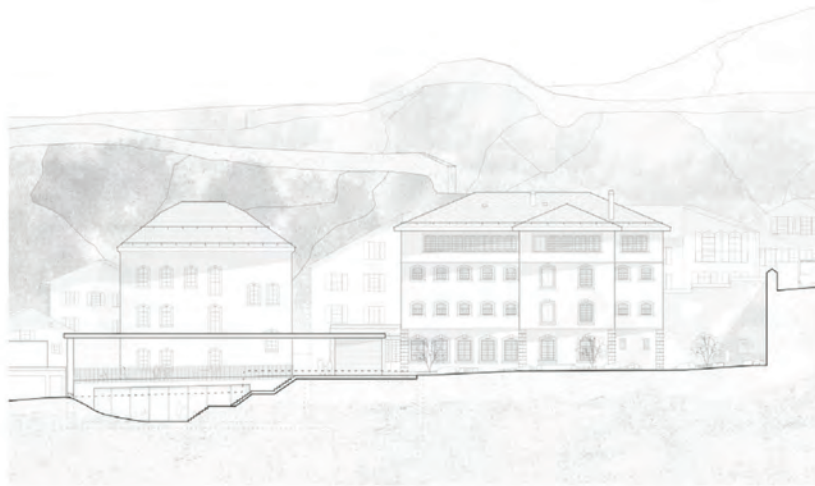
Cet espace est un tableau vivant qui se meut au fil des saisons à la différence du mur d'enceinte, témoin figé de l'histoire du site. Tantôt revêtu d'enduit, tantôt décapé, il laisse apparaître par moments ses mousses de construction qui retracent son passé comme un palimpseste. Le mur d'enceinte devient un support d'exposition et de création, au fil de la promenade didactique et contemplative.



La Grande Evasion



1:200 Coupe longitudinale BB

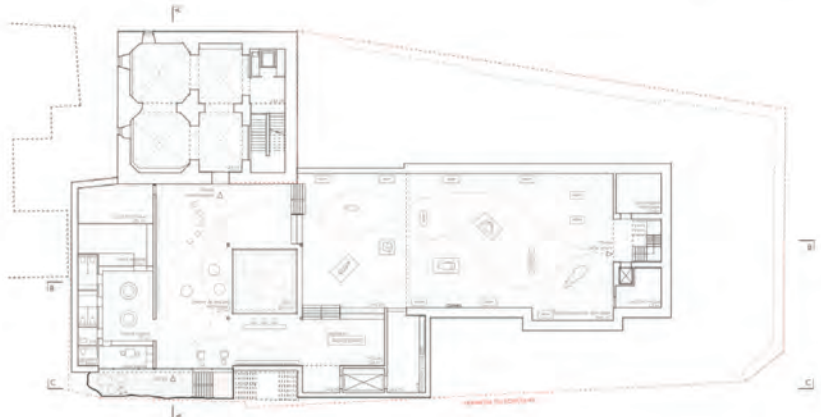


1:200 Coupe longitudinale CC



1:200 Coupe transversale AA

# La Grande Evasion



5m 1:200 Plan sous-sol

## Construction

L'excavation est résolue en conservant une distance prudente avec le mur d'enceinte qui soutient la rue des Châteaux, surplombant fortement le terrain au nord et à l'est. Ce soutènement reprend en effet des forces horizontales proportionnelles à sa hauteur et sa reprise en sous-œuvre s'effectuerait onéreuse, nécessitant des ancrages sous les parcelles voisines. Creuser au pied de la falaise sud s'avère plus simple tout en évitant des ancrages : la roche est en effet stable, sans aucune poussée horizontale. Le projet préfère donc confiner l'intervention souterraine en ouvrant contre la falaise et sous le Pénicencier dont la construction massive et robuste n'induit qu'une descente de charge verticale. En évitant les efforts horizontaux, les travaux se concentrent dès lors sur la reprise de ces efforts verticaux qui restent prévisibles et gérables par une dalle précontrainte nervurée de hauteur conventionnelle.

La mise en œuvre commence par le bétonnage de cette dalle de manière traditionnelle depuis le rez par étapes de 2.50m (trame du Pénicencier) et se poursuit par la réalisation des murs périphériques en sous-œuvre. La dalle est mise en tension à l'avancement depuis les richesses extérieures pour prendre en charge les tirages supérieurs. L'excavation du sous-sol peut dès lors s'achever à l'abri depuis l'ouest, avec des engins conventionnels (dumper, pelle mécanique, marteau brise-roche...), en évacuant d'abord les terres puis les masses rocheuses qui subsisteraient au fond de fouille.

L'allas géologique de Sion situe le projet dans l'unité géologique de la Pierre-Avoi, très caractéristique du lieu : la roche dénudée par l'excavation devient objet d'exposition en soi. Une fois excavée, la pierre est aussi valorisée pour les aménagements paysagers, notamment autour du Pénicencier, tout en évitant de lourds transports.

Sous l'esplanade d'entrée, la dalle de 35cm est soutenue par quatre colonnes d'angle autour du patio. Tout l'espace souterrain est construit en béton élastique (WDB) de granulats recyclés (RC-C50), avec drainage sous-radier et by-pass latéraux pour évacuer les ruissellements d'infiltration. La stabilité sismique de l'ouvrage souterrain est assurée tout en conservant les équilibres tout-à-fait satisfaisants de la Chancelière et du Pénicencier. L'action verticale de ce dernier sur la dalle précontrainte nervurée lors d'un séisme est prise en compte dans le dimensionnement structurel.

L'entrée du pavillon des musées se trouve contre la falaise sous un couvert constitué d'un caisson métallique en acier Corten de 30cm d'épaisseur. Le caisson franchit environ 24m en prenant appui sur l'émergence de l'ascenseur et sur le mur pignon à l'ouest. Ce couvert

offre une protection aux intempéries, à l'ensoleillement et aux chutes de pierre, sa matérialité brute est en adéquation avec le site. Une descente d'eau pluviale est intégrée dans l'appui du mur pignon et se rejette dans les évacuations communales.

Étanchéité et isolation de l'ouvrage souterrain sont réalisées en pérennité pour préserver l'enveloppe intérieure en béton très massive des variations d'humidité et de température. Cette dernière évolue dès lors très progressivement, sur un cycle essentiellement annuel offert d'emblée une grande stabilité climatique : sur cette base, le contrôle artificiel du climat intervient de manière douce et opportuniste, selon les conditions extérieures et les quelques corrections saisonnières nécessaires (p. ex. au printemps). L'isolation importante (U= 0.1 W/m2K) des murs et de la dalle sous esplanade limiteront drastiquement l'échange thermique avec l'extérieur, contrôlé également par des protections solaires. L'isolation sous-radier jouera probablement un rôle un peu différent de « variable d'ajustement », selon les vœux du physicien du bâtiment et en fonction de sa modélisation thermique, sachant que l'échange avec le terrain sous-jacent (dont la température reste en principe très stable à cette profondeur) journal se révèle intéressant.

## Stimmung

L'entrée sur le site se décline en plans successifs : d'abord la falaise dénudée, les murs de soutènement et le Château de Valère en surplomb. Au second plan, la ruine de Tourbillon est le coteau et ses vignes au nord-est, puis plus loin le dégroupement à l'ouest vers la Ville de Sion, la Colonne de Montorge et le Pic d'Ardon.

Les transitions entre ombre et lumière, l'alternance entre milieux humides et secs, la présence de structures minérales et végétales complètent ce paysage et le tout confère au lieu une Stimmung dont la puissance suffit à évoquer la Nature et l'Archéologie.

Le choix d'une architecture discrète impose une construction enfouie sous terre avec les paradoxes de notre temps, notamment limiter notre empreinte, reproduire les ressources naturelles, valoriser les éventuels vestiges trouvés lors des fouilles, veiller à équilibrer complexe d'un écosystème. La roche excavée retrouve une place dans la promenade didactique autour du Pénicencier : les eaux qui ne pourront plus être infiltrées naturellement sont conduites vers un impluvium qui agit soit comme rétention, soit comme infiltration à travers la roche, selon sa composition et les épisodes de pluie.

Le monde extérieur se compose de matériaux minéraux structurés et rugueux qui accrochent la lumière, comme les pavés de sol mélangés provenant de la falaise du remblai ou encore les murs de béton supportant le couvert, conservant l'empreinte des panneaux de coffrage.

Jouant le contraste du lieu, la matérialité intérieure quant à elle se décline en bétons bruts, lissés, vov pois, réfléchissant la lumière dans un univers souterrain.

Le corps en mouvement se déploie dans un espace introverti, à ciel ouvert. Entre le dehors et le dedans, le visiteur s'expose au soleil, se réfugie à l'ombre du couvert, scute la roche, apprécie la fraîcheur, réduit la sécheresse, observe les plantes et découvre un univers muséal à travers les trilords d'un monde souterrain.

La façade vitrée d'entrée, tout comme l'impluvium, apportent la lumière naturelle à l'accueil et à l'attente de groupes situés sous l'esplanade, tandis que la partie muséale réservée aux stées et à l'anthropologie se déploie sous le pénicencier, dans l'obscurité. Le plafond lisse, l'anté nuire, tout comme le sol variant d'un mètre et la présence du mur en moellons de la Chancelière suggèrent le monde du dessus et offrent différents usages.

Le choix de l'acier Corten pour le couvert d'entrée fait référence à la buvette L'entre 2 de la Place Maurice Zermatten, évoque les barreaux du pénicencier et certaines guérites dans les vignes du coteau voisin. Ce matériau par le temps qui passe et sa couleur contraste avec le vert et le gris du site. Ce caisson métallique repose sur deux murs en béton dont un accueille le monte-charge tandis que l'autre, perpendiculaire, délimite l'esplanade des Musées et cadre une Fenster Bild donnant à voir entre autres, le Grand Théâtre, le Musée de la nature actuel et le Château de la Majone.

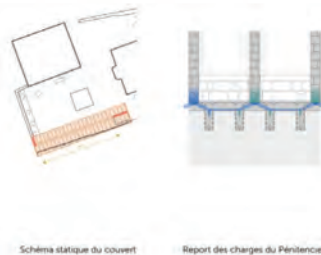
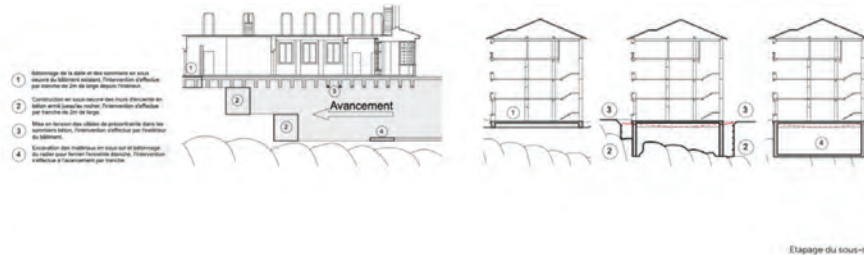


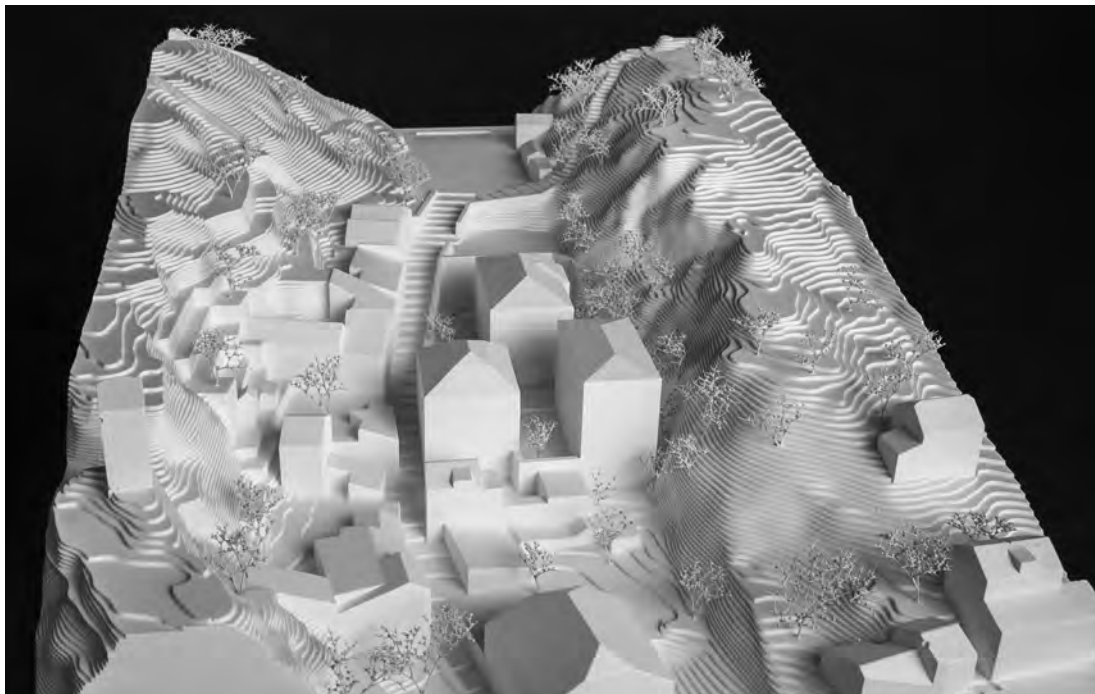
Schéma statique du couvert Report des charges du Pénicencier



- 1 Montage de la dalle et des colonnes en sous-œuvre à l'abri des intempéries. Précontrainte d'effraction par tirage des câbles d'acier.
- 2 Construction en sous-œuvre des murs d'encadrement en béton armé précontraint. Précontrainte d'effraction par tirage de 20 t de force.
- 3 Mise en tension des câbles de précontrainte dans les supports béton. Précontrainte d'effraction par tirage de 20 t de force.
- 4 Excavation des fondations en sous-œuvre et bétonnage des murs d'encadrement. Précontrainte d'effraction par tirage de 20 t de force.



Étappage du sous-œuvre Scénographie closomnie Scénographie ouverte



## N°05 IN SITU

PRACTICE ARCHITECTURE SARL

**Collaborateurs :**

Fatma Ben Amor, Ruben Valdez, Luca Rösch

T INGÉNIEURIE (VAUD) SA

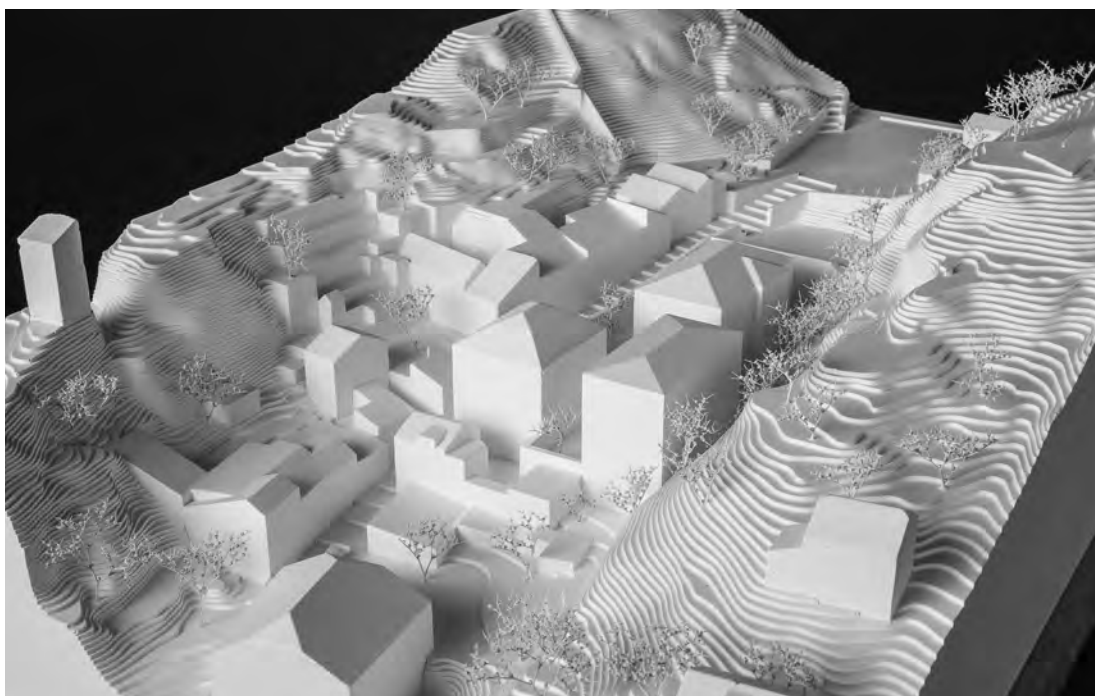
**Collaborateurs :**

Romain Pasquier, Vincent Bujard, Luca Delmenico,  
Alexandre Bagnoud

LA TOUCHE VERTE - JUNOD

**Collaborateurs :**

Marc Junod, Raphaël Dupraz, Ana Gamper, Maxime Dubois,  
Hamida Hedhili



L'intervention affirme l'implantation d'un nouveau bâtiment qui complète le tissu bâti existant. Les édifices de l'Ancienne Chancellerie et du Pénitencier se voient complétés pour former un trio.

Le rez-de-chaussée dispose les locaux d'accueil du public qui permettent d'orienter les visiteurs et le parcours se poursuit dans les différents étages. Les deux niveaux supérieurs proposent des surfaces d'exposition flexibles tandis qu'une partie enterrée accueille les locaux de service. Un troisième espace d'exposition complète l'aménagement de cet étage sous-terrain en créant des relations directes au Pénitencier et à l'Ancienne Chancellerie.

L'implantation d'un nouveau bâtiment peut faire écho au tissu bâti dense de la vieille ville de Sion, cependant la proposition concurrence fortement les bâtiments existants qui font l'identité du pôle muséal actuel. De plus, le parti d'une construction hors-sol semble atteindre ses limites puisque le programme nécessite tout de même une intervention enterrée. Le jury relève le manque de visibilité de l'accueil du site en raison de l'emplacement de l'entrée du nouveau bâtiment.

### **Concept structurel**

Le projet propose la construction d'un nouveau bâtiment et d'un sous-sol partiel. La structure a une matérialité mixte acier-béton, ce qui est pertinent afin de réduire le poids de la construction, impactant de manière favorable son comportement parasismique (assuré par un système de contreventement raisonnable) et la reprise des charges sur les murs existants. Concernant ces dernières, une méthodologie soignée de reprise en sous-œuvre est proposée avec des moyens adaptés.

### **Aménagements extérieurs**

En entrant sur le site, un couvert accompagne le visiteur le long d'une traversée jusqu'à un espace planté et arborisé, contenant aussi la fonction de gestion des eaux de surface. Du côté ouest, une placette minérale prend place sur la dalle, donnant accès au nouveau bâtiment. Du côté Pénitencier, une promenade se déploie autour du bâtiment, intégrant une végétation arbustive et arborée et des aménagements ludiques.



Plan de situation 1500



**Appréhender le territoire et l'histoire**

Situé au pied de la vallée reliant la vieille ville de Sion à ses deux points de repère prédominants, les châteaux de Valère et de Tourbillon, le pôle muséal pénitencier vient compléter la séquence d'espaces culturelles reliant la vieille ville à ces sites emblématiques. Le pavillon d'accueil relève le double défi d'affirmer le nouveau rôle du pénitencier en tant que place clé du pôle muséal Salomonien en créant un plan culturel tout en respectant et en valorisant la richesse du site. Dans ce contexte, le projet ne vise pas simplement à ajouter un nouveau bâtiment, mais à s'engager profondément avec le territoire et son histoire stratifiée à travers une série de décisions spatiales et constructives sensibles et contextuelles.



Topographie Helvetiae, Rhaetiae et Valaisae, 1642

**Génie du lieu**

Le nouveau pavillon fait face à la colline de la Vallée et se déploie sur trois niveaux. C'est un phare qui appelle le promeneur dans la vieille ville ; un nouveau symbole pour le pôle muséal visible depuis le château de la Majorie. Cette nouvelle constellation conserve néanmoins la prédominance principale du site sur la chancellerie et le pénitencier.

Le projet s'insère au sud-ouest du périmètre afin de préserver la dynamique spatiale dans l'axe carcéral historique, entre l'ancienne chancellerie et le pénitencier. Une structure métallique légère se pose sur le mur sud-ouest existant qui est entièrement conservé dans le nouveau pavillon.

Ce mur historique « artificiel » est néanmoins démantelé au sud-est, devant le mur naturel montagneux, pour laisser cette nature pénétrer dans l'enclos carcéral et enrichir l'expérience du visiteur. La nature et le site

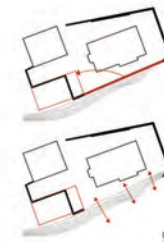
se fondent dans un sud et même paysage. Le projet se développe verticalement, une grande partie du site est conservée sans excavation, favorisant la gestion des eaux de pluie et la perméabilité du site.

Une fois démantelé, le mur existant sera découpé en blocs orthogonaux réutilisés comme revêtement de façade. Cette approche permet non seulement d'intégrer le projet dans la logique de l'environnement bâti et naturel, mais aussi de maintenir in situ des pierres millénaires, revenant à la logique constructive originale préindustrielle, d'utiliser les matériaux disponibles sur place. De plus, compte tenu de la nature du mur existant, une fois taillés, chacun des blocs sera unique et orienté ensemble une texture uniforme rappelant celle de la Majorie.

On accède à ce nouveau pôle à travers une place générée située entre les 3 bâtiments. Une pergola ombragée guide le visiteur depuis la rue des châteaux jusqu'à l'entrée du pavillon. Cette place d'entrée s'étend

devant le pénitencier pour accueillir un lieu de vie en tout temps pour le public de proximité et le touriste de passage. Idéale lors de manifestations (conférences, vernissages...), une 3ème place entre la chancellerie et le pavillon vient dans la continuité de l'accueil et de l'espace d'attente élargit les espaces d'exposition. Au sud-Est du pénitencier et dans la continuité de la colline, un jardin sauvage et didactique est proposé aux enfants.

Cette séquence d'espace vient compléter l'offre de places publiques depuis la place de la Majorie jusqu'à la place Maurice-Zimmerman.



**Organisation spatiale et expérience muséale**

Ces espaces comprennent également un parcours de jeux dynamiques, constitué de marches à travers la zone de rétention, de blocs de pierre à enjamber issus du recyclage du mur, d'un slalom à travers une forêt de poteaux de bois à grimper et d'un chemin didactique à travers les arbustes à fleurs et les parterres fleuris. Les matériaux naturels tels que le pavé en pierre, le gravier et les encochements sont utilisés pour respecter et valoriser le site. Les morceaux de mur récupérés sont recyclés en dalle au sol, en marches ou encore en éléments de jeux, intégrant ainsi l'histoire du lieu dans les nouvelles infrastructures.

Les eaux de surface sont au maximum infiltrées sur le site à travers des revêtements perméables et semi-perméables comme le gravier, le gravier-gazon et le pavage avec joints perméables. La dalle de sous-sol présente un réseau de drainage avec une possible mise en charge dans une zone de rétention, aménagée en bassin minéral et végétal sec en l'absence de pluie. En cas de surcharge, le surplus des eaux est redirigé vers le collecteur de la rue des Châteaux.

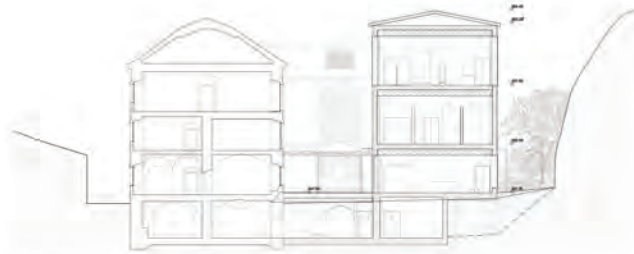
La végétation s'inspire du caractère naturel du site en proposant des essences adaptées au réchauffement climatique telles que l'érable trident, le charme houblon, le merisier et le pin sylvestre. Une touche colorée est apportée par les cornouilles à fleurs et les amélanchiers. Les parterres de plantes vivaces offrent un spectacle visuel aux visiteurs, les plantes grimpantes habillent les imposants murs d'enceinte et rétrécissent la pergola centrale. Le gazon fleuri le long du cheminement en gravier se disperse progressivement dans les placettes en gravier.

**Aménagements extérieurs**

Ces espaces comprennent également un parcours de jeux dynamiques, constitué de marches à travers la zone de rétention, de blocs de pierre à enjamber issus du recyclage du mur, d'un slalom à travers une forêt de poteaux de bois à grimper et d'un chemin didactique à travers les arbustes à fleurs et les parterres fleuris. Les matériaux naturels tels que le pavé en pierre, le gravier et les encochements sont utilisés pour respecter et valoriser le site. Les morceaux de mur récupérés sont recyclés en dalle au sol, en marches ou encore en éléments de jeux, intégrant ainsi l'histoire du lieu dans les nouvelles infrastructures.

Les eaux de surface sont au maximum infiltrées sur le site à travers des revêtements perméables et semi-perméables comme le gravier, le gravier-gazon et le pavage avec joints perméables. La dalle de sous-sol présente un réseau de drainage avec une possible mise en charge dans une zone de rétention, aménagée en bassin minéral et végétal sec en l'absence de pluie. En cas de surcharge, le surplus des eaux est redirigé vers le collecteur de la rue des Châteaux.

La végétation s'inspire du caractère naturel du site en proposant des essences adaptées au réchauffement climatique telles que l'érable trident, le charme houblon, le merisier et le pin sylvestre. Une touche colorée est apportée par les cornouilles à fleurs et les amélanchiers. Les parterres de plantes vivaces offrent un spectacle visuel aux visiteurs, les plantes grimpantes habillent les imposants murs d'enceinte et rétrécissent la pergola centrale. Le gazon fleuri le long du cheminement en gravier se disperse progressivement dans les placettes en gravier.



Coupe 1200



Façade Ouest 1200

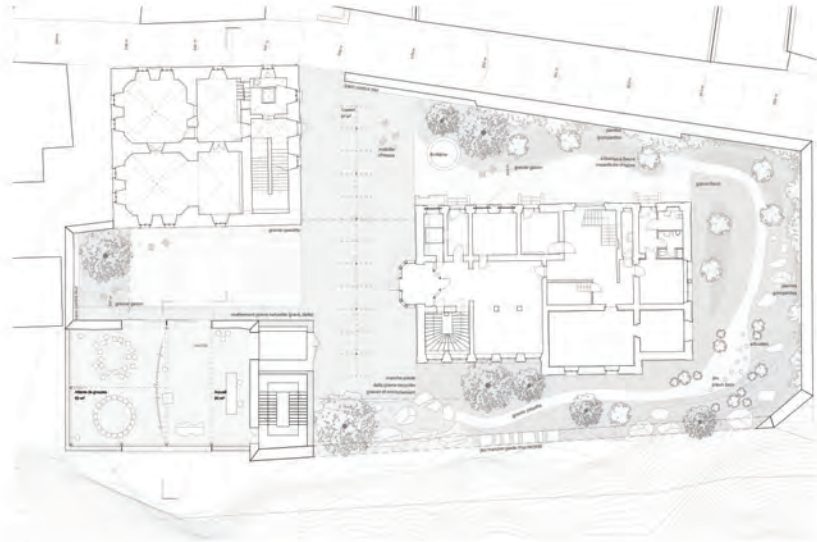


Façade Nord 1200

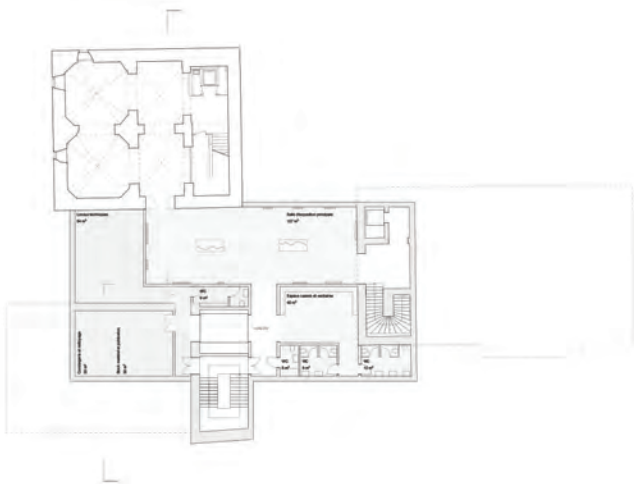


Façade Ouest 1200

IN SITU



Rdz-de-Chaussée 1200



Sous-sol 1200



Concours pavillon d'accueil pour les musées



Façade Sud 1200



1er étage 1200



2ème étage 1200

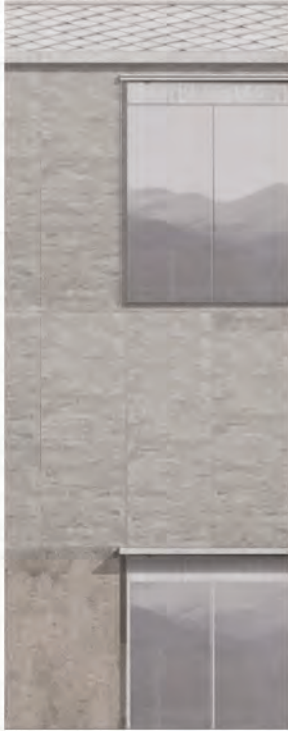


**Concept Structurel**

Le projet conserve et englobe le mur d'enceinte existant dans sa partie sud-ouest. Pour ce faire, une structure mixte comprenant des murs en béton autour des circulations verticales et une structure en acier dans les zones d'exposition a été conçue comme une structure indépendante couvrant le mur. Un sous-sol en béton, reliant la charpente et le péristère, est positionné stratégiquement en fonction des sondages des roches en sous-sol. Parallèlement, une stratégie minutieuse de renforcement et de reprise en sous-œuvre est proposée pour le mur d'enceinte conservé ainsi que pour le nouvel accès en sous-sol du péristère.

**Renforcement du mur existant**

Pour maintenir l'intégrité structurelle du mur existant, un processus traditionnel de reprise en sous-œuvre sera utilisé, procédant par étapes pour éviter toute déstabilisation. Une fois la descente des charges du mur sécurisée, il sera renforcé pour supporter les nouvelles ouvertures et assurer la stabilité sismique. Un système de câbles en acier inoxydable reliera les deux faces du mur, une méthode souvent utilisée pour les monuments historiques dans les zones sismiques. Cette approche est peu invasive et réversible, permettant de préserver l'authenticité du mur tout en renforçant sa solidité. Si un renforcement supplémentaire est nécessaire, les câbles peuvent être précontraints.

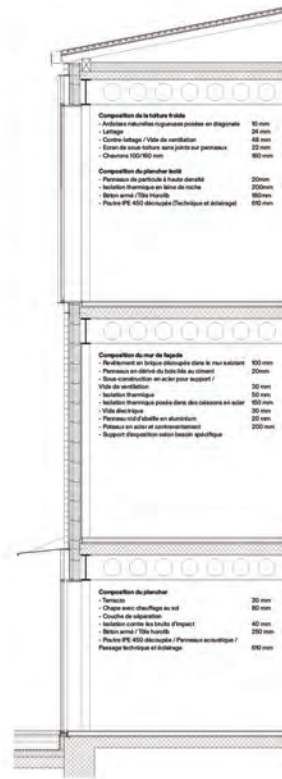


**Performance structurelle et sismique**

Le site se trouve dans la zone de risque sismique Z3b. Malgré le sol de fondation de type A, qui exemptifie pas les actions sismiques, les forces sismiques sont importantes et nécessitent une conception soignée, en particulier pour une structure de classe II. La structure du pavillon respecte les principes sismiques avec un plan régulier, une hauteur uniforme et une forme compacte pour minimiser les eccentricités de masse et d'inertie. Les murs en béton sont des éléments « attracteurs » de rigidité en raison de leur inertie très importante, contrairement à la structure en charpente métallique. Pour compenser ce pôle d'inertie, un système de contreventement sera mis en place sur les façades et intégré dans le langage architectural.

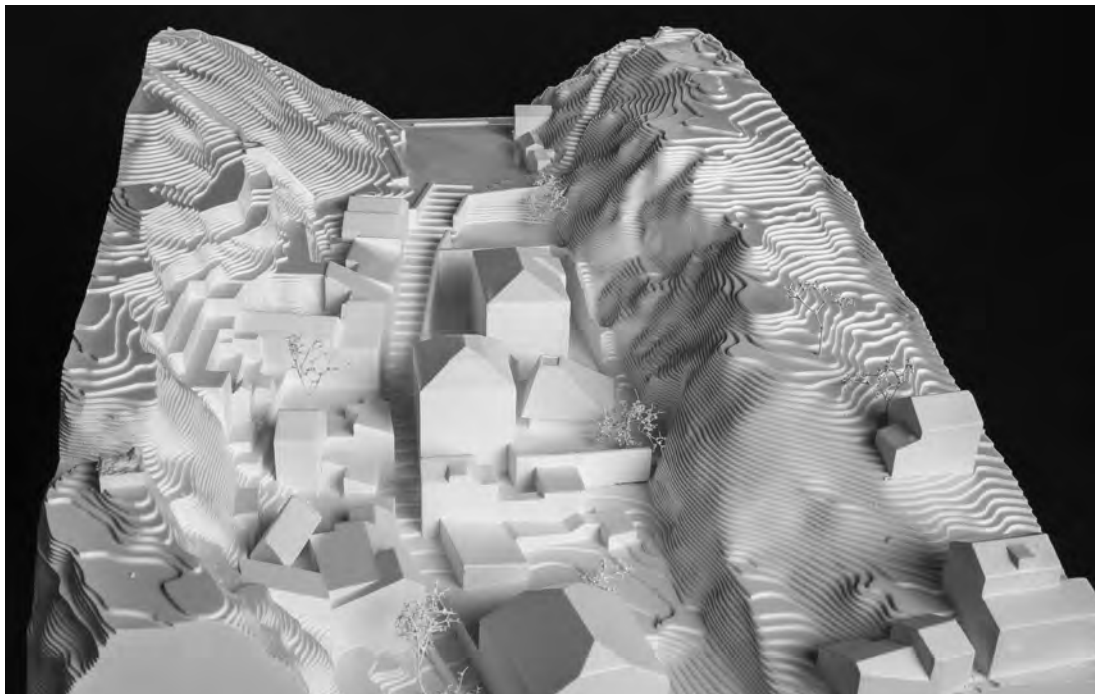
**Construction de la Façade**

La façade se compose de panneaux constitués de cadres en acier remplis de blocs de pierre découpés de la partie sud-est du mur d'enceinte. Cette méthode permet de réaliser les éléments de parement non porteur sur place, réduisant ainsi les transports et l'évacuation des matériaux issus du démantèlement du mur. Les cadres en acier sont galvanisés et renforcés avec des raidisseurs verticaux pour permettre la circulation de l'air et assurer la stabilité de la façade en raison de la force exercée par l'arrachage de suspension à la structure en partie haute. Le lison des blocs maçonnés avec le cadre métallique sera garantie par des grilles à tête soudée de faible hauteur. Ces éléments seront également zingués afin de garantir la durabilité nécessaire pour la façade tout en limitant les coûts d'entretien.



Détail 120





## N°07 LA TENTE ARCHEOLOGIQUE

AFF ARCHITECTS SARL

**Collaborateurs :**

Thomas Cristea, Mathilde Forster, Enzo Fontanella,  
Martin Fröhlich, Ysaure Landon, Daniela Lopes,  
Valentino Vitacca, Clemens Waldhart

BASLER & HOFMANN SA

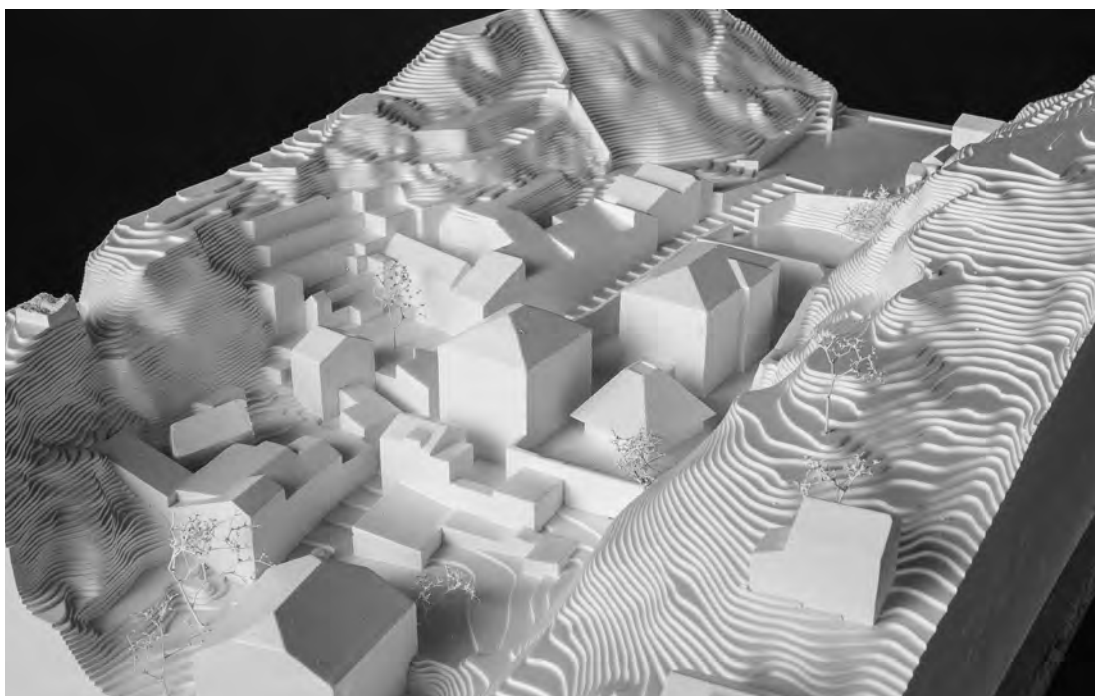
**Collaborateurs :**

Jan Reifler, Ephreme Jobin

PASS-AGE, ALBAN CARRON ET FLORENT LIÈVRE SNC

**Collaborateurs :**

Florent Lièvre, Romane Nanchen, Xavier Héritier



Ce pavillon s'implante librement dans la cour du Pénitencier en s'affranchissant du mur d'enceinte. Le langage architectural exprime clairement sa vocation pavillonnaire par un niveau perméable visuellement et une toiture imposante faisant office de signal.

Le rez-de-chaussée et son prolongement vertical au sous-sol accueillent l'ensemble des locaux de réception des visiteurs. L'intérieur et l'extérieur se confondent, l'accueil et la cour s'entremêlent pour activer tous les espaces. Les locaux secondaires s'additionnent à la trace du pavillon en souterrain au sud et à l'ouest. A l'opposé, la salle d'exposition se déploie autour du Pénitencier et de l'Ancienne Chancellerie. La mise en relation avec la falaise est mise à profit dans les différents niveaux.

Cependant le projet ne permet pas clairement de comprendre le fonctionnement interne de l'accueil qui se déploie sur deux étages distincts. De plus, au sous-sol, le quadrilatère du pavillon disparaît entre les locaux de service. La zone d'exposition semble, elle, difficile à exploiter avec flexibilité de par ses proportions et sa forme en «L».

#### **Concept structurel**

Le projet comporte la construction d'un pavillon léger, avec une toiture métallique et un sous-sol en béton armé. La matérialité est considérée comme pertinente afin d'avoir une construction légère hors sol (reprise des charges, comportement parasismique) et un sous-sol étanche. La construction du sous-sol nécessite de la reprise en sous-œuvre de certains murs, ce qui est effectué avec soin, même avec des éléments actifs de compensation de potentiels tassements.

#### **Aménagements extérieurs**

Sur la trame de la grille rectangulaire, utilisée pour le carroyage archéologique, l'ensemble du site s'organise. Des dalles rectangulaires aux joints larges y prennent place pour un effet unificateur des espaces et invitent la végétation à s'y installer spontanément. Sur l'angle sud-ouest, le terrain est remblayé et mis à niveau, pour ensuite, accueillir le seul arbre du site. Le mur sud-est partiellement démonté lie le site au rocher de la colline de Valère.



Entrée sur le site des musées

**UN PAVILLON QUI RELIE**

Le caractère unique du site entre Valère et Tourbillon, qui fait partie de l'espace naturel et de la ville alpine de Sion, impose une grande responsabilité dans la conception du nouveau bâtiment complémentaire au quartier des musées. Le nouveau volume s'intègre donc avec précision dans le tissu bâti.

De par sa forme et sa matérialité, il s'intègre au premier coup d'œil plutôt qu'il ne se fait remarquer. Sa légère torsion ouvre des espaces et invite les visiteurs à découvrir le monde de l'archéologie et de la nature.

La décision de réaliser la plus grande partie du programme spatial sous terre offre un espace libre unique qui, d'un côté, conserve la dimension historique de la cour de la prison et qui, aujourd'hui, en tant qu'alentours du musée, offre une multitude d'activités aux visiteurs.

En tant que lieu actif, la cour intérieure, jusqu'ici fermée, devient un espace d'expérience pour la pédagogie muséale, l'observation de la nature, la salle de lecture et le terrain de jeu. Avec ses liaisons ouvertes vers les trois bâtiments, elle offre un espace idéal pour les inaugurations culturelles et les festivités.

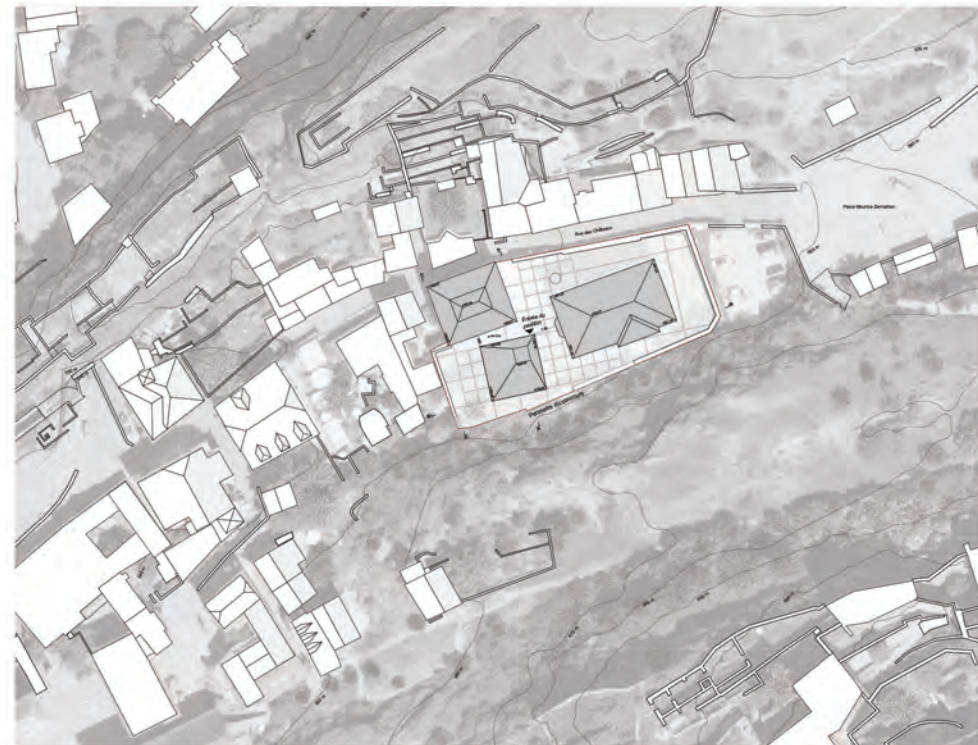


Situation topographique particulière

**EXPÉRIMENTER LA TOTALITÉ D'UN ENSEMBLE D'UNIVERS**

Si nous regardons le nouveau quartier des musées à une distance macroscopique, nous nous trouvons dans une situation unique entre les Alpes bernoises et valaisannes. La même scène se répète ensuite, presque en réduction, avec la vallée entre Valère et Tourbillon. Les points communs et les différences entre la vallée du Rhône et la vallée entre Valère et Tourbillon sont impressionnants. Dans la cour du musée, le regard microscopique nous fait plonger de la surface vers le sous-sol.

Cette mise à l'échelle des observations ouvre une vision globale de la culture et de l'écosystème alpins. Avec sa multitude de zones climatiques, il abrite une flore et une faune différentes. Pour comprendre sa structure géologique, il faut regarder sous la surface et dans le passé. Le projet donne à chacune de ces parties une signification et un espace appropriés.



Plan de situation 1:500

**UN TOIT POUR DEUX**

Le nouveau pavillon se dresse comme un toit protecteur gardant l'accès ouvert à un monde de découvertes. Le toit en ardoise repose sur 4 piliers massifs et s'intègre par son aspect extérieur dans les canons des bâtiments existants. Ses parois entièrement transparentes le font flotter, de manière à ne presque plus distinguer l'intérieur de l'extérieur.

En entrant, la structure porteuse visible nous révèle sa légèreté, mais également sa force statique. Les piliers deviennent des arbres, les surfaces réfléchissantes du plafond permettent au visiteur de devenir la pièce d'exposition elle-même. En entrant et en sortant de l'exposition, le regard vers le ciel nous situe dans le présent.

Nous pouvons nous y attarder avant de nous plonger dans l'univers muséal, recueillir les premières informations ou encore assister à de petites présentations. Nous y restons jusqu'à ce que nous apercevions le sous-sol à travers l'oculus.

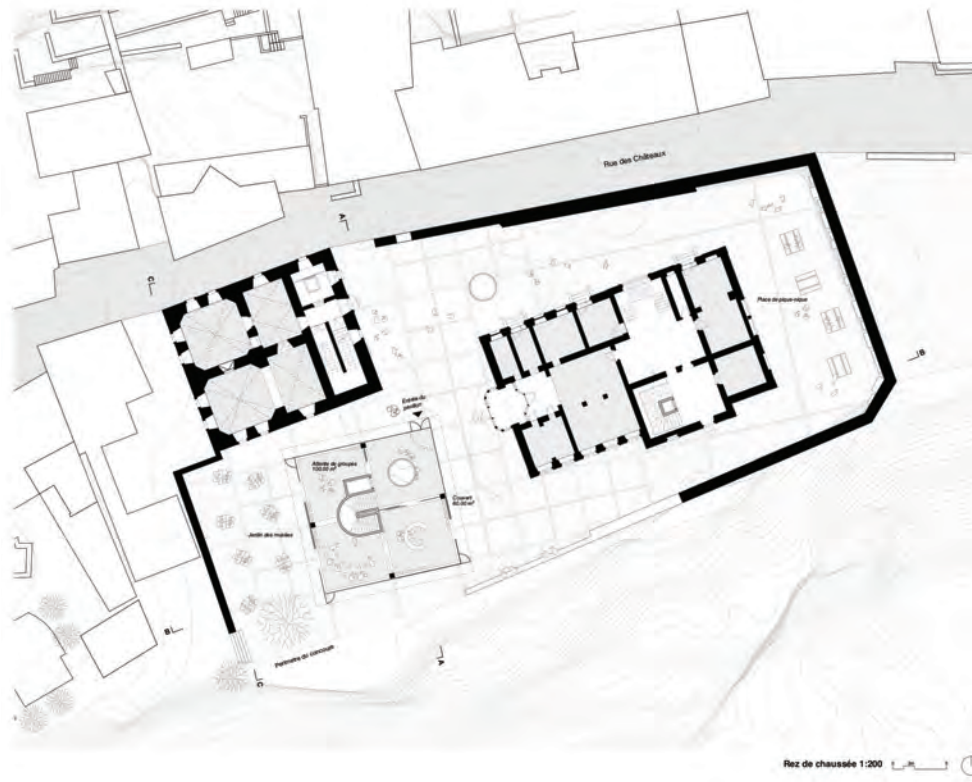


Carroyage archéologique

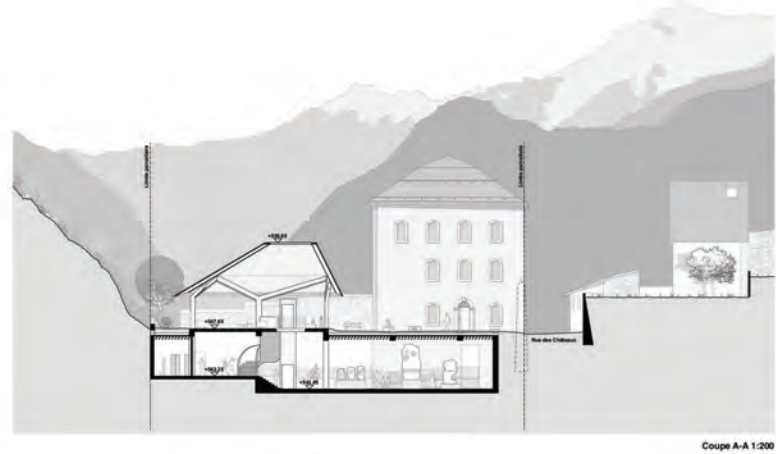
**LA GRILLE DU SAVOIR**

Lorsque nous descendons au sous-sol par l'ascenseur ou l'escalier tournant, l'espace d'exposition nous accueille avec ses compositions spatiales variées qui nous plongent dans le savoir. La grille rectangulaire du plafond s'inspire du carroyage archéologique. Comme la grille archéologique, nous pénétrons la terre à la recherche du savoir. Ici, elle nous aide à nous orienter en permanence dans l'espace. Elle répond également aux exigences statiques et accueille les différents réseaux techniques tels que la ventilation et l'éclairage. Par sa discrétion, la grille permet de se concentrer sur les objets exposés. Régulatrice de l'espace et porteuse, sa flexibilité rend libre le commissaire d'exposition pour composer l'espace d'exposition.

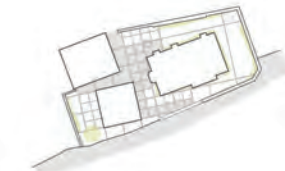
Deux parcours sont proposés aux visiteurs. Le premier longe la paroi rocheuse naturelle de Valère jusqu'à l'entrée du nouvel escalier du Pénitencier. Cet itinéraire est accompagné par la lumière naturelle et la nature extérieure qui pénètrent au sous-sol. Le parcours vers le musée archéologique se fait par l'accès direct de plain-pied au sous-sol de la Chancellerie ou par le grand hall en empruntant une rampe. L'ordre des pièces peut ici varier de séquences d'espaces individuels à un grand continuum de pièces. Le grand puit de lumière dans la chambre des archéologues relie le monde souterrain à la cour du musée.



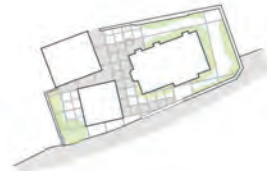
Vue à l'intérieur du pavillon



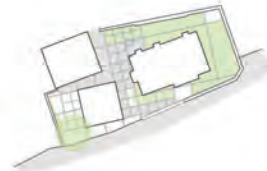
Coupe A-A 1:200



à 5 ans



à 10 ans



à 15 ans

**LE MUSÉE COMMENCE DANS LA COUR**

La nouvelle place autour du Pavillon d'entrée, de la Chancellerie et du Pénitencier doit devenir un espace public faisant partie de l'expérience muséale. Afin de créer un lien avec l'archéologie dès l'entrée sur le site, nous mettons à nu la trame de la structure portée du sous-sol. Cette trame orthogonale représente une fouille archéologique d'environ 6m x 6m et marquée par des bandes de pavés de 50 cm de large.

Une deuxième grille d'environ 3m sur 3m divise la première par des bandes de 15 cm de large, constituées soit de gravier planté, soit de pavés. Les surfaces définies par ces bandes sont réalisées soit en grandes dalles de pierre, soit en gravier stabilisé, qui peuvent également être plantées.

L'idée générale est que la végétation prenne possession de cette grille, qu'elle s'implante et apporte vie dans l'enceinte du Pénitencier. Ici dessus, quelques représentations de l'évolution sur 15 ans de cette végétation qui colonise le site.



**CONSTRUIT POUR RELIER**

La réalisation de l'excavation du nouveau sous-sol nécessite des reprises en sous-œuvre locales des murs de soutènement nord et ouest ainsi que du Pénitencier. Afin d'éviter d'endommager la façade du Pénitencier, la reprise en sous-œuvre est réalisée par étapes horizontales et verticales et au moyen de viers pour compenser les tassements. Le radier se trouve au-dessus du niveau de la roche et il n'est donc pas nécessaire de procéder à une coûteuse excavation de cette dernière, avec les émissions que cela implique. Le sous-sol est une construction étanche en béton coulé sur place avec des fondations plates. Afin d'optimiser l'utilisation des matériaux, le radier et la dalle sous la cour sont conçus comme une construction à nervures. La trame des piliers d'invention 6 x 6 m permet une répartition efficace des charges et une construction économique. Afin de réduire la consommation de ressources et des émissions de gaz à effet de serre, un béton contenant des granulats recyclés et une teneur réduite en ciment est utilisé. L'emploi d'un béton LC3 peut encore réduire les émissions.

Le toit du pavillon est constitué d'une structure efficace en treillis d'acier. La structure secondaire est constituée à partir d'une structure en bois. Les charges verticales et horizontales du toit sont ainsi reprises par la structure en acier et transmises aux points d'appui. La concentration de quatre points d'appui dans la façade donne un aspect transparent et léger. Les poteaux transmettent les charges dans le plan du mur vers le sous-sol et ensuite vers les fondations.



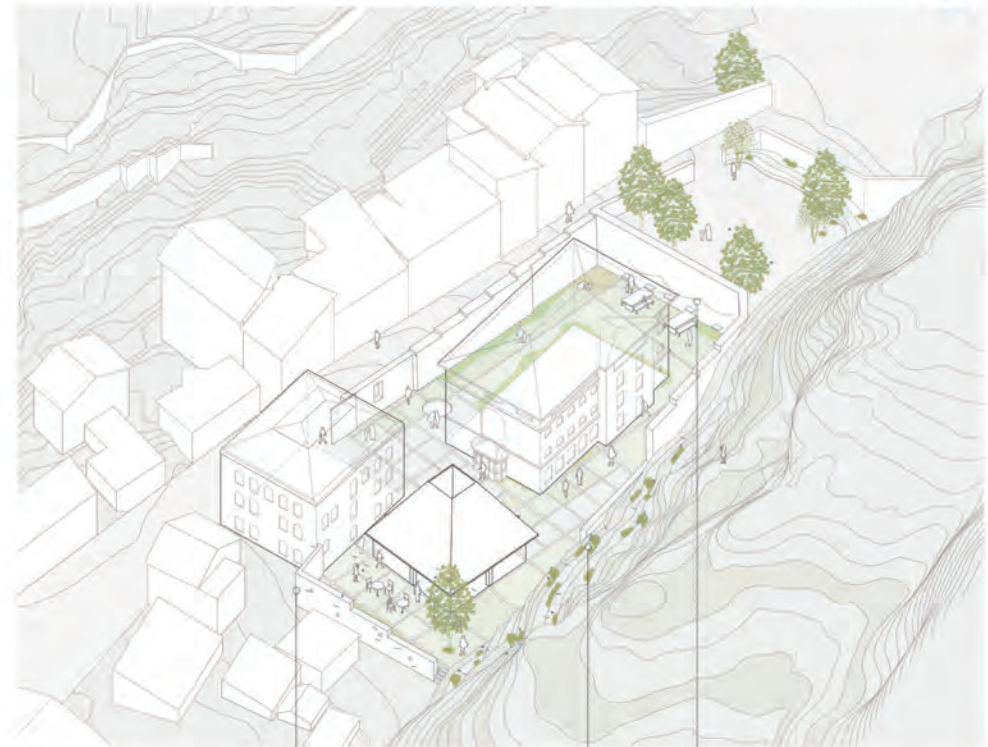
Terrain en pente

Les hôtels et les bureaux

Parcours Muséale de la Nature

Parcours Muséale de l'Archéologie

Faune sur le terrain



**DES MURS PARLANTS ET DES VOISINS HEUREUX**

Un nouveau mur nord-sud sera dirigé à l'ouest. Il redéfinira les limites du site de l'ancien pénitencier et délimitera ainsi le nouvel usage public par rapport aux fonctions résidentielles voisines. Dans l'esprit du musée naturel et/ou archéologique, il sera construit avec la terre de l'excavation du site. Certaines parties peuvent être construites en pierre naturelle ou en argile. Ce sol évoque le support de toute vie végétale et animale, il est également un témoin du passé. Par sa matérialité, il met en valeur la nature du lieu. Par sa forme et son façonnement, il devient un mur qui offre un habitat à la faune locale et l'encourage à étendre son occupation au-delà de la colline de Valère. La stratification du mur évoque le temps qui passe et la richesse archéologique du sous-sol de la ville de Sion. Le principe de réalisation du mur en "escalier" reprend le principe architectural utilisé pour le mur d'enceinte au nord-est et au sud-est.

**LE PAYSAGE NATUREL DE VALÈRE**

Actuellement, le site de l'ancienne maison d'arrêt, entouré d'un haut mur, tient à distance la nature environnante de la colline de Valère. La sobriété et la rigueur des aménagements extérieurs à l'intérieur de la clôture imposent d'une part un certain respect et d'autre part une chance d'observation. Ce lieu, qui réunira prochainement le musée d'histoire naturelle et le musée d'archéologie, ouvrira ses portes au public. Dans cet esprit, nous souhaitons également inviter la faune et la flore de Valère à trouver refuge au cœur du site. Dans le cadre des travaux d'excavation, il est opportun de décrire une partie du mur sud qui n'a pas de valeur patrimoniale. Cette mesure représente une occasion de réorientation du site vers le sud. Le versant nord très abrupt de la colline de Valère remplacera alors cette pente au sud et permettra ainsi à la faune et à la flore de coloniser le site.

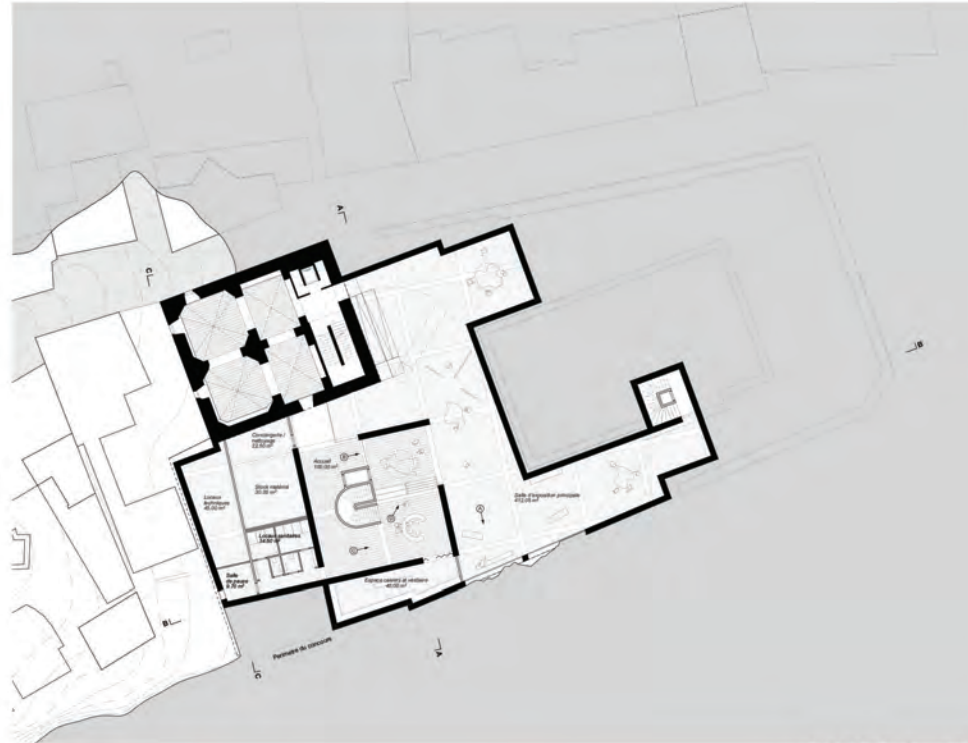
**L'ESPACE LIBRE COMME ESPACE MUSÉAL ACTIF**

Nous consacrons l'espace libre à différentes activités de transmission du savoir. Ainsi, les plus jeunes visiteurs peuvent profiter d'un jeu ressemblant à un parcours d'escalade, installé sur le mur d'enceinte existant. Ils s'approprient ce morceau d'histoire à l'image des prisonniers qui cherchent à s'évader... Sur le chemin de la liberté ! Une zone de fouilles actives peut devenir un lieu de découverte où ils peuvent s'adonner aux piques et à l'excitation des découvertes archéologiques. Des bancs permettent aux parents et aux visiteurs de s'attarder, d'observer et de se souvenir.

**LES LIMITES NATURELLES COMME PARTIE INTÉGRANTE DU MUSÉE**

L'intervention spatiale / architecturale dans le sous-sol entraîne le démantèlement du mur d'enceinte au sud et à l'ouest du site. La roche de la colline de Valère est ainsi à nouveau délogée. Elle crée une limite imposante et naturelle du site tout en invitant la faune et la flore à envahir le site et à coloniser l'ancien pénitencier. Ainsi, une frontière physique pour la flore et la faune devient sans limite et la colline de Valère fait partie des musées.





Sous-Sol 1:200



Vue A



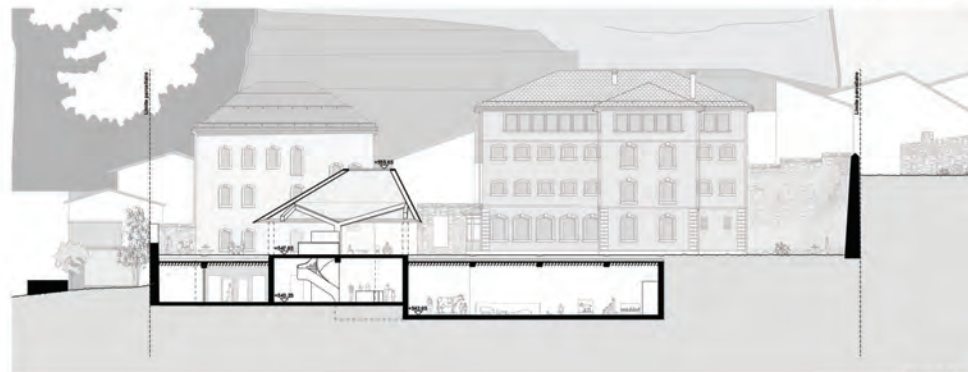
Vue B



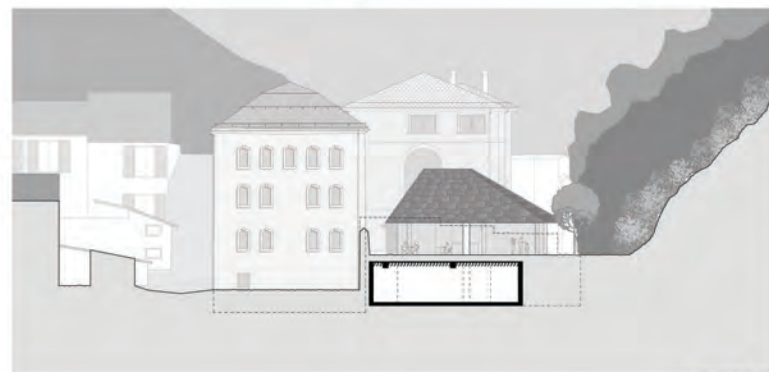
Vue C



Vue D

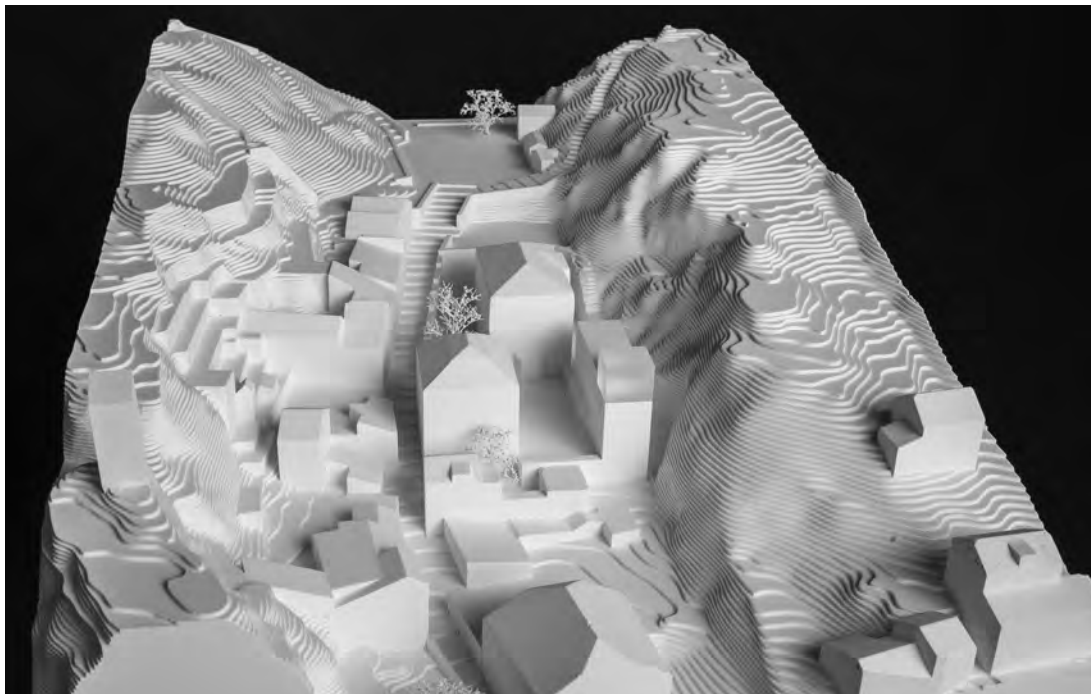


Coupe B-B 1:200



Coupe C-C 1:200

# N°07 LA TENTE ARCHEOLOGIQUE



N°08 **JOSEPH-SAMUEL**

MEIER + ASSOCIÉS ARCHITECTES SA

**Collaborateurs :**

Rafael Eloi, Ana-Inès Pepermans, Philippe Meier,  
Martin Jaques, Ariane Poncet, Adriano Reis, Mathis Paisant

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS CIVILS SA

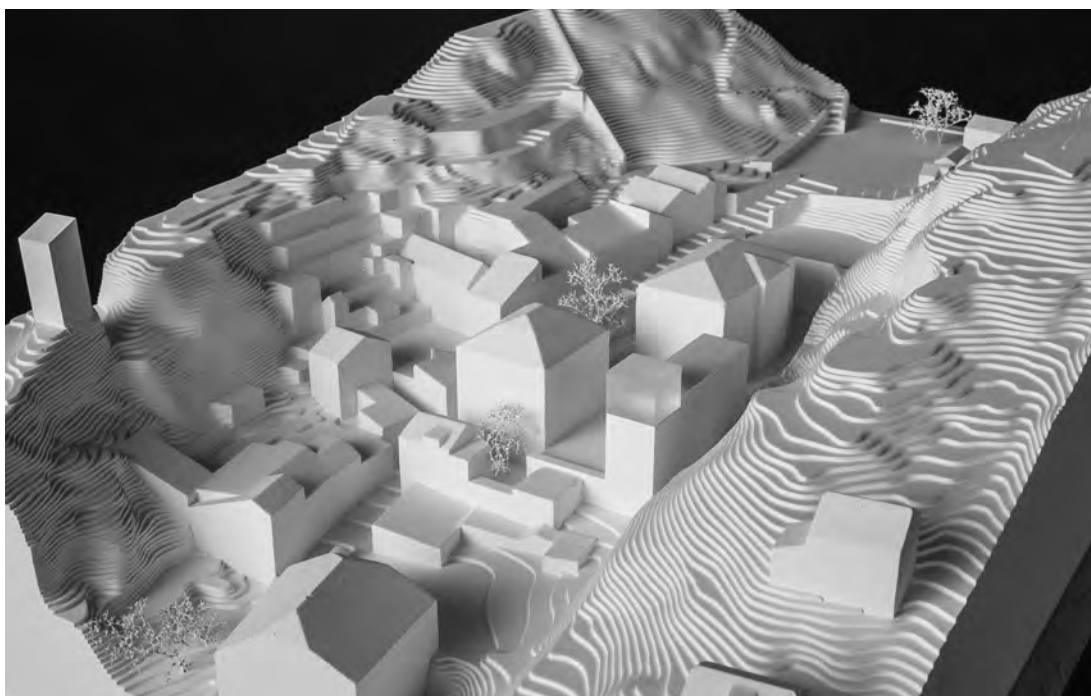
**Collaborateurs :**

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid, Alexandre Trani,  
Mathieu Desboeufs

OXALIS ARCHITECTES PAYSAGISTES ASSOCIÉS SARL

**Collaborateurs :**

Hikari Kikuchi, Blaise Bourgeois, Carole Fritsch,  
Jeremie Morel, Clara Talbot



Un volume linéaire et élancé prend place au sud-ouest du périmètre. Ce pavillon invite de manière naturelle le visiteur à trouver l'entrée principale des expositions du site. L'angle vitré du rez-de-chaussée s'ouvre pour dialoguer avec les bâtiments existants. Les étages supérieurs contribuent à la mise en valeur du bâtiment tout en permettant aux visiteurs d'accéder à un belvédère.

Au niveau programmatique, le pavillon regroupe l'accueil et la boutique au rez-de-chaussée, les espaces de groupes et locaux de service dans les étages, qui dialoguent les uns avec les autres grâce aux relations visuelles en double hauteur, et, finalement, un toit-terrasse et un couvert s'ouvrant sur le panorama sur la ville.

Le jury regrette que ce bâtiment affirmé n'accueille, en partie supérieure, que du programme secondaire. Certes la proposition d'un point de vue privilégié est un atout, mais son accès s'inscrit en contre-pied du parcours muséal. L'ensemble programmatique semble ainsi fractionné. L'élargissement du portail d'entrée est jugé trop invasif sur une partie de mur caractéristique du lieu. Finalement, l'insertion du monte-charge dans le Pénitencier suscite des interrogations quant à son impact sur la modénature de la façade.

### **Concept structurel**

Le programme du projet est hébergé par une structure adaptée avec certaines particularités. Le bâtiment hors sol dispose des trois axes porteurs principaux pour assurer la réponse parasismique, ainsi que d'un système de colonnes rationnel et efficace. Le poids est également réduit moyennant l'emploi des planchers en bois. Au sous-sol, le bâtiment repose sur un système de sommiers en béton précontraint qui permettent la reprise des efforts. La matérialité du sous-sol en béton armé est pertinente pour assurer les qualités d'étanchéité et durabilité, nécessitant des reprises en sous-œuvre à certains endroits du périmètre.

### **Aménagements extérieurs**

Les espaces ouverts se caractérisent par un sol minéral prenant place au-dessus des volumes proposés en souterrain et un revêtement en gravier accueillant de la végétation spontanée autour du Musée de la nature. Un arbre majeur est planté à l'entrée du site, censé faire écho à la monumentalité du nouveau pavillon. Le jury relève la simplicité du

parti, mais déplore l'absence de hiérarchie entre les différentes zones du site. Il émet des doutes sur le choix d'implanter un unique arbre dont l'emplacement semble seulement dicté par l'espace à disposition. De plus, sa position au nord du site permettra difficilement d'apporter un ombrage satisfaisant.

■ JOSEPH-SAMUEL \_ PAVILLON D'ACCUEIL DES MUSEES



intégration du patrimoine et du projet dans une plume de lavas d'ence de Chire de L. Wagner vers 1884

**façonné ou le rôle de l'évolution**  
 Le 19 août 1971, le vo de l'évasion Joseph-Samuel Frenet s'échappe à nouveau de l'ancien pénitencier avec sept autres détenus, dont d'être retrouvé une toute dernière fois au bas des grilles de la Galerie, à l'âge de 34 ans.  
 Héros populaires, flics des Bess des Alpes, forte tête même à toute allure, Frenet est le plus célèbre des résistants de ce site chargé d'histoire. Comme tant d'autres, il a du bien l'expérience de l'incarcération, de la vie en case clos entre de hauts murs, ne pouvant s'éloigner volontairement ou en tournant le regard vers le ciel.  
 Depuis 1995, ce ne sont plus les prisonniers qui s'échappent : c'est la prison elle-même qui s'est « fat la malice ». En changeant d'effectif, le projet de réhabilitation ouvre une nouvelle page de la riche histoire de ce site. En franchissant un espace initialement réservé en mutation ouverte au public, l'architecte libère entre l'affirmation d'une nouvelle identité et le respect du langage historique et symbolique du lieu. Et seconde (économique) la vue sur le grand paysage.

**un musée paysagé**  
 Both au cœur d'une ville-musée in situ, le site muséal du Pénitencier représente l'une des pièces d'un ensemble patrimonial situé dans un cadre exceptionnel (patrimoine naturel à l'instar des paysages d'importance nationale, comme un massif épineux sur l'axe structurant de la rue des Châteaux, il bénéficie d'une localisation privilégiée dans le flux du passé au Collège.  
 Sur le parcours culturel de la ville, des axes symboliques marquent les espaces publics à proximité de bâtiments culturels. Ainsi, en écho au remarquable édifice zytomère de la rue du Vieux-Collège, proche de la Place des Théâtres, et en complément d'un marcadore abattu, c'est un autre Acte paucosculptureux qui annonce les nouveaux Musées, tout en procurant un ombrage bénéficiant aux visiteurs et passants.

En contexte de la rue des Châteaux, il est proposé de conserver une très grande partie du mur qui date de la construction du Pénitencier (1910-1913), tout en laissant également au niveau de l'entrée pour signaler son ouverture publique et faciliter les manœuvres de déplacement des œuvres ou d'éléments à l'occasion de spectacles.

Pasé de premier plan, libéré du bord parait de fer et à l'ombre du lavas éponoculpeur du nouveau Collège, le site se dévoile. En face, accessible le nouveau Pavillon en arrière-plan, devant la Colline des Murs, revêtue. L'ancien espace extérieur des détenus, genre le toit et le mur de son logement en conservant l'usage du chemin de ronde autour de l'ancien Pénitencier, tout en devenant un type d'œuvre concluse méditatif et didactique, en prolongement extérieur du Musée de la Nature. Dehors, le lieu culturel, le genre-enclos, tout également offre de haute au « balais nature », en offrant un havre fait et ouvert au promeneur.

Cette Vallée et côté sud, le mur d'enceinte ne fait plus sans, au regard à la volonté d'ouverture du site. Il est ouvert, reçoit en matière de construction, laissant sans espérer à nouveau le rocher et sa face nord le recouvrement est connu des le d'après, ainsi libérée, la Colline, lieu de refuge de la faune et de la biodiversité, pourra être observée de plus depuis au terrain et la future du Pavillon, au contrepoids du site, dans les loggias et les toits.  
 L'aménagement du Pénitencier devient aussi bien un lieu de rencontres, accueillantes ou un sanctuaire botanique à vocation scientifique et ludique, où les quatre cents espèces représentées par les naturalistes depuis six siècles sont valorisées et cultivées in situ pour les contemporains.

Quelque peu affranchi de l'artéfactuel et résistant contre l'induction des taboos, le site se métamorphose d'un lieu site musée, c'est et propose, en un espace paysagé et vivant, retrouvant la fertilité et la vitalité de ses origines.

**intégration au site**  
 Pour libérer de faire libre au regard des bâtiments existants et offrir des aménagements généraux à nouveau colonisés par des associations végétales recomposées, la majeure partie du programme est déposée sous terre.  
 Plus haut, afin d'affirmer la nouvelle affectation du site et d'opposer sa présence dans une juste proportion avec les bâtiments existants, le nouveau Pavillon se fait vertical, dormant à voir une fine façade dans la sile de Son entre les Collines de l'oubli et de l'attente, ajoutant ainsi sa ovelle silhouette contemporaine à celles des nombreux clochers et tours de garde présents dans le site alentours.

La connexion avec le Pénitencier et la Chancelerie devient tripartite : disposé à l'angle sud-ouest de la parcelle, accolé au rocher, le nouveau pavillon offre avec son une cour ouverte dont la façade d'art de l'ancien Pénitencier détermine, en représentation de la typologie traversière de ses étages supérieurs. Des fois, la vue intérieure à travers la verrière en pain criste est totale, offrant au regard l'immersion du pays végétal au premier plan, et à vue sur le ciel.  
 En alignement aux deux bâtisses historiques, le gabarit du Pavillon s'empose avec la colonne de l'ancien Pénitencier, avant son exhaussement de 1950.

Aboussant au nord et point d'ogive du chemin de ronde, le Pavillon propose en sa totale une terrasse balnéaire qui bénéficie d'un panorama unique sur les points d'intérêt naturels : le Grand Chavillard, la Dent Faine, le Haut de Cuy, le Mont d'Orge. Il offre une vue panoramique sur le vieux Saint-James-Dame, le Château de la Mayeur, ainsi que sur le site avec leur culture en lien avec le site. Le balnéaire propose ainsi une nouvelle échappatoire par la verticale, en réaction au mouvement circulaire et clos de l'ancien usage.

L'intégration au site passe également par la matière. Par souci d'une de matière au sein du lieu et pour définir le caractère public du bâtiment, le volume horizontal présente un aspect minéral comme ses deux créolicoles. Cependant, cette matérialité est traitée en intégrant le développement durable. En effet, s'inspirant en contexte du traitement des villes historiques qui se recouvrent avec les pierres des murailles, le projet propose la réutilisation de la matière du mur d'enceinte. Cette réutilisation, transformée en nouvelle de la est donnée en luisant comme matériau de façade (matière concréte intégrée au béton, plus finement bouchardée) ou au site (pierre concréte, concréte sur un support d'hermes, échantillon valaisannes ou de pierres lustrées), marquant ainsi l'évolution du site in situ avec du propre substance.

L'histoire du lieu est ainsi donnée à voir : un nouvel énoncé minéral fait face à la façade austère de la Chancelerie. Le travail de surface est un son d'ore à la nouvelle affectation du lieu : le langage laissent transparaître de façon subtile un motif fossile, célébrer le lien entre nature et architecture.

Sous cet écran-symbole minéral et opaque, le site de l'échappatoire présente une grande transparence visuelle qui annonce le lieu d'entrée de la nouvelle institution muséale.



du chemin de ronde au passage du balnéaire



arbres voisins annonciateurs signifiant les espaces publics; bâtiments culturels; 1 place du petit hâline; 2 place du hâline des balais; 3 place du musée d'art du Valais ou de la Mayor; 4 cour de l'actuel musée de la nature; 5 rue des Châteaux; 6 cour du futur pôle muséal; 7 place Maurice Zermatten; 8 site du musée d'histoire du Valais; 9 cour de la boutique de Vallée; parcours muséal\_plan masse\_750e



élévation de la rue des Châteaux\_750e



**programme hors sol**  
Le rez-de-chaussée intègre le programme d'accueil des musées. Il permet l'accès aux surfaces extérieures, mais également aux étages supérieurs. Le deck fait face à l'entrée, ouvrant à voir sur son arrière la présence persistante du rocher : la dalle est ainsi à contrepoids en toile de fond du musée du même nom.

Agrémenté d'une lumière zénithale, un jeu de mezzanine et de double-escaliers croisés induit un mouvement vertical vers la toiture et sa terrasse-belvédère. Sur ce parcours ascensionnel, les étages intermédiaires accueillent les espaces modulables utilisables tant pour l'accueil des groupes que pour des expositions temporaires ou des vernissages qui peuvent s'étendre en toiture lors de festivités.

**programme sous-sol**  
Les espaces enterrés sont le cœur du projet, ils ont histoire, culture et spiritualité se rencontrant et marquant le point de départ de la muséographie.

La descente par un escalier majeur est agrémentée de la lumière naturelle réfléchi par la Colère. L'attitude du palier d'arrivée est dictée par celle du niveau intérieur du bâtiment de l'ancien Chronocène. Le visiteur est alors guidé par des murs ondulés qui l'accompagnent de manière fluide vers les deux bâtiments et servent de support à la signalétique scénographique. De là, une ascension vers chacun des deux musées : d'un côté, un nouvel escalier le conduit au centre de l'ancien Pépinière, à proximité de la zone d'accueil du rez-de-chaussée, de l'autre, un accès direct au système distributif de l'ancien Chronocène et ses salles voûtées.

Le concept spatial des espaces d'exposition permet une mise en scène modulable des objets exposés. Des jeux de lumière ainsi que de multiples possibilités d'organisation scénographique offrent au visiteur des niveaux de lecture vectoriels : entre une vue d'ensemble, tantôt des points de vue rapprochés, tantôt des espaces immersifs. Le parcours des différents espaces permet autant de découvertes que de méditations sur le musée une richesse spatiale digne des théâtres qu'il accueille.

Disposés en colonnade dans un espace unitaire dépourvu de colonnes portantes, les murs en place des salles offrent leur symbolique lumineuse. Dans cette nouvelle crypte, les murs néolithiques qui ont dormi un temps pendant plusieurs millénaires se réinventent aujourd'hui pour reprendre leur ascension spirituelle vers la lumière. Cette dernière prend sa source par une unique dalle sur le mur du fond et participe ainsi à la création d'une atmosphère douce et d'une diversité particulière.

La symbolique des salles qui font face à la lumière sert de support à la thématique de l'anthropisation : de la même manière que ces hémicryptes de pierre gravée, elles nous interrogent sur notre manière de faire face à notre propre destin et sur le chemin à engager pour limiter les conséquences de notre présence humaine sur les transformations de l'environnement.

**structure**  
Le principe structural du Pavillon permet la création d'un rez-de-chaussée très ouvert servant de point d'accueil aux visiteurs. Pour assurer également un décalage maximal du sous-sol, le bâtiment vient suspendre le dalle sur soi. Le système porteur vertical hors-sol est formé de trois murs voiles de petites dimensions et d'un grand mur voile de façade en béton armé rigide. Les autres salles sous sol sont suspendues avec la dalle nervurée sur sous-sol afin d'écarter la portée. Les nervures de cette dalle sont précontraintes.

Le concept prévoit un encastrement au niveau du rez pour la résistance parasismique du bâtiment. Compte tenu de ses dimensions réduites, les trois refends du rez-de-chaussée accompagnés du réseau de l'ancien offrent la rigidité et la résistance pour reprendre abstrait les efforts sismiques et de torsion. Par ailleurs, la dalle portée transversale du bâtiment hors-sol permet la mise en place de planchers en bois.

La terrasse au volume du sous-sol s'efface ainsi à la pelle mécanique jusqu'à quatre mètres de profondeur selon les sondages réalisés. En-dessous de la roche consolidée qui se situe entre moins quatre et moins neuf mètres de profondeur, des parois de fouille type gunite cloisonnée seront vraisemblablement nécessaires en fonction de la cohésion de la moraine.

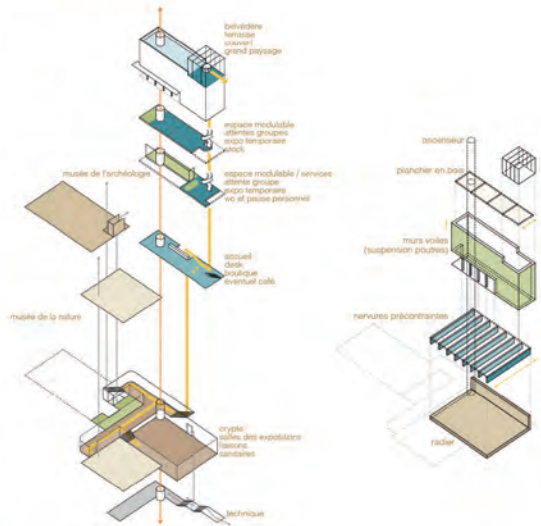
L'excavation à proximité immédiate des bâtiments existants se fera avec des niveaux préexistants de moraine en sous-chaussée des fondations (sous-murage par étapes et injections).

Compte tenu du volume de terrassements à prévoir, un recyclage et une valorisation des matériaux d'excavation sur place n'est pas pertinente. Pour autant, les matériaux de bonne qualité, ils pourraient être réutilisés pour des chantiers d'infrastructure routière de l'État du Valais. Par ailleurs, l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides sera privilégiée pour diminuer les nuisances et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

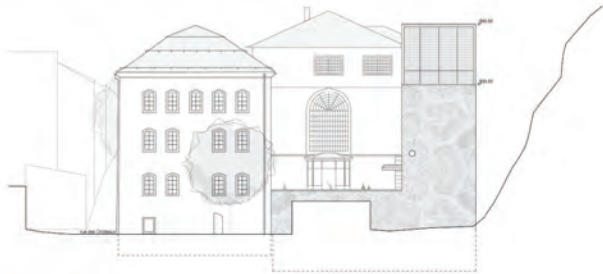
**développement durable**  
Reconstruire la « ville sur la ville » est à la fois une posture urbaine, mais à l'aune de la transition énergétique, elle devient aussi une posture philologique. Il s'agit de se positionner sur de nouveaux critères où le bilan carbone devient un enjeu moral. Ici, dans le cœur historique de Sion, la réutilisation de toute ou partie de la substance existante, la mise de matériaux ou transformés, vont dans le sens de la préservation du carbone sur site. Le projet propose de réutiliser les matériaux démolis de mur ou souti ou ternissé la pierre de la roche pour en faire des agrégats de la nouvelle construction. Le site se « régénère » sur lui-même avec sa propre substance mais dans une autre forme.

Dans sa posture technique, le nouveau bâtiment hors sol aura une logique de « vault-tech » avec une ventilation naturelle et un apport de lumière naturelle importante. L'enveloppe sera du très haute qualité permettant néanmoins des apports solaires passifs, là où la topographie le permet.

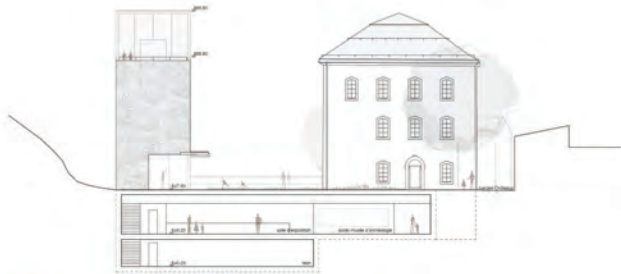
Enfin, par son imbrication, le projet permet de valoriser socialement le lieu, et de ce fait de répondre au volet social du type de développement durable. La composition du nouveau site des musées permet l'accès au public, l'ouverture sur le paysage et la pénétration de la lumière naturelle.



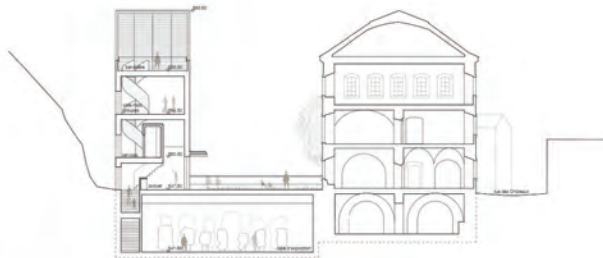
■ JOSEPH-SAMUEL \_ PAVILLON D'ACCUEIL DES MUSEES



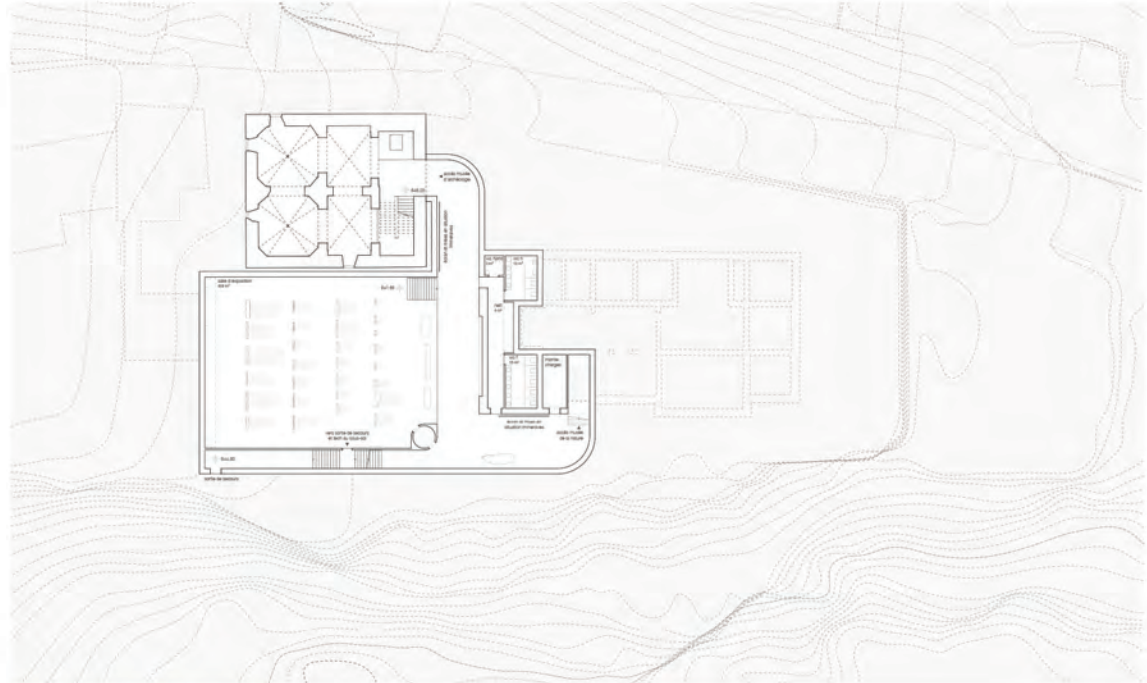
façade ouest



façade est



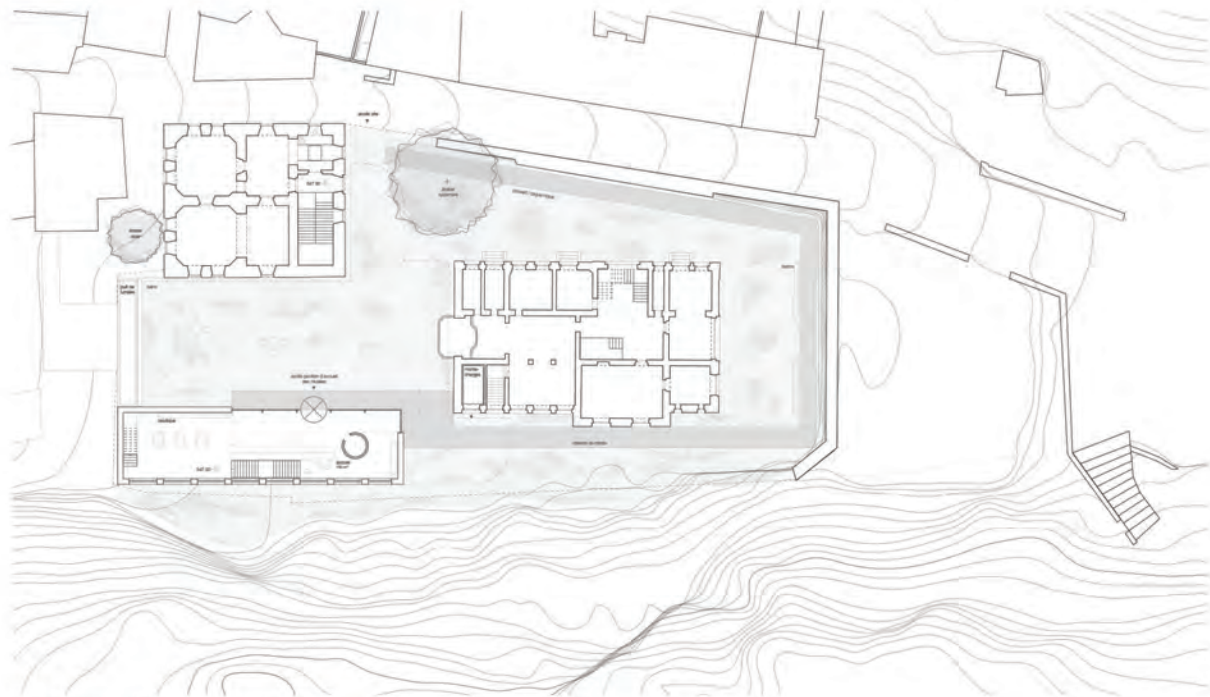
coupe transversale sur salle d'exposition et pavillon d'accueil des musées\_2006



crypte / salle d'exposition\_plan du sous-sol\_2006



■ JOSEPH-SAMUEL\_PAVILLON D'ACCUEIL DES MUSEES



jardin didactique des 400 / accueil\_plan du rez-de-chaussée\_200x



lanterneau\_plan de la toiture\_200x



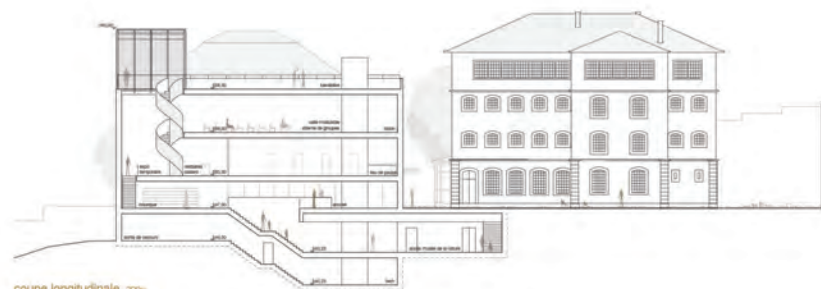
belvédère\_plan de la toiture\_200x



espace modulable\_plan du 2eme étage\_200x



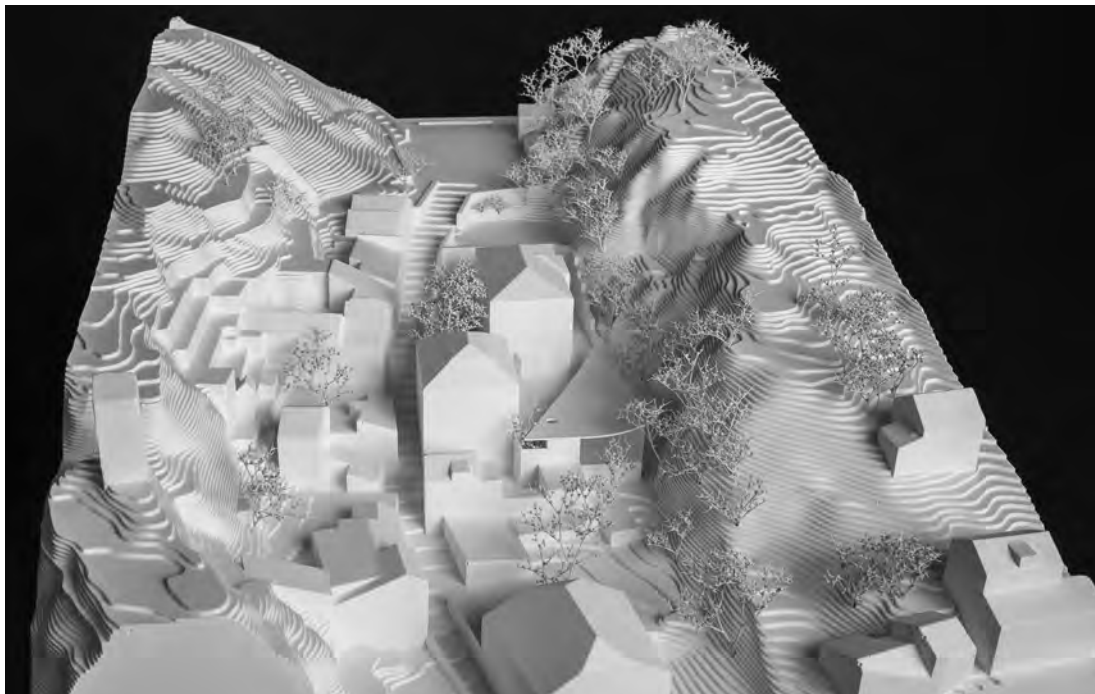
espace modulable / services\_plan du 1er étage\_200x



coupe longitudinale\_200x



façade sur l'entrée du pavillon d'accueil des musées\_200x



N°09 **PAPILLON II**

GAYMENZEL SARL

**Collaborateurs :**

Catherine Gay Menzel, Götz Menzel, Vincent Fourel,  
George-Etienne Adam, Joana Silva

BL INGÉNIEURS SA

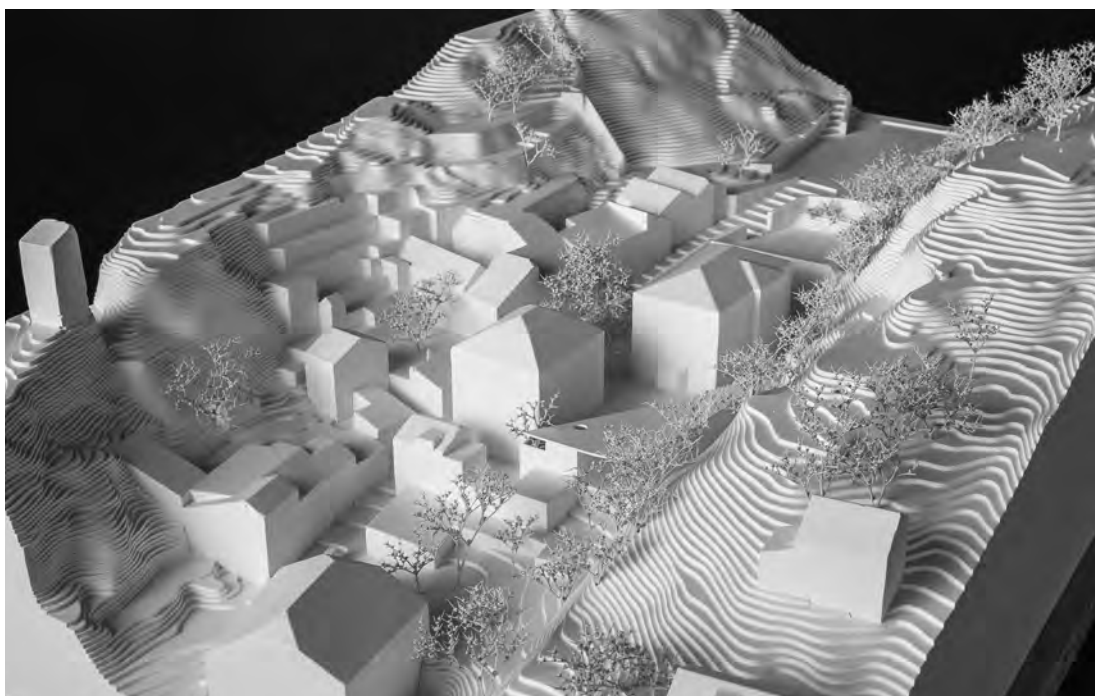
**Collaborateurs :**

Eric Bonvin, Pedro Araujo, Théo Salzmann

ATELIER ADR SA

**Collaborateurs :**

Anne Prida, Geoffroy Jutzeler, Camille Freulet, Simon Wüst



Le projet se caractérise par un pavillon transparent surmonté d'une toiture triangulaire affirmée. Sa volumétrie et son architecture sont en adéquation avec l'affectation du bâtiment qui se positionne en retrait, laissant ainsi respirer les édifices existants. Cette implantation n'altère toutefois en rien l'orientation du visiteur et l'accès vers l'entrée principale est aisé. La perméabilité visuelle des façades diminue la présence du bâtiment et permet une mise en relation spontanée avec le contexte naturel.

Les locaux d'accueil du public sont regroupés au rez-de-chaussée dans un espace généreux offrant une grande flexibilité d'aménagement. Ces fonctions dialoguent à la fois avec la cour et la colline de Valère. L'accès au programme majeur de la salle d'exposition se fait par le passage au travers d'un étage aménagé de locaux de service. La surface d'exposition s'installe de manière cohérente entre les bâtiments du Pénitencier et de l'Ancienne Chancellerie. L'espace d'un tenant est mono-orienté vers l'amenée de lumière naturelle au sud et avec pour toile de fond le rocher végétalisé.

Malgré la légèreté des façades présentées, la toiture imposante vient concurrencer, par sa proximité, la présence du bâti patrimonial. De plus, le jury regrette que la circulation permettant d'atteindre l'espace majeur débute par un petit escalier à l'écart. Le parcours du visiteur présente ensuite peu d'intérêt puisque qu'il se poursuit au travers d'espaces de service avant d'atteindre enfin l'espace d'exposition.

#### **Concept structurel**

Le projet propose la construction d'un bâtiment hors sol et d'un sous-sol reliant la nouvelle construction et les bâtiments existants. Concernant la nouvelle construction, elle est proposée en béton armé et charpente métallique. Cette combinaison est judicieuse afin de réduire le poids de la construction et pour améliorer son comportement parasismique. Le sous-sol est en béton armé, ce qui est considéré comme pertinent en vue d'assurer l'étanchéité de l'ensemble. La reprise en sous-œuvre des murs à certains endroits de la périphérie est requise, ce qui a été étudié de manière particulièrement soignée avec disposition de cellules d'appui du Pénitencier.

#### **Aménagements extérieurs**

Le projet des espaces ouverts distingue la création d'une cour libre de tout mobilier au carrefour entre les trois bâtiments d'une partie plus végétalisée autour du Musée de la nature. Là, des buttes sont créées aux pieds des murs où une végétation généreuse va jusqu'à les conquérir. Ce parti a le mérite de proposer une image et une ambiance radicalement différente de celle assez austère et minérale qui domine aujourd'hui. Le jury doute toutefois de l'adéquation d'une végétation exubérante avec la valeur patrimoniale des constructions, tout comme il peine à comprendre la nécessité de modelés de terrains qui privent les usagers de la jouissance de toute une partie de l'espace.

**Pavillon d'accueil pour les musées du secteur du pénitencier à Sion - Papillon**

**Implantation et contexte**

Le site du Pénitencier s'ouvre à la ville et se met en un parc pour les Sionnois. Les arbres se redressent et la végétation colonise les hauts murs de l'enceinte carcérale. Au sud, la relation à la colline de Vallée devient plus fluide : les murs en crénelés sont diminués en hauteur pour permettre une porosité végétale. Une dimension perpendiculaire du mur s'intègre cependant pas la lecture de l'enceinte, dont les vestiges sont maintenus à dessin. Ce complexe passe en rupture avec son contexte topographique et qualifié, devient un espace pénitencier. L'événail offre le privilège de la confrontation au végétal, puis au paysage.

Le pavillon apparaît comme un abri en relation avec ce contexte. En périphérie sud du site il s'organise sous une toiture qui rejoint une toile tendue entre les murs d'enceinte. Depuis la rue des Châteaux, le geste de la toiture incline cadre la forêt montant en sache l'ouverture végétale offerte à la ville, cet espace est extérieur et accueille le couvert.

Le plan horizontal du nouveau jardin est accessible en tout temps. La continuité du parcours public autour du Pénitencier est thématique et agrémentée de végétation. Au centre de la parcelle, un parvis met en relation les trois bâtiments, le parcours du parc et l'entrée du site. Ce système distributif central pourra bénéficier d'une ouverture occasionnelle des trois bâtiments pour des événements.

À l'est, entre le pavillon et la Chancellerie, une prolongation de parvis en ligne droite accompagnée de végétation de façade sur le monument historique offre un endroit en retrait. La plantation de graminées au pied du bâtiment signale la présence de l'enceinte verte. Les hautes entre bâtiments sont aménagées au sous-sol.



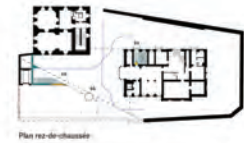
le parcours du jardin et le parvis

**Le pavillon muséal**

Le pavillon s'articule en périphérie sud-ouest de la parcelle. Les principaux nouveaux murs sont dirigés à l'emplacement de l'enceinte d'origine ou en décalage de celle-ci, maintenant la lecture du site historique. Les espaces extérieurs en retrait à parois mobiles dans leurs proportions. La toiture triangulaire est en équilibre, sur les murs évoquant le tracé de l'enceinte historique. Au-dessus, l'espace de réception regarde vers l'intérieur du site. Au sud-ouest, la partie hors les murs est orientée vers la forêt. Le travail sur la limite et le jeu sur le débord-châssis de l'enceinte repositionnent le caractère du bâtiment. Le pavillon est en dialogue avec le paysage et s'affaiche des monuments en termes d'échelle, d'expression architecturale et de distribution.



la toiture en équilibre et l'orientation des espaces



Plan rez-de-chaussée



Plan entre-sol



le principe spatial existant est repris comme principe structurel et statique pour les grands espaces

**Organisation et programme**

Rez-de-chaussée : Accueil, espace des groupes, monte-charge vitré avec utilisation par bus, brasseur par le jardin.

Entresol : Le vestiaire et les locaux sanitaires (y compris) sont aménagés dans un espace ouvert. Le vestiaire peut occasionnellement être utilisé pour la location de grands arbres par le monte-charge par ruille basse. Les espaces techniques sont également à l'entresol sous le pénitencier.

Sous-sol : Côté pénitencier, une reprise en sous-sol permet la liaison au Musée de la nature. Elle héberge également la conciergerie et des locaux sanitaires aux complémentaires.

Un lieu de passage pour le personnel est proposé en option, en continuité de la grande saie au sous-sol. Cet espace de qualité équipé d'une kitchenette serait flexible dans une utilisation éventuellement agri-culturelle au sous-sol.

Extérieur : Couverts sous l'auvent du pavillon et pergola à l'arrière du pénitencier

**Matériaux et construction**

Le pavillon est en verre et béton coulé sur place avec une structure renforcée en acier recyclé. Les fondes sont en bois peint.

Les sols intérieurs sont en parquet. Des lames en béton recouvrent la dalle sur sous-sol pour une portée jusqu'à 25m. Ventilation naturelle avec système d'ouvertures pour le pavillon. Ventilation mécanique contrôlée au sous-sol. Récupération des eaux de toiture par dégrèvement au point bas. Construction d'un bassin de régénération au sous-sol pour l'arrosage.

**Sécurité incendie**

Deux principaux compartiments RE100-30F sont proposés avec une voie de fuite sur l'extérieur - pavillon et pénitencier.

Au vu de la proximité entre le pavillon et la chancellerie, la distance réduite à 4m avec couche extérieurement des deux façades matériaux RE1. Mesure compensatoire sans l'auvent tout côté chancellerie. Escaliers tournants de 150cm avec éclairage de sécurité. Capacité de la salle maximum 270 personnes avec deux issues de secours avec des portes 120 cm.

**Concept structurel**

Construction d'un sous-sol sous l'ancien pénitencier. La construction prévoit une reprise en sous-œuvre du bâtiment existant à l'aide de micro-pieux ancrés dans le rocher et de longines en béton. L'excavation sera réalisée en sous-œuvre en juxtaposant trois cellules de haut en bas par étapes. Une fois les cellules terminées, les hautes entre elles seront réalisées par saige.

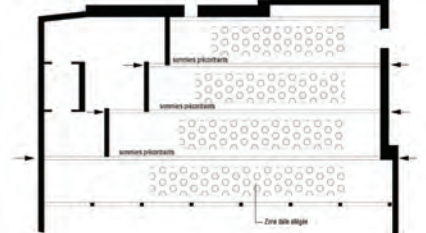


Toiture du pavillon : La dalle toiture en béton armé présente une courbure ascendante et une inertie variable, avec une épaisseur de 20cm sur les bords et 90cm au centre. Elle est stabilisée contre les effets sismiques par un noyau en béton armé et un contreventement métallique. Elle repose également sur des piliers montés en acier-béton du côté de la falaise et de la cour intérieure.



Plan de situation - 1/500

Dalle sur sous-sol : La dalle en béton armé de 50cm repose sur des semelles précontraintes d'une hauteur statique de 120cm. Du côté de la falaise, des piliers montés en acier-béton alignés avec les piliers du rez-de-chaussée représentent l'appui du bord de dalle.



**Concept paysager : le jardin renversé**

Autrefois mur d'enceinte gris et austère, livrant les perspectives et regards sur un ailleurs, le site du pénitencier offre un espace de couleur restreint aux visiteurs actuels. Les murs restent un vestige et recourent l'histoire de ce lieu qui ne peut être effacé. Entre les collines de Vallée et Tourbillon, l'horizontalité du plan horizontal en fait un lieu à part dans la vieille ville. La cour d'ailleurs comprend plus de surfaces de murs que de surfaces de sol. Le projet propose de colorier ces murs grâce à la végétation et d'en faire un acte végétal, signifiant sa fonction d'origine à une nouvelle affectation de lieu, ouvert, public, visible. Un jardin vertical. L'enceinte sert de support aux plantes grimpeuses et permet à l'espace vide d'être considéré comme un élément structurel du site. La distance entre le pénitencier et son pourtour garde ainsi ces caractéristiques tout en créant des espaces extérieurs frais et accueillants. L'absence de ce jardin clos s'inscrit dans la rue des Châteaux par la présence de nouveaux arbres à l'entrée du site, débordant sur la rue, happant le visiteur vers le pôle muséal. Ce premier élément végétal est stratégique pour le site : il offre un ombrage bienvenu sur ce dernier tronçon menant à la place Maurice-Zornatten. Le projet imagine d'éléments végétaux présents dans les ravins de Sion, produisant un contraste entre et celui du beau laid étiré.

Le visiteur accède à une cour en pierre conduisant au pavillon, par lequel la chancellerie et le pénitencier sont accessibles. La dimension partielle du mur sud, limite artificielle dont la trace est conservée, fait ressortir la falaise comme toile de fond. La falaise et sa végétation d'ombres repositionnent colonnes la limite sud de la cour, permettant au site d'être intégré avec le versant boisé de Vallée.

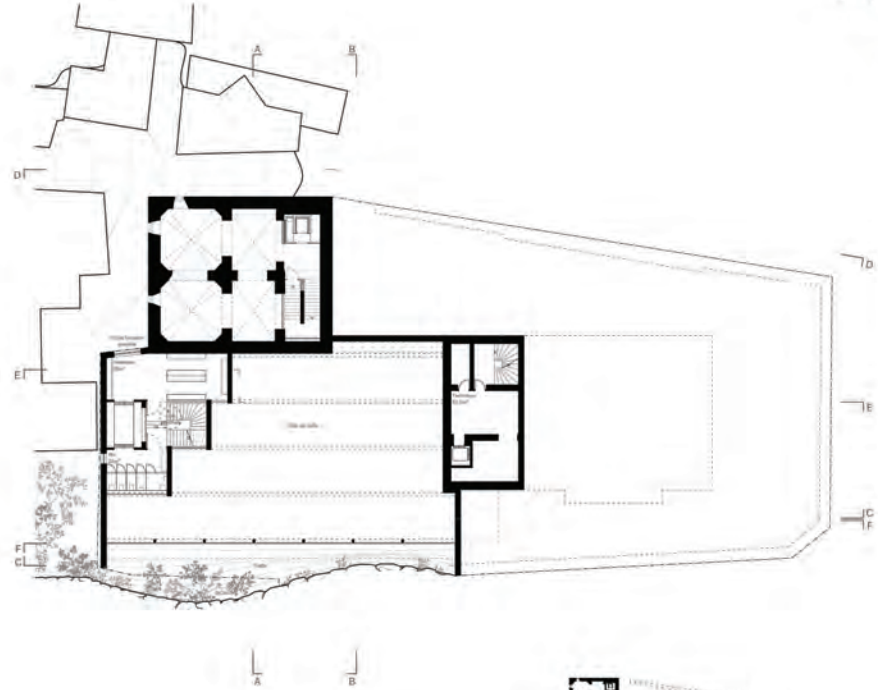
Le bâtiment du Pénitencier est entouré d'un flot de verdure, restant comme coupé du monde et évitant l'isolement historique des lieux. L'élément Est du jardin comprend un espace de débordement sous une grande semi-ouverte. Outre cette structure fixe, le jardin comprend du mobilier léger et mobile, pouvant être déplacé aux grès des événements, et permettant une certaine flexibilité lors de la tenue de manifestations.



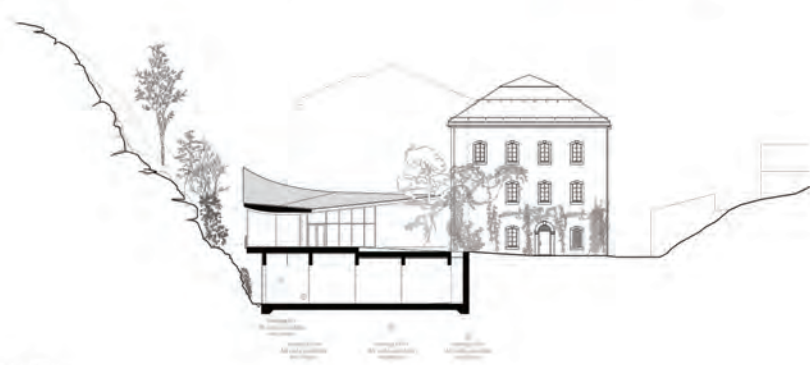




Plan du rez-de-chaussée - 1/200



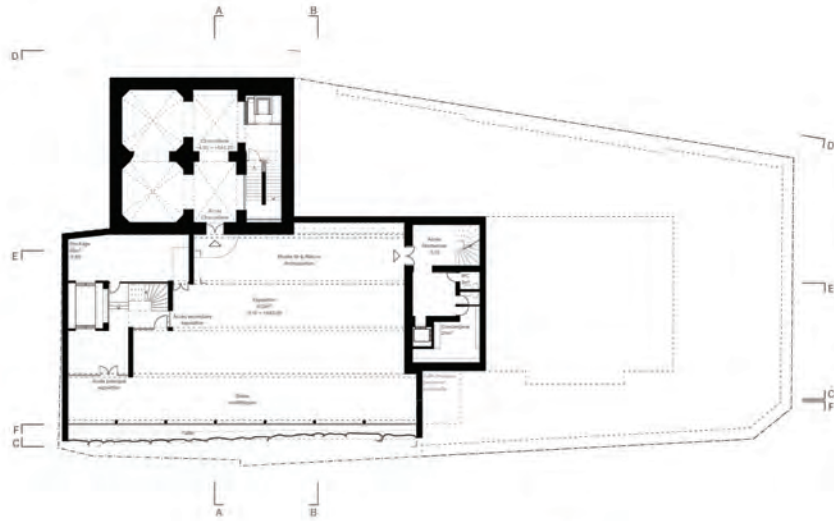
Plan de l'entre-sol - 1/200



Coupe BB - 1/200

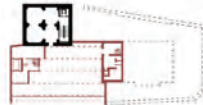


Coupe AA - 1/200



Plan du sous-sol - 1/200

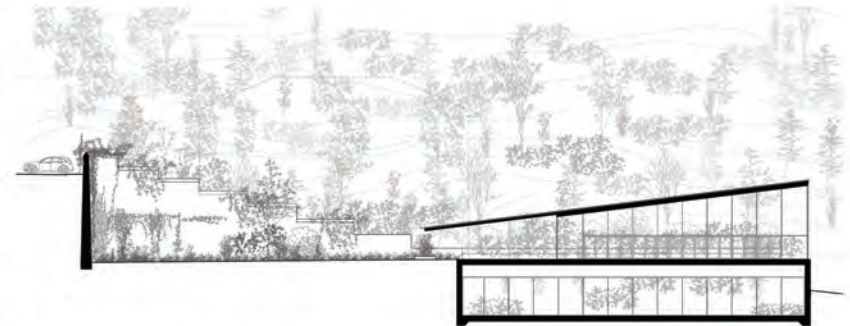
0 5 10



Coupe DD - 1/200



Coupe EE - 1/200



Coupe CC - 1/200

Coupe FF - 1/200

